



Théophile Julien

En 1865, à 18 ans, après avoir été témoin de l'assassinat de son père Jean, époux de Marie Berthiaume, il reprend, avec l'aide de sa mère, la boucherie paternelle. On le voit ici, d'âge mûr vers 1900, photographié dans un studio de Québec. (Photo A. Dompierre)

SOMMAIRE

Présentation (Gabriel Brien)	219
Joseph Payant dit Saintonge et les Montcalm (Jacques Saintonge)	221
L'affaire Lachaume, un meurtre à Saint-Ours, en 1702 (Simon Larocque)	235
L'énigme de Jean-Baptiste Tanguay et Ursule Bourbeau/Réhaume résolue (Michel Drolet)	241
Chiniquy et les Tardif (Henri-Pierre Tardif et Jacques Tardif)	243
Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de la SGQ, 19 mai 1999	247
Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale de la SGQ, 21 octobre 1998	248
Modifications aux règlements généraux de la SGQ	251
Des structures et des hommes (Renaud Santerre)	255
De la tradition orale et du matriarcat : les Wendats (résumé de conférence par Christine Allain)	258
La froide nuit tragique de 1865 (Gabriel Brien)	260
Les erreurs en généalogie (Michel Langlois)	265
L'Événement de 1899 (Jacques Saintonge)	269
Service d'entraide (Marcel Garneau)	273
Regard sur les revues (Jean-François Tardif)	279
Nouveaux membres	282
Courrier de la bibliothèque (Diane Turgeon)	283
Publications de la Société de généalogie de Québec	286
Invitation	288

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

Société sans but lucratif fondée le 27 octobre 1961, elle favorise l'entraide des membres, la recherche sur la généalogie et l'histoire des ancêtres ou des familles, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences et la publication de travaux de recherche. La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de charité enregistré.

Adresse postale – C.P. 9066, Sainte-Foy (Québec), G1V 4A8

Siège social – Salle 4266, Pavillon Louis-Jacques-Casault, 1210, avenue du Séminaire

Université Laval, Sainte-Foy, Tél. : (418) 651-9127 Télécopieur : (418) 651-2643

Adresse Internet : <http://www.genealogie.org/club/sgq.htm>

Courriel (E – Mail) : sgq@total.net

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutif oct. 1998–mai 1999

Président : Denis Racine
Vice-présidente : Mariette Parent
Secrétaire : G.-Robert Tessier
Trésorier : Patrice Laroche

Administrateurs

Jacqueline Faucher-Asselin, Marcel Filteau, Alain Gariépy,
Suzanne Miville-Deschênes, Esther Taillon.

CONSEILLER JURIDIQUE

Serge Bouchard

GOUVERNEURS DE LA SOCIÉTÉ

Présidence

René Bureau	1961–1964
Benoît Pontbriand *	1964–1966
Jean-Yves Godreau *	1966–1968
Gérard Gallienne *	1968–1969
G.-Robert Tessier	1969–1971
Roland J. Auger *	1971–1973
Gérard E. Provencher	1973–1975
Denis Racine	1975–1977
André Breton	1977–1978
Esther Taillon	1978–1979
Michel Fragasso	1979–1980
Jacques Fortin	1980–1982
D. Renaud Brochu	1982–1984
Jacqueline Faucher-Asselin	1984–1987
Diane Duval	1987–1989
Guy W.-Richard	1989–1991
André Beauchesne	1991–1995
Bernard Lebeuf	1995–1998
Serge Goudreau	1998–1998

* décédé

COMITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Comité	Directeur
L'Ancêtre :	Gabriel Brien
Bibliothèque :	Mariette Parent
Conférences et recherches :	Suzanne Miville-Deschênes
Gestion et diffusion de l'information :	Marc-Guy Létourneau
Relations publiques :	Esther Taillon
Service de recherche :	Edmond-L. Brassard

L'ANCÊTRE

L'Ancêtre, organe officiel de la Société de généalogie de Québec, est publié 5 fois par année en numéros doubles.

Abonnement

– Canada 30,00 \$ par année
– É. U. et autres pays 30,00 \$ US par année
Prix à l'unité (vol. 1 à 24) 2,25 \$
(vol. 25 et suiv.) 5 \$

Frais de poste

– au Canada : 10% (minimum 2,00 \$)
– autres pays : 15%

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0316-0513

Envoi de publication – Permis N° 0512524

Imprimé par Les Impressions Martel Enr.

COMITÉ DE L'ANCÊTRE

Exécutif

Directeur : Gabriel Brien

Secrétaire :

Jacqueline Faucher-Asselin (repr. du C.A.), Jacques Saintonge, Renaud Santerre.

Collaborateurs : André Breton, Cora Fortin–

Houdet, Marcel Garneau, Michel Langlois, Henri-Pierre

Tardif, Jean-François Tardif, Yvon Thériault, Diane

Turgeon.

COMITÉ DE GESTION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

Directeur : Marc-Guy Létourneau

Secrétaire : Guy Fréchet

Groupe responsable :

– **Informatique :** Marc-Guy Létourneau (intérim)

– **Internet :** Julien Bums

– **Publication :** G.-Robert Tessier

– **Autres membres :** Gabriel Brien, Gaston Brosseau,

Jean-Paul Chamberland, Georges Gadbois, Jocelyne

Gagnon, Alain Gariépy, Florent Gingras, Serge Gou-

dreau, Roland Grenier, Gilles Leclerc, Gaston Paulin,

Claire Pelletier, Denis Rodrigue.

Collaborateur : Rénald Lessard.

COTISATION DES MEMBRES

* Membre individuel (Canada) 30,00 \$
* Membre individuel (autres pays) 30,00 \$ U.S.
Membre conjoint 15,00 \$
* Membre à vie 500,00 \$

* Ces membres reçoivent l'Ancêtre

Les cotisations des membres et les abonnements sont renouvelables avant le 20 décembre de chaque année.

Présentation

par Gabriel Brien

Date de tombée des articles. Le Comité de *L'Ancêtre* a fixé au premier vendredi du mois avant la parution, la date de tombée des textes à recevoir. Pour le prochain numéro, ce sera le 7 mai 1999.

Légende. Théophile Julien est fils de Jean Julien, boucher de Québec, et de Marie Berthiaume. Comme on le verra dans l'article *La froide nuit tragique de 1865*, il accompagnait son père à la pêche blanche, dans une cabane installée sur la glace de la rivière Saint-Charles, à Québec, près de l'ancien Hôpital de la marine, édifice plus tard devenu l'hospice Saint-Charles des Sœurs du Bon-Pasteur, et disparu aujourd'hui. À Québec, c'était, sans doute, l'occasion pour un boucher de garnir son comptoir de poisson. Un sport intéressant, en tout cas! Mais, ce soir-là, il a tourné au tragique. Et l'assassin du père de Théophile n'a jamais été trouvé... Deuil accablant.

Joseph Payant dit Saintonge et les Montcalm. (Jacques Saintonge). Cet article de notre collaborateur de longue date et ancien directeur du bulletin nous trace une fresque impressionnante qui couvre une grande partie du 18^e siècle. Cela fait honneur à son auteur, en particulier, grâce à la précision des nombreux détails de ses recherches. Le point central en est la Conquête, où nous sommes conduits sur le théâtre des opérations militaires. À travers ce navigateur, fils d'un pionnier venu de France, dont nous suivons la vie civile à Québec et en Montérégie, et militaire, particulièrement sur le Richelieu et le lac Champlain, nous côtoyons de grands généraux, tel Montcalm, tombé à Québec, ainsi que d'humbles citoyens vivant et s'adaptant aux deux régimes, le français, puis l'anglais.

L'affaire Lachaume. (Serge Larocque). C'est à partir d'un meurtre à Saint-Ours-sur-Richelieu que l'auteur nous conduit, via son texte fouillé et à l'aide d'un tableau bien détaillé, dans les méandres de cet événement du début du 18^e siècle, illustrant bien la façon d'appliquer la justice du temps. Il nous fait remarquer que deux auteurs, Robert-Lionel Séguin et le romancier Louis Martin-Tard, commettent quelques erreurs de désignation de dates et de personnages. La bibliographie étant

incluse dans le texte, ceci rend un peu difficile le repérage des documents qui ont servi à l'auteur, mais n'infirme en rien la valeur de cette recherche. Cependant il faut retenir que ce texte ouvre aux chercheurs en généalogie des avenues de plus que les sources habituellement connues de plusieurs, tels les répertoires, les actes notariés et les registres religieux de baptêmes, mariages, sépultures (<BMS>). L'auteur mentionne : 1- les actes de la justice (des tribunaux et de la Prévôté (police) de Montréal, Trois-Rivières, Québec); 2- les compilations (R.-L. Séguin) et les romans historiques (L.-M. Tard); les délibérations du Conseil souverain (de Nouvelle-France). Sachons nous en servir.

L'énigme Jean-Baptiste Tanguay – Ursule Bourbeau-Réhaume est résolue. (Michel Drolet). Quand dans *L'Ancêtre* on demande aux chercheurs en généalogie de sortir de leurs tiroirs les découvertes qu'ils ont faites, afin de les partager et d'éviter ainsi d'inutiles recherches, c'est à des textes comme celui-ci et les précédents que nous faisons allusion. Ce chercheur a découvert ce mariage recherché depuis longtemps par lui. Peut-être la découverte avait-elle déjà été faite, mais non portée à l'attention des chercheurs en généalogie? C'est à voir. Nous publions avec plaisir cette découverte et nous en remercions l'auteur et ceux qui l'ont aidé. Nous n'oublions pas de souligner, non plus, que la bibliographie a été extraite de l'article par un collaborateur dévoué, alors secrétaire du Comité de *L'Ancêtre*, Michel Simard.

Chiniquy et les Tardif. (Jacques Tardif et Henri-Pierre Tardif). Chaque famille de Kamouraska du temps du curé Chiniquy pourrait composer un article relevant les actes liturgiques posés en faveur des siens. Les auteurs Tardif le font dans le présent article. Ils apportent, en plus, une réflexion sur l'apostasie d'un prêtre catholique, alors célèbre en tant qu'apôtre de l'abstinence d'alcool. En mentionnant qu'il a abandonné la foi chrétienne, je crois qu'il aurait fallu y lire « la foi catholique ». Car selon ses biographes, comme Marcel Trudel, il est toujours resté chrétien. Le point de vue des deux auteurs semble donc moins cadrer avec nos idées actuelles de tolérance oecuménique. Elles

peuvent s'apparenter avec celles, plus strictes, du siècle dernier lors du passage de Chiniquy de la pratique de la foi catholique à celle d'une autre confession chrétienne, comme pasteur. Il se peut que le célibat sacerdotal y ait été pour quelque chose... et comme dirait Jacques Lacoursière, en son émission historique : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ! ».

L'Assemblée générale annuelle de mai 1999. Afin de satisfaire aux règlements de la Société, nous avons convoqué les membres dès le dernier numéro du bulletin de février-mars 1999. Nous répétons cette **Convocation à l'Assemblée générale** annuelle du 19 mai 1999 en la dernière page couverture du présent numéro. De plus, nous vous transmettons, au centre de ce numéro de *L'Ancêtre* : – **L'Ordre du jour de l'Assemblée générale** annuelle du 19 mai 1999; – **le Procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du 21 octobre dernier**; – **le Texte des règlements généraux** à amender, suite aux propositions du Conseil d'administration élu en octobre dernier; – enfin, un texte de Renaud Santerre amorçant **une révision de nos constitutions**, processus à enclencher et à mener à terme d'ici trois ans; enfin, nous répétons l'invitation du Comité de mise en candidature d'administrateurs nouveaux à élire le 19 mai prochain. Il serait utile d'apporter avec soi, à cette assemblée générale, son exemplaire du présent numéro de *L'Ancêtre* afin de pouvoir bien suivre les délibérations.

Résumé de conférence. (Christine Allain). Remplaçant, le 17 février 1999, le conférencier pressenti, Raymond Gros-Louis qui devait traiter de la généalogie chez le Amérindiens Wendats (Hurons), madame Allain, micmaque, animatrice

des communautés amérindiennes, a traité en universitaire distinguée le sujet suivant : *De la tradition orale et du matriarcat : les Wendats*. Comme on le verra dans son résumé, elle connaît bien son sujet, même s'il n'y est pas question de sa propre nation. En costume traditionnel amérindien, elle a commencé sa prestation par une cérémonie où la fumée d'herbes vient mettre les auditeurs dans l'ambiance. Sur la table de la conférencière, elle avait exposé quelques articles traditionnels, comme on le verra probablement sur une photo, dans le prochain numéro. En généalogie Wendat et dans les nations Mohawks et autres d'obédience iroquoise, la généalogie est matriarcale. Et la famille vit dans le clan de la mère. C'est ce qu'elle nous résume ici, en l'illustrant par une profonde légende wendate qui confine à l'infini. On peut se demander combien de Québécois savent qu'ils ont une ascendance amérindienne. Bonne recherche à effectuer pour une meilleure compréhension entre concitoyens...

La nuit tragique de 1865. (Gabriel Brien) Cet article en deux parties a deux buts : A) traiter d'un triste fait divers touchant la famille de l'épouse du présentateur de l'événement ; B) explorer trois autres pistes utiles aux recherches généalogiques : 1– les journaux et écrits d'époque; 2– les archives des enquêtes des coroners; 3– découvrir et utiliser les photos et gravures anciennes.

Chroniques. Les textes de nos chroniqueurs ne seront pas présentés ce mois-ci en raison de l'abondance de textes relatifs à l'Assemblée générale annuelle. Mais nous tenons à remercier leurs auteurs, qui, chaque fois, nous enrichissent de leurs trouvailles et de leurs réflexions généalogiques.

* * * * *

Nouvelles de la Société

Démission du Directeur du Comité de *L'Ancêtre*. Le premier août prochain, Gabriel Brien laisse la direction du bulletin après avoir assuré, avec le Comité, la publication d'une cinquantaine de numéros. Entré au Comité en octobre 1995, il en a été nommé directeur en

janvier 1996. Chercheur en généalogie et impliqué dans les familles-souches (familles Roy et Brien) il poursuivra sa carrière en ce sens, tout en assurant un bénévolat ponctuel à la Société, qui est en voie de trouver une personne pour lui succéder.

* * * * *

Joseph Payant dit Saintonge et les Montcalm

par Jacques Saintonge

Joseph Payant dit Saintonge, fils aîné du soldat-cordonnier Jacques Payant, arrivé à Québec avec les troupes de la Marine à la fin du XVII^e siècle, n'a sans doute pas imaginé, de son vivant, que bon nombre de ses descendants troqueraient le surnom de Saintonge contre celui de Montcalm, mais c'est bel et bien ce qui est arrivé quelque cinquante ans après son décès. Surnommé « l'amiral du lac Champlain » à cause du rôle important qu'il a joué sur ce lac durant la Guerre de Sept Ans, alors qu'il se trouvait sous les ordres du général Montcalm et de son lieutenant Bourlamaque, Joseph Payant a terminé sa carrière en 1760, en même temps que prenait fin la domination française en Nouvelle-France.

Son enfance

Issu du premier mariage de Jacques Payan avec Louise Morin, Joseph est né à Québec le 19 février 1700 et a été baptisé le même jour sous les prénoms de Joseph Jacques par messire Pierre Pocquet¹. Ses parrain et marraine furent Joseph Morin et Marguerite Gauthier. Jusqu'à la fin de sa vie, Joseph sera presque toujours présent aux événements marquants concernant sa famille et signera son nom d'une écriture ferme et élégante, témoignage d'une éducation supérieure à la moyenne des enfants de cette époque. Après le décès de Louise Morin survenu en février 1710, Jacques Payan, huit mois plus tard, convolera en secondes noces avec Marguerite Sédilot. Lors du recensement paroissial de 1716, cette famille résidait rue des Pauvres², face à l'Hôtel-Dieu. L'ancêtre est dit âgé de 57 ans, sa femme a 30 ans de moins. Les enfants des deux lits sont Joseph, Pierre, Charles et Marie-Charlotte³.

La maison de la rue des Pauvres, où Jacques Payan exerçait son métier de cordonnier, avait été acquise du maître sculpteur Denis Mallet en août 1700, soit quelques mois après la naissance de Joseph, moyennant une rente foncière perpétuelle de 12 livres et 10 sols. En octobre, l'ancêtre s'embarquait pour la France « pour affaires ». Il semble y avoir fait un séjour de trois ou quatre ans avant de revenir en Nouvelle-France. Entre-temps, Pierre Morin s'engage à combler le vide

créé par l'absence de son gendre en son foyer de Québec.

Son mariage et son établissement

Le 2 novembre 1721, alors que son père séjourne de nouveau en France, Joseph, à l'âge de 20 ans, prend épouse dans sa paroisse natale. La cérémonie nuptiale est présidée par Thomas Thiboult⁴, successeur de Pierre Pocquet à la cure de Notre-Dame. L'épouse est Marie-Jeanne Legris, 21 ans, fille de Jean et de Marie-Geneviève Sédilot, habitants de la rivière Saint-Charles. Ce même jour, au cours de l'après-midi, le jeune couple, ainsi que parents et amis se rendent chez le notaire Jean-Étienne Dubreuil afin d'assister à la lecture du contrat de mariage. Sont présents Jean Legris, le père de la mariée, Marguerite Sédilot, seconde épouse de Jacques Payan, Guillaume de Guise, cousin, Gilbert Thomas, Louis et Jean Sédilot, oncles maternels de l'épouse, Adrien Legris, oncle paternel et Pierre Legris, son frère. Joseph, dont le douaire est établi à 1000 livres, sera en communauté de biens avec son épouse et le père de celle-ci promet de leur donner, le printemps suivant, une vache « toute hivernée » estimée à 30 livres.

Le 2 février 1724 (contrat Dubreuil), Marie Le Roy, veuve de Georges Regnard du Plessis, ancien trésorier de la Marine en ce pays, reconnaît avoir vendu à Joseph Payant un terrain de 50 pieds de front sur 36 ½ pieds de large situé rue Saint-Flavien. Ce terrain, que Joseph occupait déjà depuis un certain temps, faisait partie d'un espace plus grand que la venderesse et son défunt mari avaient acquis des ecclésiastiques de Québec. La transaction est effectuée moyennant la somme de 285 livres dont Marie Le Roy accepte qu'elle lui soit versée sous forme d'une rente de 14 livres et 5 sols payable le 1^{er} juin de chaque année. Le 20 août 1737, dans son papier terrier du fief du Sault au Matelot, l'intendant Hocquart situe l'emplacement de Joseph Payant entre ceux de Pierre Normandeau dit Deslauriers et de la veuve Pierre Payement (Françoise Huppe dit Lagrois). Il le décrit comme suit :

« Qu'au dessus est Joseph Payant dit Saint Onge qui possède un Emplacement de cinquante pieds de front sur trente six et demy de profondeur chargé de Cinq Sols de Cens et rentes Sur lequel est une maison en pierre à deux Etages de vingt sept pieds de long Sur vingt quatre pieds de large, Le Surplus dud. Emplacement estant en Court. »⁵

Joseph Payant conservera cette propriété durant plus de cinquante ans. Il ne parviendra à la vendre qu'en 1779, soit plus de vingt ans après avoir quitté définitivement la ville de Québec.

Sa famille

C'est vraisemblablement dans cette maison en pierre de la rue Saint-Flavien que sont nés la plupart, sinon tous les enfants de Joseph Payant et de Marie-Jeanne Legris. Sept garçons et trois filles ont été baptisés à Québec entre 1722 et 1740. Sept d'entre eux ont atteint l'âge adulte et se sont mariés :

1. Louis-Joseph, né le 11 et baptisé le 12 août 1722. Marié à Québec en 1746, à Geneviève Dalerat. Décédé le 27 et inhumé à Saint-Ours le 28 décembre 1768.
2. Dominique, né le 22 et baptisé le 23 novembre 1724. Marié à Chambly en 1745, à Marie-Louise Laporte. Inhumé à Saint-Ours le 29 juillet 1778.
3. Jean-Baptiste, né le 2 et baptisé le 3 avril 1726. Marié à Laprairie en 1755, à Catherine Lérigé-Laplante. Décédé le 10 et inhumé à Laprairie le 12 septembre 1808.
4. Pierre-François, né et baptisé le 11 mars 1729. Décédé le 26 et inhumé le 27 juillet de la même année.
5. Jean-Marie, né le 11 et baptisé le 12 juin 1730. Marié à Kamouraska en 1757, à Rosalie Lebel. Décédé le 20 et inhumé à Kamouraska le 21 novembre 1803.
6. Marie-Angélique, baptisée le 3 février 1732 et inhumée le 4 juillet suivant.
7. Nicolas, baptisé le 1^{er} octobre 1733. Marié au fort Saint-Jean en 1758, à Marie-Rose

Lérigé-Laplante. Décédé le 2 et inhumé à Laprairie le 4 mars 1778.

8. Marie-Jeanne, baptisée le 20 mai 1735 et inhumée le 23 juillet suivant.

9. Louis, baptisé le 21 septembre 1737. Marié à Laprairie en 1766 à Monique Lefort. Décédé le 6 et inhumé à Saint-Philippe de Laprairie le 8 novembre 1789.

10. Marie-Joseph, baptisée le 22 mai 1740. Premier mariage à Laprairie en 1759, à Jacques ou Nafre Delprat; second mariage à Laprairie en 1762, à Ignace-Rigobert Pinsonneau. Date de décès inconnue.

Lors du recensement paroissial qui aura lieu à Québec en 1744, Joseph Payant figure parmi les sept riverains de la rue Saint-Flavien. Il est dit âgé de 43 ans et exerçant le métier de forgeron. Sont cités Marie Legris, sa femme et ses enfants Louis-Joseph, Dominique, Jean-Baptiste, Jean-Marie, Nicolas, Louis, Marie-Joseph. Résident au même logis Marie-Anne Saint-Onge, sœur cadette de Joseph et Thomas Caret⁶.

Quelques années plus tôt, en 1726 (contrat Dubreuil, 2 avril), Joseph Payant avait renoncé à ses droits en la succession de sa défunte mère et en celle de son père en faveur de ses frères et sœurs « tant germains que consanguins », en retour d'une vache à lait que son père promettait de lui livrer le 15 octobre de la même année, ainsi que de quatre assiettes d'étain et d'un poëlon. L'ancêtre Jacques Payan mourra subitement dix ans plus tard et sera inhumé à Québec le 27 juin 1736. C'est Joseph qui fera requête pour que soit dressé l'inventaire des biens de son défunt père. Le document rédigé par le notaire Jacques Pinguet le 29 avril 1737 révélera que Jacques Payan ne laissait à ses héritiers que quelques effets personnels qui suffisaient à peine à couvrir les frais funéraires et les honoraires de quelques messes.

Maître de barque

Le recensement de 1744, on l'a vu, indiquait que Joseph exerçait à cette époque le métier de forgeron. Il devait, croyons-nous, se livrer à cette activité principalement l'hiver, lorsque le fleuve était couvert de glace. Durant la belle saison, il sillonnait le Saint-Laurent et peut-être d'autres

cours d'eau navigables à bord de sa barque. Il le fera durant plus de 25 ans, au moins depuis 1734 jusqu'en 1760.

Les registres de l'Amirauté de Québec, en ce qui concerne le jaugeage des bâtiments qui ont été construits pendant l'année 1734, révèlent que le 15 mai, cette année-là,

« le bateau nommé le St. Joseph appartenant à Joseph Payant d. Xaintonge, construit à l'Isle aux Oyes de 41 pieds de quille, 15 pieds demy de Beaux (baux) et sept pieds de creux a été jaugé en présence des officiers de l'amirauté par Fabien Badieaux⁷ et s'est trouvé être de 44 t^x (tonneaux)⁸ suivant le procès verbal desd. Officiers du 7 juin ».

Le document est signé par le notaire Jean-Claude Louet, greffier de l'Amirauté de Québec.

Premier pilote du lac Champlain

Payant n'a donc guère tardé à larguer les voiles entre les rives de la rivière Richelieu et à faire la navette entre les forts du lac Champlain. Selon Philippe Demers⁹, depuis 1731 jusqu'en 1742, le fort Saint-Frédéric était ravitaillé par des chaloupes partant de Sainte-Thérèse et de Bleury. En cette dernière année paraît le maître de barque québécois qui aura l'honneur, en 1749, de compter parmi ses passagers l'illustre naturaliste suédois Pehr Kalm et, en 1753, l'ingénieur militaire Louis Franquet, venu inspecter les fortifications des régions de Québec, Trois-Rivières et Montréal.

« Le yacht qui nous a conduits à Saint-Jean, écrit Kalm¹⁰, est le premier qui ait été construit ici, et qui ait jamais navigué sur le lac Champlain, car autrefois on n'employait que des bateaux pour transporter les provisions. Le capitaine était français d'origine, mais né dans ce pays; il avait lui-même bâti son yacht et fait des sondages pour trouver une route sûre entre les forts Saint-Jean et Saint-Frédéric.

« C'est donc à 1742, assure Demers, que remonte la navigation par bateau sur le lac Champlain. Goélettes, chébecs, canonnières, tartanes, brigantins et bateaux de guerre de toutes sortes ont depuis sillonné ces ondes paisibles, durant toutes nos guerres. »

« Le titre d'amiral qu'on donne au maître de barque, poursuit-il, a de quoi nous surprendre, surtout dans un acte contresigné par plusieurs militaires. Le donnait-on à cette époque à celui qui commandait quelques navires armés? En 1758, les opérations militaires avaient nécessité la construction de quelques barques et on donna sans doute le nom d'amiral au pilote St Onge qui commandait la principale. En 1759 et 1760, il y a sur le lac trois chébecs, une grande tartane et de vrais officiers de la marine; en conséquence St Onge redevient le pilote et sa barque, la barque ou goélette à St Onge. »

Mais n'anticipons pas davantage la suite des événements.

Les registres de l'Amirauté de Québec rapportent que, pour les sept premiers mois de 1742, Joseph et son oncle Pierre Payant, gardien de navire, ont reçu chacun une solde de 252 livres, soit 36 livres par mois. Dans les mêmes registres de l'année 1744 sont consignées des dépenses faites deux ans plus tôt, à l'occasion de la construction de la flûte du Roy *Le Canada*, ainsi que les gages du personnel de ladite barque. Le maître à bord, Joseph Payant, reçoit 319 livres et 10 sols pour la période du 1^{er} avril au 3 octobre 1744. Paraît aussi le nom de Dominique Payant, fils de Joseph. Celui-ci obtient 213 livres pour le même temps en reconnaissance de son travail de matelot. Le livre des dépenses consenties pour munir les magasins de Québec et de Montréal « en état de défense à l'occasion de la guerre » mentionne en date du 5 mars 1746 que Joseph a fabriqué 583 arcs à 9 sols chacun, soit pour lui un revenu supplémentaire de 262 livres.

À cette époque, les colonies d'Amérique subissent les soubresauts de cette guerre entre la France et l'Angleterre. Louisbourg tombe en 1745 sous le feu des voiliers anglais. La paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, ne règle rien. Elle ne fait qu'augmenter la rivalité entre les colonies. Après la perte de l'Acadie en 1755, un nouveau conflit éclatera, beaucoup plus grave celui-ci, puisqu'il entraînera la perte de la Nouvelle-France.

La terre promise

Une dizaine d'années plus tôt, la famille de Joseph Payant commence son exode vers la terre

promise, celle de la vallée du Richelieu. Le premier à y prendre racine est le matelot Dominique. Le 21 février 1745, le jeune homme âgé de 20 ans est convoqué en la maison de Jean-Baptiste Besset, à Chambly, où le notaire Gervais Hodiesne s'apprête à lui faire lecture de son contrat de mariage avec Marie-Louise Laporte, fille de François et de Marie-Louise Chedevergue, habitants de la seigneurie Saint-Denis, au lac Champlain. Louis-Joseph, frère aîné de Dominique, est présent. Les futurs époux seront en communauté de biens meubles et immeubles suivant la coutume de Paris. Dominique y déclare posséder une terre en bois debout de trois arpents de front face au lac Champlain, dans la seigneurie de M. Foucault. Cette terre est sise vis-à-vis de l'île aux Noix¹¹. Le mariage se déroule le lendemain, 22 février, dans l'église Saint-Joseph de Chambly, en présence de Joseph Payant père, Charles Lebeau, Louis Bourbos, Baptiste et Charlotte Bessette, ainsi que Baptiste Laporte. L'officiant est le récollet Michel Levasseur.

L'année suivante, c'est au tour de l'aîné Louis-Joseph de prendre femme. Celui-ci passe son contrat de mariage le 8 mai 1746 devant le notaire Gilbert Boucault de Godefus, chez son père, rue Saint-Flavien, à Québec. Le jeune homme, qui exerce le métier d'armurier, est âgé de 23 ans. En l'absence de Joseph Payant, navigateur « de présent à la Pointe à la Chevelure »¹², c'est sa mère, Marie Legris, qui stipule pour lui et qui déclare avoir le consentement verbal de son mari. La future épouse est Geneviève Daleret, fille majeure de 25 ans, demeurant chez le Sr Louis Dunière, négociant¹³. Le futur époux est accompagné de son frère Jean-Baptiste, de ses oncles Pierre Payant et Jacques Pampalon. Les futurs époux seront mariés en communauté de biens, Louis-Joseph y apportant un douaire de 1000 livres. Deux jours plus tard, le 10 mai, lors de son mariage célébré en l'église paroissiale de Québec par le curé Joseph-André-Mathurin Jacrau, Louis-Joseph Payant, qualifié de forgeron, fils de Joseph, navigateur domicilié en cette ville, et de Marie Legris, épouse Geneviève, domiciliée chez Louis Dunière, bourgeois négociant, en présence de plusieurs témoins, dont Jean-Baptiste Payant, frère du marié, qui signe curieusement « Jan Batite paians de Saintonge ».

À cette époque, durant les saisons hivernales, Joseph Payant ne quitte guère sa ville natale. Le

24 janvier 1750, au cours de l'avant-midi, il rend visite au notaire Hilarion Dulaurent pour procéder à la vente à Louis Lebel dit Beaulieu d'une portion de terre provenant de la succession de Louise Morin, sa défunte mère. Il s'agit d'une superficie de huit perches de front, plus ou moins, sur 25 arpents de profondeur, située à la rivière Saint-Charles. Cette transaction est faite moyennant la somme de 275 livres que l'acheteur a payée comptant.

Trois ans plus tard, c'est aussi durant l'hiver que Marie-Jeanne Legris fait ses adieux définitifs aux siens. Le 2 mars 1753, sa famille recueille son dernier soupir et elle est inhumée le lendemain dans le cimetière paroissial après des funérailles présidées par le curé Jean-Félix Récher, qui la dit âgée d'environ 45 ans. En réalité, il ne lui manquait que quelques jours pour atteindre son 54^e anniversaire.

Quelques jours plus tard, le 15 mars, Joseph Payant dit St Onge « commandant la barque du Roy sur le lac Champlain estant sur le point de partir pour aller servir sur lad. Barque », constitue son frère Pierre son procureur général et spécial auquel il donne le pouvoir de recevoir des trésoriers généraux des colonies

« toutes les sommes qui lui seront ordonnées par Sa Majesté, tant pour ses gages, gratifications en lad. qualité, qu'autres fournies qui peuvent lui être deubts, en donner toutes quittances et décharges valables et autres pendant son absence, de régir et administrer tous ses biens et affaires présents et à venir, et en recevoir les revenus, soit loyers, lui être deubts comme aussi recevoir tous les remboursements qui pourraient lui être offerts, comptes avec les débiteurs, fermiers et autres redevables aud. sieur constituant... aussi le pouvoir d'affermir et de renouveler les baux de ses biens, en recueillir toute succession qui pourrait lui échoir... payer soulte ou la recevoir, accepter toute donation », etc. (contrat Paul-Antoine-François Lanouillier Des Granges).

En somme, devant s'absenter pour toute la durée de la saison de navigation et ne pouvant plus compter sur le soutien de son épouse, Joseph avait choisi le frère le plus susceptible de le remplacer pour l'administration de ses affaires.

Le printemps suivant, le 14 juin, Antoine Foucher, notaire en exercice au fort Saint-Frédéric, signale que Joseph Payant, « capitaine commandant la goélette nommée *Le Saint-Frédéric*, à présent audit fort, consent à prêter à Jean Rousseau dit Ladouceur, habitant de la côte Saint-François, la somme de 76 livres que celui-ci promet de rembourser au commandant du poste au cours du mois de juillet suivant.

En 1755, c'est au tour de Jean-Baptiste, âgé de 29 ans, troisième fils de Joseph, de se fixer définitivement dans la vallée du Richelieu. Le 4 avril, devant le notaire Joseph Lalanne, il promet d'épouser Catherine Lérigé, fille de feu Pierre, écuyer, Sr de Laplante, et de Marie-Louise Hubert dit Lacroix, demeurant à Laprairie. Ce contrat de mariage précise que Joseph Payant, « capitaine entretenu au service du Roy », réside toujours à Québec. Sont aussi présents Nicolas Payant, frère de Jean-Baptiste, Pierre Demers, premier capitaine de milice et commandant de Laprairie, Joseph Lérigé, écuyer, Sr de Laplante, oncle de Catherine, ainsi que son cousin Pierre Hubert dit Lacroix, garde magasin du Roy à Saint-Jean. Les futurs époux seront en communauté de biens et le douaire de Jean-Baptiste est fixé à 400 livres. Le mariage sera célébré à Laprairie dix jours plus tard, soit le 14 avril, par le curé Jacques Delignery¹⁴ en présence de nombreux parents et amis des deux familles.

C'est aussi en 1755, le 26 mai, devant le notaire Gervais Hodiesne, que Joseph Payant dit Xaintonge, « capitaine de la barque du fort Saint-Jean », accepte de Charles Lemoine, baron de Longueuil, capitaine d'une compagnie d'infanterie demeurant rue Notre-Dame à Montréal, une concession de six arpents de front, sur trente de profondeur, attenante d'un bout à la rivière de Chambly, d'autre bout aux terres non concédées. Cette terre est située dans la banlieue du fort Saint-Jean. Elle est chargée de six sols de cens et d'une rente d'un demi-minot de blé froment pour chaque superficie de vingt arpents, payables chaque année à la Saint-Martin (11 novembre). Le preneur s'engage à tenir feu et lieu sur cette terre, la première à être concédée aux environs du fort.

Journal militaire de Nicolas des Meloizes

Le 17 mai 1756, le roi George II d'Angleterre déclare la guerre à la France qu'il accuse de s'être

conduite de façon injustifiable aux Indes occidentales et particulièrement en Amérique du Nord depuis le traité d'Aix-la-Chapelle. De part et d'autre en Nouvelle-France et en Nouvelle-Angleterre, la marmite a atteint depuis longtemps le point d'ébullition. On sent qu'elle va un jour ou l'autre déborder et que le lac Champlain devient la voie toute indiquée où tentera de pénétrer l'envahisseur américain. Les Français ont déjà construit quelques forts pour bloquer sa marche.

À son arrivée au Canada quelque soixante ans plus tôt, le soldat Jacques Payan oeuvrait au sein des troupes de la Marine alors commandées par François-Marie Renaud d'Avène des Meloizes. Un petit-fils de ce capitaine, Nicolas des Meloizes, s'illustrera lui aussi dans le métier des armes. Il s'est distingué en Acadie et en Ohio. Le voilà qui prend aussi part à la bataille de Carillon et à celle de Sainte-Foy. Cette guerre ultime que livre la Nouvelle-France lui donne l'occasion de rédiger un journal militaire dans lequel il note parfois la présence et les activités de Joseph Payant sur le lac Champlain¹⁵.

Entre 1756 et 1760, Joseph a joué un rôle important non seulement comme transporteur de troupes et de matériel militaire sur la rivière Richelieu et le lac Champlain, mais aussi comme porteur de nouvelles et de messages. Le vendredi 27 août 1756, Nicolas des Meloizes signale dans son journal :

« Le va et vient de St Frédéric à Carillon nous a appris que la barque partie hier matin de St Jean étoit arrivée le soir au fort St Frédéric. M^r de Lusignan comand^t dud^t fort a envoyé à M^r son fils la déposition du cap^t de la barque en ces termes.

« St Onge rapporte la nouvelle de la prise de Chouaguen où nous n'avons perdu que huit hommes, nous avons fait 1800 prisonniers dont 700 sont déjà partis pour Québec, 600 dans la barque de Dussault; nous avons pris cent bouches à feu, 3 barques, 3 caisses d'or et d'argent. M^r de Montcalm traverse aujourd'hui à St Jean. Il y a cent batteaux tout prêts. Voilà 120 sauvages qui viennent et sont à Saint-Jean; on a mis du monde sur tous les chemins pour empêcher que les ennemis n'aient connaissance de la prise de Chouaguen.

« Les Anglois ont perdu quatre ou cinq cents hommes. M^r Hiché vient avec les sauvages et Perthuis interprète, ils ont les lettres. On a chanté le Te Deum à Montréal. Xaintonge dit avoir vu la lettre que M^r le Général a écrite à ce sujet à M^r de Sacquépée. On a pris en outre six cent bateaux à Chouaguen. On a coulé bas une barque dans l'entrée de la rivière de Chouaguen. »

Le lundi 30 août, Nicolas des Meloizes ajoute :

« St Onge dit qu'un nommé flame (Nicolas Flame), sergent de nos troupes et qui s'est retrouvé aux réjouissances de Montréal a apporté en toute diligence à St Jean des lettres de M^r de Vaudreuil qu'il a remis (es) à M^r de Sacquépée, que cet officier a sur le champ fait des réjouissances dans son fort qu'exigeoit une pareille nouvelle et qu'il avoit remis les lettres à la barque s'il n'eut craint qu'elle n'eut resté trop longtemps en chemin, qu'il a préféré de les envoyer par les sauvages; que M^{de} de Sacquépée de retour à St Jean d'une terre qu'elle a à la Chine avoit parlé à M^r de Villiers venant de Chouaguen qui luy avoit raconté l'affaire... La barque doit partir demain pour St Jean. »

Nicolas des Meloizes reprend la rédaction de son journal en 1759. Le vendredi 13 octobre, après la chute de Québec, les affrontements sur le lac Champlain se poursuivant, il ajoute :

« Il arriva dans la nuit du 12 au 13 deux matelots qui dirent à M^r de Bourlamaque que la barque commandée par St Onge avoit été poursuivie par un senault anglois et une esquif à canon, qu'elle auroit été prise infaiblement si le senault ne s'étoit point échoué. St Onge entra dans la rivière Missisquouë où il est encore. C'est lui qui a tiré tout le canon entendu hier pour nous avertir et les chebecs au cas qu'ils ne soient pas pris. Il pense qu'ils ont été attaqués. »

Dans son ouvrage relatif à l'Amiral du lac Champlain, le juge Philippe Demers donne sa version de ces événements qu'il intitule « L'alerte du 12 octobre 1759 ». Cependant, écrit-il, notre héros joue un rôle considérable dans les événements du jour. La brillante victoire des Français à Carillon n'avait pas découragé

l'Angleterre, car la prise de Louisbourg était une ample compensation. Résolue d'en finir, elle décida d'attaquer la colonie par le fleuve et par le lac Champlain...

« Amherst ayant réuni une armée de 11,000 hommes et s'étant assuré d'une artillerie, appoint qui avait tant manqué à Abercrombie, allait s'emparer de Carillon et de Saint-Frédéric dans l'espace d'une semaine. Hébécourt qu'on avait laissé à Carillon avec 400 hommes, voyant la partie perdue embarqua les magasins et se retira après avoir fait sauter les deux forts à la barbe des envahisseurs. Amherst voyait ainsi lui échapper le fruit de sa victoire. Il était bien maître de la clé du lac, mais il ne pouvait s'y aventurer avec des barques; la goélette et les trois chébecs armés s'opposaient. Heureusement qu'il avait le moulin à scie de la chute; mais on ne construit pas des navires de guerre en quelques jours. Ce n'est que le 10 octobre que sa marine fut prête et qu'il se décida à faire avancer son armée à la suite de deux puissants brigantins.

« Pendant ce temps de Bourlamaque se fortifiait à l'Île-aux-Noix. Ayant eu vent des mouvements de l'ennemi, il envoya la barque et les chébecs en reconnaissance, avec recommandation de ne point se laisser couper; l'essentiel était de rentrer dans la rivière avant l'ennemi. La goélette, étant la plus faible, se tenait en arrière et s'arrêta, le 11 au soir, à l'entrée du chenal qui sépare la grande Île de Contrecoeur, afin de surveiller la baie de Saint-Albans.

« Pendant ce temps les trois chébecs se rendaient jusqu'aux quatre îles des quatre vents, maintenant connues sous le nom de Four Brothers. Durant la nuit, les brigantins anglais de l'avant-garde de l'armée qui les suivait, probablement du côté est, dépassèrent les trois navires français sans être découverts.

« Au point du jour, Saint-Onge aperçut heureusement à travers les Îles au bois blanc, maintenant Sisters Islands, un brigantin de vingt pièces de canon de 18 et un senau aussi fort que sa goélette lesquels se préparaient à l'attaquer. Il s'engagea immédiatement dans le chenal de la grande île. Le brigantin lui donna

la chasse et il s'en serait emparé, lorsqu'il s'échoua, tandis que la goélette filait vers la baie de Missisquoi, toutes voiles au vent.

« Pendant ce temps, les chébecs, commandés par M. de Laubaras, attaquaient vigoureusement l'arrière-garde des Anglais qui n'était rendue qu'au îles des quatre vents, lui enlevaient une barque et faisaient une vingtaine de prisonniers. Le vent ayant alors tourné au nord-est, le brigantin parvint à se dégager et se porta, à son tour, à l'attaque des navires français lesquels se réfugièrent dans la baie des Tsonnanthouans. Dans la nuit, de Laubaras se voyant bloqué, coula deux de ses bâtiments et échoua l'autre, après avoir dépêché deux chaloupes à Bourlamaque pour l'avertir et lui faire rapport des prisonniers. Le 13 au matin, il se mit en marche pour Montréal, avec tout son monde, une soixantaine d'hommes. Ce malheur désappointa beaucoup de Bourlamaque. Dans une lettre à Lévis, il se plaint amèrement de l'incapacité de Laubaras et conclut : 'Je ne lui donnerais pas je crois, le commandement de la galiote de Saint Cloud.'

« Tous croyaient, à l'Île-aux-Noix, que la goélette de St-Onge était prise ou brûlée; elle attendait tranquillement depuis trois jours au nord de l'Île-à-Lamothe un vent favorable et elle fut la seule à rentrer au port. L'expérience du vieux pilote valait mieux que la science de l'officier de la marine. »

Le mercredi 17 octobre, Nicolas des Meloizes ajoute à son journal militaire : « Beau temps. M^f de Lépervanche partit au point du jour avec 8 soldats et 8 miliciens et des vivres pour quatre jours pour porter des vivres à la barque et un ordre à St Onge de rentrer.

« Sur les onze heures il arriva un officier et six anglois qui ont été à bord de St Onge comptant aller à un de leurs vaisseaux... »

Le jeudi 18 octobre.

« Temps calme et fort couvert. La goélette commandée par St Onge arriva sur les dix heures du matin, remorquée par deux barges aux ordres de Mr de Lespervanche. Elle partit hier à l'entrée de la nuit du hault de l'Isle de

La Mothe d'où on n'apercevoit rien. M^f de Langy partit de la barque à soleil couchant pour pousser sa découverte plus avant. »

Douloureuse fin de carrière

Toujours selon Demers, la carrière navale de Payant allait se terminer à l'Île-aux-Noix le 25 août 1760. L'armée anglaise, forte de huit à neuf mille hommes, débarqua le 14 sur la rive droite du Richelieu, à un mille et demi au-dessus du fort. Elle était accompagnée de cinq bâtiments armés de canons, de deux batteries flottantes et six chaloupes carcassières aussi armées de canons. Bougainville avait établi des blockhaus de chaque côté de l'embouchure de la rivière du Sud. Il fut forcé de les abandonner. Il se contenta de donner ordre à la barque de St Onge de mouiller vis-à-vis de cet endroit.

« Le 25 août, conclut Demers, les Anglais, qui avaient amené secrètement une batterie de campagne de 8 pièces, vis-à-vis la tartane, se démasquèrent subitement. Le commandant du vaisseau français fut tué après avoir donné l'ordre de couper le câble; les matelots, pris de panique, regagnèrent l'île à la nage et le vent d'ouest porta la tartane vers l'ennemi qui s'en empara. De Bougainville envoya sur le champ avertir St Onge de gagner le large. Mais il était trop tard; déjà l'ennemi avait tourné son artillerie contre lui. Le chenal, à cet endroit, passe presque à angle droit de l'est à l'ouest; de plus, le vent était contraire; ceci nous explique comment, malgré l'expérience du pilote, la goélette alla s'échouer sur un banc de sable qui se trouve précisément au nord de l'embouchure de la rivière du Sud. Ce fut facile pour le major (Robert) Rogers et les siens de traverser la petite rivière pour s'emparer de notre pilote et de sa barque¹⁶. L'événement fut de la plus grande conséquence, puisqu'il permit à Haviland de faire passer ses troupes du côté ouest, sur la ferme Bilodeau, au nord du fort; ce qui força l'armée de Bougainville à se retirer.

« Payant, âgé de soixante ans, comprit que sa carrière était finie. Le drapeau qu'il avait servi avait repassé les mers; le beau lac qu'il avait défendu était, en 1763, par une malencontreuse proclamation, abandonné à l'état de New-York. Il se contenta désormais du titre

d'ancien marinier et se retira à Chambly où il vécut encore plusieurs années. »¹⁷

La migration se poursuit

Malgré la guerre, le mouvement de migration de la famille de Joseph Payant vers la vallée du Richelieu ne ralentit pas. Un seul fils, Jean-Marie, prend une direction opposée, celle du bas du fleuve. Au début de 1757, Jean-Marie est déjà établi au petit Kamouraska. Le 15 mars, lui et le notaire Joseph Dionne se rencontrent chez Jean-Baptiste Dupéré, major de milice, afin de procéder à un échange de terres avec Joseph Bouchard, un autre habitant du petit Kamouraska. L'une de ces terres a cinq arpents de front, l'autre huit. Bouchard se réserve la petite maison qu'il occupe déjà et exige de plus une somme de 500 livres.

Le 24 avril, Jean-Marie épouse Rosalie, la fille de son voisin Jean Lebel et de Marie-Madeleine Dupéré. Ce mariage est célébré par le curé Joseph Trutaut. Le lendemain, 25 avril, le notaire Dionne rédige le contrat de mariage des nouveaux époux. Rosalie apporte en dot une terre de quatre arpents de front en bois debout sise dans le voisinage de celle que Jean-Marie vient d'acquérir dans son échange avec Joseph Bouchard. Les descendants de la lignée paternelle de Jean-Marie Payant et de Rosalie Lebel ont tous adopté le surnom de Saint-Onge. Ils sont nombreux non seulement dans la région de Kamouraska, mais aussi au Nouveau-Brunswick et dans l'état du Maine.

En 1758, c'est au tour de Nicolas de prendre femme. Le 21 mars, lui et le notaire Joseph Lalanne se donnent rendez-vous chez Jacques Lecomte, à Laprairie, pour conclure les conventions de mariage avec Rosalie Lérigé, âgée de 20 ans, fille de Paul Lérigé, écuyer sieur de Laplante et de Louise Hubert-Lacroix¹⁸. Nicolas, âgé de 24 ans, est accompagné de son père, Joseph, « capitaine des barques entretenues au service du Roy ». Le mariage présidé par le récollet Félix de Berey, a lieu le 4 avril au fort Saint-Jean, en présence, notamment, de M^r de Sacquespée, commandant dudut fort.

L'année suivante est celle où Marie-Joseph, la benjamine de la famille et la seule survivante des trois filles de Joseph Payant et de Marie Legris prend époux. Les conventions de mariage inter-

viennent le 2 février 1759 selon les termes édictés par le notaire Gervais Hodiesne. Est présent Guillaume Delprat, grenadier du régiment de Béarn en garnison à la Longue Pointe et futur époux. Il est le fils de défunt Nafre Delprat et de dame Marie Jobert, marchand demeurant dans le Bourget, paroisse de Castelmelan¹⁹, diocèse de Montauban, en Quercy, et stipule pour lui, tandis que Joseph Payant dit Xaintonge, « capitaine du bâtiment du Roy au lac Champlain demeurant au fort Saint-Jean » représente sa fille, âgée de 18 ans, demeurant avec lui. Le douaire du futur époux sera de 3000 livres.

Le mariage a lieu le 5 février à Notre-Dame de Laprairie sous la présidence du curé Jacques Delignery. Celui-ci note que Guillaume, soldat grenadier de la compagnie de Dalquier, au régiment de Béarn, est le fils de Jacques Delprat et de Marie Jaubert, de la paroisse de Castelmeran, évêché de Montauban. Joseph Payant est dit dans cet acte résident de Laprairie. Il y a eu dispense de deux bans autorisée par le sulpicien Étienne de Montgolfier, qui venait d'être nommé supérieur de sa communauté à Montréal.

L'union de Guillaume et de Marie-Joseph ne durera que quelques mois durant lesquels ils n'ont guère eu l'occasion de se voir, à cause de la guerre. Delprat expirera à l'Hôpital Général de Québec, probablement des suites de blessures subies durant le conflit. Il sera inhumé dans le cimetière dudit hôpital le 19 novembre 1759, sous le surnom de Belfleur. En secondes noces, Marie-Joseph, dite veuve de Jacques Delprat dit Bellefleur, épousera, à Notre-Dame de Laprairie, le 22 février 1762 (contrat Lalanne, le 20), Ignace-Rigobert Pinsonneau, un coureur des bois, fils de feu Paul et de Marie-Joseph Tessier. C'est encore le curé Delignery qui signe l'acte. Le couple Pinsonneau-Payant s'est établi à la rivière de la Tortue. Nous perdons sa trace après 1763.

Le dernier fils de Joseph Payant à prendre femme est Louis, le cadet. Il est âgé de presque 29 ans lorsqu'il se présente chez le notaire Claude Hautraye le 6 septembre 1766 pour la lecture de son contrat de mariage avec Marie-Monique Lefort, fille de feu Jean-Baptiste et de Marie-Marguerite Favereau. Joseph Payant, le père, est présent, ainsi que ses fils Jean-Baptiste et Nicolas. L'époux apporte un douaire de 1000 livres. Le

8 septembre, le curé Delignery bénit leur mariage en l'église Notre-Dame de Laprairie.

Alexis et Augustin Payant, fils de Jacques et de Françoise Rivard, donc neveux de Joseph Payant, viendront aussi s'établir plus tard dans la vallée du Richelieu. Augustin, né en 1750 à Saint-Pierre-les-Becquets, épousera à Saint-Charles-sur-Richelieu, le 21 janvier 1774, Geneviève Boucher, fille de Michel et de Joseph Lambert. Alexis, né aussi à Saint-Pierre-les-Becquets en 1751, unira sa destinée à celle de Marie-Cécile Ledoux, fille de Gabriel et de Cécile Gareau St-Onge, le 12 février 1776 (contrat François-Pierre Cherrier, le 9), à Saint-Ours. La famille d'Augustin vivra à Saint-Charles et à Saint-Marc, tandis que celle d'Alexis se fixera à Verchères, près de Contrecoeur.

Départ définitif de Québec

Après le décès de sa demi-sœur Marie-Anne, survenu le 29 mai 1757 à l'âge de 31 ans, l'amour paternel de Joseph Payant l'emporte sur les liens fraternels qui l'unissent aux autres membres de sa famille. Marie-Anne, dernier enfant issu du mariage de Jacques et de sa seconde épouse Marguerite Sédilot, n'avait que dix ans lors du décès de son père en 1736. Sa mère était décédée l'année précédente. Par la force du destin, Joseph était donc devenu le père adoptif de l'orpheline.

En 1758, la guerre s'intensifiant sur le lac Champlain et sa fonction de commandant des barques du roi ne lui laissant plus de répit, Joseph croit de son devoir de consacrer tout son temps à la défense de la colonie contre l'envahisseur anglais. Le 23 février, il fait dresser par le notaire Jean-Claude Panet le procès verbal des effets de la communauté qui a existé entre lui et défunte Marie Legris, parce qu'il ne « demeure prou en cette ville mais au fort Saint-Jean où il est employé au service du Roy, lesquels effets sont dans une maison sise en cette ville rue Saint-Flavien depuis le décès de son épouse ». Deux jours plus tard, Joseph reconnaît avoir reçu de M. Panet la somme de 734 livres et 18 sols pour le contenu dudit procès verbal. Enfin, le 27 février, demeurant toujours à Québec rue Saint-Flavien, il passe chez le même notaire pour lui demander de reconduire une procuration déjà passée devant les notaires Lanouillier et Sanguinet le 15 mars 1753, autorisant son frère Pierre à procéder à la vente par

licitation des deux maisons qu'il possède rue Saint-Flavien.

Le 9 avril 1758, Joseph Payant est de retour parmi les siens. Ce jour-là il rend visite à son ami le notaire Joseph Lalanne pour valider l'achat d'une terre de trois arpents de front, acquise de Charles Laplante, demeurant à la côte Saint-Joseph, dans la seigneurie de la Prairie de la Madeleine. Joseph est décrit comme un « officier de la marine navale entretenue pour le Roy », habitant à Saint-Jean. Cette terre contient « un bout de hangar » de seize pieds tant en largeur qu'en longueur et environ de quoi semer douze minots de grain. Elle est encerclée par celles de Jean Lefort, Maurice Demers, Clément Bougie et Ange Laplante. Le vendeur avait acquis cette terre de son père devant le même notaire, le 16 décembre 1754. Il vient de la revendre pour la somme de 300 livres payée comptant.

Lettres de change pour la France

Le 25 septembre 1761 est déposé au greffe de Simon Sanguinet un « Etat des lettres d'Echange (sic) du Trésor que le Sieur St Onge marinier produit pour emporter en France pour son compte : savoir Iceluy ay remis led. 3^e Exercice de 1757 Sur les dépenses Générales.

N^o 2 une lettre d'Imbert sur M^f Vaudésir²⁰ du 6^e 8bre ordre de St Onge payable au 17^e juin 1760 de1250 livres 5

49 une idem du même sur M^f Vaudésir du 6^e 8bre payable au 7^e aoust 1759 ordre de St Onge de2500 livres

Exercice de 1758

N^o 2 une lettre du même sur M^f Perichon²¹ du 1^e 8bre payable au 28^e juillet 1761 ordre de M^f Payan de540 livres

3. une idem du 1^e 8bre 1758 p^{ble} au 28^e juillet 1761 ordre de M^f Payan de902 livres

16. une idem du 1^e 8bre p^{ble} au 31 aoust 1760 ordre de M^f Payan de1000 livres
L 6192 livres 5

Sauf erreur monte le présent Etat cy dessus à la somme de six mil Cent quatre vingt douze livres cinq sols.

à Montréal le 25^e 7^{bre} 1761

Ensuite est écrit Le Ch^{ef} De Lacorne

Déposé pour minute au N^f Sanguinet

Ces lettres de change concernant les dépenses générales du marinier Joseph Payant dit St Onge durant les principales années du conflit qui entraîna la défaite de la Nouvelle-France aux mains des Anglais sont-elles jamais parvenues au trésorier général de la Marine en France? Ont-elles été confiées au chevalier de Lacorne? On sait que celui-ci s'embarqua à Québec le 15 octobre 1761, mais il périt dans le naufrage de l'*Auguste* au large de la côte du Cap-Breton le mois suivant.

Propriétaire terrien

Joseph Payant a-t-il vraiment déjà exploité une terre à Québec? La procuration donnée à son frère Pierre en 1753 laisse entrevoir cette possibilité. Exerce-t-il encore son métier de forgeron durant la morte-saison? La première concession qui lui est accordée semble celle située aux abords du fort Saint-Jean en 1755. Concession qu'il n'a guère pu exploiter à cause de sa proximité du lac Champlain, théâtre principal des affrontements entre Français et Anglais dans la vallée du Richelieu.

Le 24 février 1763, exactement deux semaines après la signature du Traité de Paris, qui met fin à la Guerre de Sept Ans, Joseph Payant dit Xaintonge « cy devant capitaine des bâtiments de présent demeurant en la côte St Joseph » acquerra devant le notaire Hodiesne deux terres appartenant à Marie-Agnès Grenier, veuve de Jean-Baptiste Girou, l'une étant sise à la côte St-Joseph, contenant un arpent et demi de front sur trente de profondeur, dont une superficie de 24 arpents était défrichée sur laquelle étaient construites une petite maison de quinze pieds en carré de pièces sur pièces et la moitié d'une vieille grange tombant en ruines. L'autre terre située à la côte Sainte-Geneviève mesure aussi un arpent et demi de front mais sur vingt de profondeur. Il y a là environ quatre arpents de défrichés, le reste étant couvert de haut bois et de bois brûlé, aussi une moitié de vieille grange. Le tout est acquis moyennant la somme de 1000 livres, dont 200 payées comptant, le reste devant être remboursé au mois de mai

suisant. Joseph Payant ne laissera pas traîner ce compte. Il remboursera le solde de 800 livres dès le 14 mars. Le même jour, il revendra les deux mêmes terres à François Girou pour la même somme de 1000 livres. Pour les Girou, il semble qu'il s'agit d'une reprise de possession de ces deux terres. Avaient-ils regretté de les avoir vendues?

L'année suivante, le 13 juillet 1764, Joseph Payant met en vente sa terre de Saint-Jean, qui lui avait été concédée en 1755 par feu Charles Lemoine, seigneur baron de la censive de Longueuil. Elle est achetée par John Macombe écuyer marchand demeurant à Albany, pour la modique somme de 100 livres tournois que le vendeur reconnaît avoir reçue « avant la passation des présentes ». L'acte est signé par le vendeur, l'acheteur, ainsi que par les notaires André Souste et Pierre Mézières.

Il restait encore à Joseph la terre acquise en 1758 de Charles Laplante. Le 26 octobre 1768, il s'en départit au profit de Pierre de Laplante, écuyer demeurant à la côte Saint-Joseph, par contrat passé devant Lalanne, aux seules charges des cens, rentes, arrérages et devoirs seigneuriaux. Joseph y est aussi qualifié d'écuyer officier de la marine demeurant à la côte Saint-Joseph. Durant la dizaine d'années qu'il l'a possédée, Joseph ne l'a guère exploitée. Aucun bâtiment n'y a été construit et il ne s'y trouve que peu de terre labourable.

Joseph Payant va bientôt devenir septuagénaire et l'emplacement de la rue Saint-Flavien à Québec demeure toujours invendu, du moins en partie. Depuis le décès de son épouse en 1753, il n'est légalement propriétaire que de la moitié de ce lot; l'autre moitié doit être divisée entre les autres héritiers légaux, ses enfants. La famille devra attendre jusqu'en 1779 pour trouver un acquéreur. La transaction se fait le 3 mai chez le notaire Antoine Foucher, à Montréal, en présence de Joseph Payant, « ancien capitaine de marine de sa Majesté très chrétienne », demeurant à Montréal, rue Notre-Dame, veuf de Marie Legris; de Jean-Baptiste Payant, navigateur demeurant à Laprairie, son fils, Louis Payant, demeurant à Saint-Philippe, et Rose Laplante, veuve de Nicolas Payant, demeurant au Sault-Saint-Louis. Celle-ci agit à titre de tutrice de ses enfants héritiers de Marie Legris, leur aïeule maternelle

quant aux droits acquis de feu Dominique Payant, son beau-frère, héritier au même titre. Parmi les héritiers se trouve encore Geneviève « de nom inconnu », veuve de Joseph Payant et tutrice des enfants mineurs issus d'elle et dudit défunt, héritiers comme les autres. Toutes ces personnes reconnaissent avoir vendu au Sieur Eustache Toupin, courrier du roi demeurant à Québec, tous les droits de communauté appartenant aux vendeurs et venderesses, consistant pour le Sieur Joseph Payant en la moitié d'un emplacement sis rue Saint-Flavien, de la contenance de 51 pieds de front sur 40 de profondeur, sans bâtiment. Chaque enfant hérite d'un sixième de la moitié en partage, y compris la part de Jean-Marie, habitant de Kamouraska. Marie-Joseph Payant, sœur des héritiers, n'est pas mentionnée, ce qui porte à croire qu'elle est décédée. Ledit terrain fait partie de la censive des ecclésiastiques des missions étrangères de Québec, envers qui l'acheteur sera redevable des cens et rentes seigneuriales. Il devra aussi payer la somme de 900 chelins anciens, soit 450 à Joseph Payant et 75 à chacun des enfants. Immédiatement après cette vente, Toupin déclare qu'il rétrocède ledit terrain à Pierre-Stanislas Bédard auquel il a prêté son nom pour les fins de la transaction.

Les 13 et 17 février 1783, lors du contrat de mariage et du mariage religieux de son petit-fils Jean-Baptiste avec Marie-Joseph Caillé, Joseph Payant signe les deux actes, comme il l'a souventes fois fait dans de pareilles circonstances. Il semble bien que ces deux signatures soient les dernières qui nous sont parvenues. Quand, où et dans quelles circonstances Joseph est-il décédé? Mystère! Voilà un détail important que, malgré d'intensives recherches, nous n'avons pas encore réussi à élucider. En marge d'une copie du contrat de vente de la terre de Saint-Jean à John Macombe, le notaire Pierre Mézières indique qu'il l'a expédiée une seconde fois au vendeur le 23 novembre 1785. Est-ce à dire que Joseph Payant vivait toujours à cette date?

Trois générations de Jean-Baptiste

À la fin du XVIII^e siècle, les Montcalm ne pointent pas encore à l'horizon. il faudra traverser trois générations successives de Jean-Baptiste pour les voir surgir. Ce sont :

Jean-Baptiste I, troisième fils de Joseph. Né à Québec en 1726, il épouse à Laprairie, le 14 avril 1755, Catherine Lérigé, fille de Pierre et de Louise Hubert-Lacroix. Décédé à Laprairie en 1808.

Jean-Baptiste II, troisième fils du précédent. Né à Laprairie en 1760. Marié en premières noces à Laprairie, le 17 février 1783, à Josephthe Caillé, fille de Pierre et de Josephthe Daniau. Remarié au même endroit le 6 juillet 1801, à Angélique Brassard, fille de Claude et d'Angèle Barrette. Décédé à Laprairie le 4 décembre 1825.

Jean-Baptiste III, fils aîné du précédent. Né le 6 mai 1784 à Saint-Philippe de Laprairie. Marié à Laprairie le 13 février 1809, à Louise Longtin, fille de Jérôme et de Louise Barrette. Décédé à Saint-Isidore en 1858. Cette famille établie à Châteauguay est la première à adopter le surnom de Montcalm.

Joseph Payant a probablement connu, ne fut-ce que brièvement, cet arrière-petit-fils. La patriarche est constamment présent aux grands événements que vivent les membres de sa famille, surtout ceux de son entourage à Laprairie. Sa relation avec cette lignée de Jean-Baptiste nous semble particulièrement intime. Avant le remariage de sa fille Marie-Joseph en 1762, Joseph vit déjà à Laprairie. Durant plus de vingt ans, l'ancien marinier aura tous les jours l'occasion d'entretenir ses descendants de sa carrière de maître de barque et du rôle qu'il a joué dans les victoires, aussi dans les défaites des régiments placés sous le commandement suprême de Montcalm, auquel il vouait assurément une très grande admiration. La mort glorieuse du général et celle d'amis très chers ont ouvert dans le livre de ses souvenirs des plaies qui ne se sont jamais cicatrisées. Ces souvenirs n'ont jamais été écrits mais, selon la tradition, ils se sont transmis de bouche à oreille de génération en génération.

Premières mentions du surnom de Montcalm

Les premières mentions du surnom de Montcalm apparaissent dans les registres de Saint-Joachim de Châteauguay. Lorsqu'il épouse Louise Longtin à Laprairie, le 13 février 1809, Jean-Baptiste est déjà établi à Châteauguay. Il y possède à la côte Saint-Régis une terre de trois

arpents de front, dont une superficie de quatre arpents labourable, ainsi que trois autres arpents déboisés. Il y a là une huche et une maison de pièces sur pièces couverte de planches, une cheminée en pierre et des châssis ferrés et vitrés, une grange couverte de paille, de même qu'une écurie de bois rond aussi couverte de paille²².

Le surnom de Montcalm est mentionné pour la première fois le 3 mars 1830, à l'occasion de la sépulture de Florence. Le curé Pierre Grenier²³ inscrit l'acte suivant en ces termes :

« Le trois Mars mil huit cent trente Nous prêtre curé soussigné avons inhumé dans le cimetière du lieu Florence décédée avant-hier, âgée de quinze ans, fille légitime de Jean-Baptiste Payant dit Moncalme cultivateur du lieu et de Marie-Louise Longtin. Présens Augustin Plante et Joseph Bourdeau qui n'ont su signer. »

Les 9 mars et 18 août 1831, le même curé rapporte les baptême et sépulture de Marguerite-Rosalie, fille légitime de Jean-Baptiste Payant dit Montcalme et de Louise Longtin. Il en sera de même lors du baptême du Jean-Noé, le 27 août 1832. La même année, les registres de Saint-Joachim notent les sépultures de nombreuses victimes de l'épidémie de choléra. Il ne semble pas cependant que le nom de Montcalm ait été adopté rapidement par les familles Payant. Le recensement de 1851 de la paroisse de Saint-Isidore mentionne la famille de Jean-Baptiste Payant père, 67 ans, qui vit avec son épouse Louise Longtin, 61 ans, et leur fils Jean-Baptiste, 38 ans, marié à Julienne Rayaume (Rhéaume), 30 ans. Aucune mention du surnom de Montcalm. Vingt ans plus tard, en 1871, le recensement de la même paroisse indique que Jean-Baptiste et Julienne ont fait disparaître le patronyme Payant pour le remplacer par Montcalm. Y sont mentionnés leurs enfants Gédéon, Avila, Chéry, Casildé, Emma, Cordélie, Victorine, Noé et Mathilde.

Un confrère de collège, Onil Perrier, de Saint-Denis-sur-Richelieu dont la grand-mère paternelle Amanda Montcalm a épousé son grand-père Calixte Perrier à Moose Creek (Ontario) le 20 juin 1887, affirme qu'il existe dans la famille une tradition orale transmise par son père et qui se résume de la façon suivante :

« L'introduction du patronyme Montcalm proviendrait du curé de la paroisse Saint-Joachim de Châteauguay. À l'occasion du baptême de deux enfants de Jean-Baptiste Payan dit St-Onge, soit Marguerite-Rosalie le 9 mars 18.. et Jean-Noé le 27 août 1832, le curé P. Grenier²³ a lui-même ajouté au nom de famille le surnom "dit Montcalme ".

« Il s'est offusqué, semble-t-il, du fait que l'enfant dont on venait de faire un "chrétien", s'appellerait "païen"... parce que les gens du coin prononçaient Payan comme "païen". Il ne voulait pas donner prise à cette façon de faire et cherchait un moyen d'en sortir. N'oublions pas qu'alors on ajoutait facilement un autre patronyme à un nom de famille et que celui-ci devenait souvent le seul et unique nom de la famille.

« Le curé a regardé attentivement le père et l'a même invité à se tourner de côté. – Monsieur Payan, vous avez vraiment le profil du Marquis de Montcalm! Et sans plus de cérémonie il écrit au registre : Payant dit Moncalme (sans t mais avec un e final).

« On peut croire, conclut Perrier, que les autres enfants, devenus grands, ont choisi bien volontiers de ne garder que le surnom de Montcalm; ça sonnait bien à cette époque, étant donné la réputation du grand marquis et la francophilie des années 1850; qu'on se rappelle l'alliance franco-anglaise durant la guerre de Crimée et la visite de la frégate *La Capricieuse* à Québec en 1853²⁴. »

Cette introduction d'un nouveau surnom dans la famille Payant me paraît un peu fantaisiste, mais sait-on jamais! Si c'est le cas, l'officiant, peut-être inconsciemment, a pu faire accroc à la règle voulant que les registres de l'état civil ne doivent contenir rien d'autre que ce qui est déclaré par les parties concernées.

Quoi qu'il en soit, je crois que la tradition orale, surtout celle émanant des récits de Joseph Payant, témoin des batailles navales livrées sur le lac Champlain, qui n'a sans doute pas manqué de raconter les exploits de Montcalm, son héros, d'embellir sa mémoire, a joué un rôle prépondérant dans le choix du surnom de Montcalm.

La plupart des Montcalm actuels descendent du couple Payant-Longtin et de ses trois fils Jean-Baptiste, Jean-Noé et Médard. Joseph Payant, autre fils de Jean-Baptiste et de Joseph Caillé, compte aussi des Montcalm dans sa descendance. Ce Joseph, marié à Flavie Robidoux à Saint-Constant le 19 février 1827, a vécu principalement à Laprairie, mais aussi à Saint-Constant et à Montréal.

Prétention sans fondement

Il y a quelques dizaines d'années, des Montcalm canadiens vivant en Ontario ont prétendu, sans preuve, descendre du vainqueur de Carillon. Dans son édition du 13 juillet 1945, le journal *Le Soleil* souligne leur présence à Québec où ils sont venus visiter « les lieux historiques et particulièrement la maison de Montcalm ». Le 21 juillet suivant, le journal *Le Droit* rapporte également leur passage à Ottawa en ces termes :

« Nos familles canadiennes-françaises semblent depuis quelques temps ressentir le goût de se rattacher à leurs ancêtres. À preuve le nombre croissant chez nous d'instituts, de sociétés et d'arbres généalogiques. Un autre fait typique non moins probant est le cas de ces familles qui ne doutent plus de leur descendance du marquis de Montcalm. »

Historiens, biographes et même des descendants de familles apparentées à celle du général décédé à Québec le 14 septembre 1759 ont fait la preuve que les Montcalm canadiens n'ont aucun lien de parenté avec le célèbre personnage²⁵. Le 8 octobre 1975, Mgr Rosario Montcalm, de Holyoke, écrivait à Roland J. Auger, alors directeur du Service de généalogie de Québec, lui soulignant que, deux ans plus tôt, à son grand étonnement il avait appris de l'abbé G. Robert Gareau, généalogiste montréalais bien connu, que les Montcalm canadiens avaient pour ancêtre un certain Jacques Payan, un simple soldat. « Comme vous pouvez voir, écrit Mgr Montcalm, il ne semble pas y avoir de rattachement à la famille du marquis de Montcalm. Je n'ai aucune idée pourquoi le nom de Montcalm est apparu dans notre généalogie. Si vous pouvez me renseigner je l'apprécierais. Tout ce que je sais c'est que, lorsque mon grand-père, Chéri Montcalm, quitta Saint-Isidore de Laprairie pour aller à Gentilly, Minnesota, U.S.A., vers 1878, il emmena avec lui

ses parents et ses enfants. Jean-Baptiste, l'arrière-grand-père, est mort le 2 décembre 1886. Plus tard, vers 1890, Chéri et sa famille quittaient le Minnesota pour venir ici à Holyoke. Depuis ce temps et depuis leur départ du Canada, il semble que mes parents et grands-parents ne se soient jamais servi du nom « Payan ».

Le 19 janvier 1976, j'écrivais moi-même à Mgr Montcalm pour lui demander des renseignements sur sa famille. Plusieurs mois plus tard, j'attendais toujours sa réponse. Un jour, alors que j'étais à mon bureau du parlement, mon épouse m'appelle et me dit : « Tu as de la visite! » – « Entretiens-la. J'arrive. » Quelques minutes plus tard, quelle ne fut pas ma surprise de faire la connaissance de Mgr Montcalm et de l'une de ses sœurs. « Vous m'apportez des renseignements sur votre famille? », lui dis-je. « Non, je viens en chercher », fut sa réponse. Je m'excuse auprès de Mgr Montcalm d'avoir attendu plus de 20 ans pour lui donner cette réponse. Une correspondance assidue depuis quatre ans avec une religieuse d'Edmonton, Sœur Simonne Lapointe s.g.m., dont la grand-mère était une Montcalm, m'a en quelque sorte contraint à livrer cette histoire que je voulais écrire depuis longtemps.

Familles dispersées

Selon les recherches intensives menées en ces quatre dernières années par Sœur Lapointe, les familles Montcalm sont maintenant très dispersées. Près de 300 ménages ont été recensés aux États-Unis et autant au Canada. On en a aussi découvert en Australie, en Irlande et en France.

Aux États-Unis, les Montcalm sont présents dans quelque 25 états, principalement au Michigan. Ils vivent aussi au New Hampshire, au Vermont, en Arizona, en Californie, au Delaware, en Floride, en Georgie, en Illinois, en Indiana, au Kansas, au Kentucky, en Louisiane, au Maine, au Massachusetts, au Minnesota, au Missouri, au Nevada, à New York, au Tennessee, au Texas, en Virginie, à Washington et au Wisconsin.

Au Canada, on les trouve principalement au Québec dans près de 50 municipalités. En Ontario, il y en a dans quelque 25 villes et villages. Il s'en trouve aussi en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie-Britannique.

Plusieurs milliers de descendants de Joseph Payant dit Saintonge vivent de nos jours en Amérique du Nord. Ceux de la lignée paternelle sont, pour la plupart, des Saintonge ou St-Onge. Quelques centaines ont conservé le patronyme originel de Payan ou Payant (avec un t), graphie introduite par Joseph dès la deuxième génération.

Les Montcalm ne sont pas encore très nombreux, mais ils sont partout ou presque.

N'oublions pas qu'il n'y a guère plus d'un siècle qu'ils affichent leur nouveau patronyme. Dont ils sont fiers. Même s'ils savent maintenant qu'ils n'ont aucun lien de parenté avec Louis-Joseph de Saint-Véran, marquis de Montcalm. Ils sont aussi très fiers de Joseph Payant, leur véritable ancêtre, le capitaine des barques du roi qui a vaillamment combattu sous Montcalm de 1756 à 1759.

Références

1. Ce prêtre était arrivé au pays en 1691. Il a été le troisième curé de Notre-Dame de Québec, de 1707 à 1711, à la suite de Henri de Bernières et de François Dupré. Il est décédé à l'Hôtel-Dieu le 16 avril 1711.
2. Aujourd'hui, côte du Palais.
3. LAFONTAINE, André, *Recensements annotés de la ville de Québec, 1716 et 1744*, Sherbrooke, 1991, p. 21.
4. Thomas Thiboult arriva au Canada en 1710. L'année suivante, il était nommé administrateur de la paroisse Notre-Dame avant d'en devenir le curé deux ans plus tard. Nommé supérieur du séminaire en 1723, il est décédé l'année suivante. Son corps a été inhumé dans la cathédrale.
5. LAFONTAINE, André, op. cit., p. 337.
6. Ib., p. 170. Thomas Caret ou Carré, maître maçon, était originaire de Paramé, en Bretagne.
7. Jacques-Fabien Badeau, maître charpentier de navire.
8. Unité internationale de volume pour le jaugeage des navires, équivalant à 2,83 mètres cubes.
9. DUCHARME, G., *L'Amiral du lac Champlain, Joseph Payant dit St-Onge*, Montréal, 1929, p. 5 ss.
10. *Voyage en Amérique*, Montréal, Berthiaume, 1880.
11. François Foucault (1690-1766), garde magasin du roi à Québec, premier conseiller au Conseil Supérieur, puis seigneur d'un vaste domaine de trois lieues de front sur la rivière Richelieu. Dominique Payant a été l'un de ses premiers concessionnaires.
12. Située près du fort Saint-Frédéric, elle sera appelée plus tard Crown Point par les Anglais.
13. Baptisée à l'Ange-Gardien le 18 mars 1721, Geneviève est la fille naturelle de Marie-Angélique Dalleray, fille de Joseph et de Jeanne Moreau.
14. Né à Montréal en 1701 et ordonné prêtre en 1727, il était le fils de l'ancêtre Constant Lemarchand, sieur de Lignery, originaire de la région de Tours, en France.
15. *Journal militaire tenu par Nicolas d'Avène des Meloizes, chevalier, seigneur de Neuville au Canada, du 19 juillet 1756 au 30 octobre de la même année, et du 8 mai 1759 au 30 octobre de la même année*, RAPQ, 1928-1929, pages 1 à 3, 12, 13, 80 et 81.
16. Cette fin de récit est empruntée aux Mémoires du major Rogers.
17. La suite des événements laisse croire que c'est, non pas à Chambly, mais dans la paroisse voisine de Laprairie, parmi les siens, que Joseph Payant alla terminer ses jours.
18. Le nom de la mère de l'épouse n'est pas Louise Hubert-Lacroix, mais Barbe Dupuy. Il y a ici erreur du notaire. Louise Hubert-Lacroix avait épousé Pierre Lérigé, frère de Paul.
19. Vraisemblablement Castelmayran (Tarn et Garonne).
20. Jacques Imbert (1708-1765), agent des trésoriers généraux de la Marine. Il était chargé des pièces relatives aux dépenses et aux recettes du Domaine du roi. Claude Baudart de Vaudésir, baron de Sainte-James, trésorier général des colonies en France.
21. Noël-Mathurin-Étienne Perichon, trésorier général de la Marine en France.
22. Ces détails sont mentionnés dans les conventions de mariage signées le même jour par le notaire Edmé Henry.
23. Prêtre né à Québec en 1791 du mariage de Gabriel Grenier et de Marguerite Rose. Ordonné le 21 avril 1816, il a été successivement curé de Fraserville, Sainte-Anne-des-Plaines, Beauport, Châteauguay (1825-1833) et Varennes, où il est décédé en 1834.
24. *Les Montcalm au Canada*, Communication du 30 novembre 1996, p. 4.
25. Au sujet de la descendance des branches aînée et cadette de la famille Montcalm en France, voir copie d'une lettre expédiée de Brooklyn le 18 janvier 1897 par la marquise Loise de Montcalm. Cette lettre a été publiée dans *L'Événement* de Québec le 23 janvier suivant et reproduite dans *L'Ancêtre* de janvier 1997, p. 187.

* * * * *

L'affaire Lachaume, un meurtre à Saint-Ours, en 1702

par Simon Larocque

Je vais commencer, et tu m'aideras à finir! C'est à peu près en ces termes que Marie Couilleau demande l'assistance de son pensionnaire pour exécuter son mari. Il n'y a pas de meurtre banal : seule la folie ou une situation limite aveuglante peut le provoquer sans l'expliquer. On n'est plus dans une perspective ordinaire, mais dans une zone floue d'irréalité.

Pourtant, les récits faits au tribunal de Montréal entre le 6 mai et le 4 juillet 1702 sont si explicites qu'on en demeure saisi. Une froide mécanique s'est mise en marche qui broiera les acteurs implacablement. Il s'agit d'une jeune femme n'ayant pas encore atteint 21 ans, d'un jeune militaire de 27 ans et d'un pauvre habitant d'une trentaine d'années dont on ne donne jamais le prénom, un « nommé » Lachaume. On n'a même pas besoin d'analyse pour percevoir l'escalade qui a mené au crime affreux et au désarroi le plus total.

L'interaction des personnages, révélée sur une toile de fond juridique aussi simple ou sommaire que rigide technique, se révèle crûment, sans artifices. L'accusé n'a pas d'avocat : accompagné d'un huissier gardien de prison, il répond aux questions du juge (lieutenant général), et le greffier, le notaire Antoine Adhémar, consigne l'essentiel des propos, toujours en style indirect, sous la forme habituelle : « interrogé si..., a dit que... »

Sauf exception, le procureur du Roi n'est même pas présent, mais c'est lui qui, représentant la Couronne, assure la suite des procédures. À la fin d'une séance, le juge émet une ordonnance de « soit-communié » au procureur (ou au substitut du procureur) du Roi qui avise en conséquence.

Les témoins sont assez nombreux, et chacun(e) se présente avec l'assignation reçue parfois quelques heures seulement avant la séance. Dans ce procès, la plupart témoignent sur oui-dire; avant de quitter, on leur signifie l'allocation accordée pour leurs frais, s'ils en ont fait la demande. On remarque que les soldats ne requièrent aucune indemnité.

Étrange particularité : seule la rumeur publique est responsable de l'arrestation du soldat Viau dit Larose, alors qu'on n'a pas de preuves directes qu'il y ait victime, le corps n'ayant pas été trouvé. Les procédures sont engagées trois semaines plus tard et se continuent jusqu'à la condamnation. Également, la coaccusée, Marie, ne témoignera pas puisqu'elle

est en fuite vers « la Manatte » et que même l'Histoire ne saura jamais ce qu'il en est advenu.

Marie Couilleau et le nommé Lachaume

Issue d'une famille nombreuse, Marie est la fille de Philibert Couilleau dit Roquebrune, un ex-soldat du Régiment de Carignan devenu colon comme plusieurs de ses compagnons en 1668, quand la Colonie fut relativement en sécurité. Au moment des événements, sa mère est veuve depuis à peine plus d'un an et demeure sur la terre familiale de Contrecoeur avec plusieurs enfants à la maison, elle qui n'a que 37 ans.

Le nommé Lachaume, c'est Léonard Giraud, fils d'un soldat de l'ancienne Compagnie de Contrecoeur, Nicolas Guillaud de La Chaume, établi à l'Île-aux-Oies en 1668. Léonard, n'étant pas l'aîné de la famille, avait pris le patronyme de sa grand-mère paternelle, Marie Giraud, épouse de Jacques Guillaud, comme Philibert Roquebrune lui-même avait pris celui de sa grand-mère maternelle, une Couilleau de Hauteclair. Ainsi faisait-on souvent à l'époque.

Les registres (BMS) de Contrecoeur/Saint-Ours pour la période de 1687 à 1699 ont été détruits presque complètement par l'incendie de la maison du chirurgien Jean Bouvet dit Lachambre (Marie-Madeleine Bidguin ou Béduguin). Impossible de retracer l'acte non plus qu'un contrat de mariage pour Marie et Léonard. On trouve cependant, sur une liste de l'intendant Champigny (8 octobre 1700) de couples recevant 50L de dot royale, les noms de Marie Couilleau et Léonard Girault, de même que ceux de Catherine Couilleau (soeur de Marie) et Noël Bouillard (mais plutôt Boullier), appelé Lafosse au procès, et qu'on sait avoir été sergent à la Compagnie de Saint-Ours.

Le couple Lachaume vit à quelques milles de là, sur un modeste lopin de terre, à Saint-Ours (plus précisément au Grand-Saint-Ours rattaché à Contre-coeur en 1720), au bord du fleuve, tout près du chemin du Roi et aux limites de la seigneurie de Sorel. Assez éloigné du fort du même nom, qui est situé sur la rive droite du Richelieu et où se trouve la garnison, cet endroit donnait sur l'actuel emplacement des grèves, à Cap au Massacre, dont le nom rappelle un 2^e combat de Champlain avec les Iroquois deux ans après la fondation de Québec. Quelques maisons ou « cabanes » assez rapprochées formaient un hameau regroupant des habitants près

d'une chapelle construite par le charpentier Jean Duval, en 1674–1675. Ce modeste bâtiment en bois de 30'x 20' permettait la rencontre d'un missionnaire itinérant chargé des quelques missions environnantes.

Le mari cultive pendant l'été et entretient un petit élevage; l'hiver, il bûche et remplit des tâches occasionnelles chez l'un et l'autre. Ils n'ont pas d'enfant, et semblent se disputer à l'occasion. Marie a fait courir le bruit « quelle avait un malheureux mary jaloux quy la maltraitait continuellement bien quil ne leut jamais surprise en faute ».

Péril en la demeure

Un soldat de monsieur de Saint-Ours vient s'établir chez eux, un peu avant Noël (1701). On ne sait dans quelles conditions, mais c'était alors assez fréquent. En périodes calmes, les soldats pouvaient loger chez des « habitants » à qui ils fournissaient ainsi un petit revenu ou à qui ils rendaient quelques services. La « cabane » n'avait pourtant que « seize pieds en carré », et la description que Viau en donne n'indique aucune chambre ni division.

Le 25 décembre, arrive ce qui pouvait arriver: c'est la grande étreinte qui permet à Marie de presser l'heureux résidant de tuer son mari. Devant les hésitations du soldat, elle insiste pour qu'au moins il l'aide, le moment venu: elle aura l'audace de commencer, lui pourrait achever l'oeuvre. « Sy tu ne le veux pas tuer men vay le tuer moy mesme et... luy dit alors ... quen cas quelle nen peut venir a bout de luy ayder... » (4^e interrogatoire de Viau).

Avant de réaliser qu'il y avait danger de drame, il y eut sans doute malaise dans ce si modeste abri, et les relations entre les époux devaient être d'une froideur tranchante. Au sujet d'un trou dans la glace du fleuve, Marie allait avoir raison finalement dans son défi visionnaire d'avoir dit « que ledit trou était pour le couler dans la rivière » tandis que « son mary luy disait souvent quelle prit garde que ce ne fut pour elle »: que voilà rude et dangereuse passe verbale de sombre dessein!

Il y eut aussi un événement d'importance, quoique sans commune mesure avec la suite, même si on peut le voir comme élément déclencheur. Le vendredi 27 janvier 1702, Viau est à table et la soupe est chaude, aux deux sens, sans doute. Il place le plat dans l'entrebaillement de la porte (en plein hiver...) pour la refroidir, mais un cochon vient y mettre le nez, le « meschant engard » n'étant qu'à 7 ou 8 pieds de la « cabane ». C'est l'occasion d'une dispute, d'une « bastaille » même, dira Lachaume à son voisin Chapdelaine dit Larivière le lendemain, car le pensionnaire a osé frapper le cochon d'une housine (un petit fouet de houx) ou d'un caillou, suivant un autre témoignage.

Tout de suite le dimanche, sans doute après la messe au fort ou à la petite église, Viau va se plaindre au capitaine Saint-Ours, qu'il somme de reprendre son soldat à la garnison, sans quoi il menace de mettre le feu à sa maison et à sa grange. Rien ne se fait pourtant, et la paix semble revenue la semaine suivante, vers le 5 février, lors d'une autre visite à Chapdelaine: «... il aurait demande... sy son soldat estait hors de chez luy... il respondit que non et quil sestait raccomodé ensuite ».

La hache et l'épée

Trois jours plus tard, «... au huitiesme febvrier dernier... sur les neuf heures du soir...», alors que Lachaume s'est endormi, Marie saisit la grosse « hasche avec laquelle son mary buschait et luy en donna... deux coups sur le haut de la teste... », ce qui ne l'empêcha pas de « se lever sur son sceant », mais « sestait lesfort de la mort... ». À l'instigation de Marie, Viau le transperce de trois coups d'épée à l'estomac.

Viau est le seul à offrir cette version, car d'après les autres, qui s'appuient sur les révélations de Marie, c'est lui qui aurait donné d'abord trois coups d'épée, puis deux coups de hache, en faisant des menaces pour qu'elle ne parle pas.

Mais, justement, elle a parlé longtemps avant l'assassinat, et beaucoup depuis l'assassinat. Quelques soldats du fort viennent témoigner qu'elle les a sollicités de tuer son mari, promettant chaque fois de leur donner ses faveurs, de les marier s'ils le voulaient et de passer en France. Elle a demandé de l'arsenic, du vif-argent et suggérait aussi une querelle aboutissant à un coup d'épée ou de fusil.

Après le meurtre, elle se déclare à Pierre Benoît et aux membres de sa parenté, et finalement le village et la Compagnie sont tellement au courant que le juge demande: «... dou vient que tout le peuple sçait... » qu'ils sont les meurtriers? Téléphone gaulois!

Viau a été arrêté en sortant de l'hôpital de Montréal, et il a été écroué sur l'ordre de monsieur de Vaudreuil. Le procureur du Roi, C. Raimbault, l'a mis en accusation, devant le lieutenant général civil et criminel J.-A. de Fleury Deschambault. Marie Couilleau a demandé l'aide de son oncle, Pierre Laporte, pour se rendre au-delà du lac Champlain, et on ne l'a jamais revue. On a même soupçonné qu'elle ait pu être assassinée en cours de route...

Le procès s'est terminé par une sentence de condamnation à mort à la manière de l'époque, à faire frémir! Viau en a appelé au Conseil Souverain, qui a maintenu la sentence. En fuite vers la Nouvelle-Angleterre, Marie a été condamnée par contumace à être pendue en effigie.

Tout ce procès tenu à Montréal est en préparation d'édition. On y verra, en particulier, un long procès-verbal de la visite de la Cour sur les lieux du meurtre. Toutes les pages sont présentées synoptiquement, l'original du notaire Antoine Adhémar et la transcription littérale rigoureuse se faisant face.

Même présentation pour le texte des délibérations du Conseil Souverain, à Québec, dont Peuvret de Mesnu était le greffier en chef. Une 3^e partie a été ajoutée pour son intérêt historique: la nomination d'un notaire faite à Saint-Ours les 13 et 14 juin 1702, celle de Pierre Benoît. Ce P. Benoît a d'abord témoigné au procès, puis sa candidature à la fonction de huissier et notaire de Contrecoeur et de Saint-Ours a été appuyée par les deux seigneurs. Le lieutenant général Deschambault, présent sur les lieux pour la cause du procès, l'a investi des dites charges.

En vue d'une lecture plus facile et courante, une 2^e section a été ajoutée, présentant une version en français d'aujourd'hui de tous les textes. Le calendrier de cette année-là reconstitué permet de suivre chronologiquement les événements à chaque mois; deux pages offrent un tableau en coordonnées permettant de comparer certaines dépositions.

L'affaire Lachaume présentant tous les documents du procès tenu au tout début du XVIII^e siècle met en relief les procédures juridiques de ce temps, et révèle du même coup le très fort clivage avec le droit d'aujourd'hui.

De nombreuses pages permettent de repérer les documents tous titrés, un glossaire précis définit tous les termes anciens et d'autres d'usage moins courant, tous les noms propres sont expliqués et leur localisation dans le texte bien indiquée.

Ce documentaire, qui pourrait s'inscrire dans la série des grands procès de chez nous, sera disponible juste avant l'arrivée du millénaire nouveau.

Commentaires de l'auteur

Le texte original révèle que le récit de Robert-Lionel Séguin ne correspond pas sur certains points. L'auteur, manifestement, n'a pas consulté le document des archives judiciaires de Montréal, se contentant de l'appel au Conseil Souverain.

1. Ainsi, il place le crime le 28 février, suivant une erreur du greffier Peuvret dans sa rédaction du 17 octobre, alors que le 11 août ce même greffier écrivait «le 8^e febvrier dernier». Cette date du 28 février n'est mentionnée nulle part ailleurs. Le texte d'Adhémar dit «un jour de mercredy huitiesme febvrier dernier» (confrontation de Pierre Laporte à Pierre

Viau), tandis que le 28 était un mardi. La même date du 8 est rappelée au moins quatre autres fois au tribunal de Montréal.

L'auteur de *La vie libertine en Nouvelle-France* dit aussi : «La nuit même, le mari aurait été transpercé de trois coups d'épée par l'amant de sa femme.» Mais la version de Viau précise : «... environ neuf heures du soir... lad. Couilleau prit la hasche... et luy en donna... deux coups sur le haut de la teste». Et cela, avant les coups d'épée.

Enfin, deux notations surprennent, au même récit. «Mais la femme Couillaud, qui a la jambe aussi légère que la cuisse...». Il n'y a rien qui permette de déduire ainsi. Ce qui est en évidence, c'est l'acharnement qu'elle manifeste, depuis deux ans, à se débarrasser de son mari: là-dessus, on n'en mettra pas trop.

«Le même jour, comme il en a exprimé le désir, Viau "sera appliqué a la question ordinaire et extraordinaire".» Quand on sait la cruelle réalité que recouvrait cet euphémisme, il n'est pas certain que ce soit la meilleure façon de traduire «qu'il souffrirait volontiers lad. question». Il y a plus qu'une nuance, c'est viscéral: on peut aller jusque-là pour prolonger ou sauver sa vie. Un effrayant pis-aller auquel la volonté se soumet peut difficilement être l'objet d'un désir, pas plus que concession n'égale aspiration.

2. Dans un livre récent sur Michel Sarrazin, de la collection *Les Grandes Figures*, Louis Martin-Tard parle d'un voisin «l'ex-soldat Pierre Viau dit Larose, alors établi comme censitaire sur le fief de M. de Saint-Ours, son ancien capitaine». Pierre Viau est resté soldat à Saint-Ours et son capitaine était M. de Saint-Ours jusqu'au 15 avril 1702. À cause du scandale et des suspicions, on l'a alors transféré à la garnison de Sorel jusqu'à son arrestation à Montréal à sa sortie de l'hôpital. Il n'était pas censitaire, mais soldat en fonction. Il y a eu confusion peut-être à cause d'une famille Larose (Deguire) alors établie à Saint-Ours.

Autre surprise, dans cette vie romancée. Le docteur Sarrazin aurait été appelé par le procureur général sur les «bords de la rivière Richelieu» pour identifier un cadavre. «Le curé servant la seigneurie de Beaumont l'avait fait recouvrir de terre.» Comment concilier: c'est entre Saint-Ours et Sorel, sur la rive du fleuve, ou à l'embouchure du Richelieu, à Sorel, ou à Beaumont (en aval de Québec...), sur les bords du fleuve? Le Conseil Souverain avait mandaté les sieurs de Lamartinière, d'Auteuil, Peuvret, Sarrazin et un huissier «en lad. seigneurie de Beaumont pour visiter led. corps mort...» (Assemblée du 23 octobre 1702)...

Consultez les tableaux des pages suivantes pour comparer les témoignages fournis au procès.

On peut remarquer que certains témoignages sont sur simple ouï-dire, i.e. basés sur la rumeur! D'autres viennent des prétendues confidences de Marie à ses proches.

* * * * *

ACTES DE					
RÉCIT DE	VIAU	VIAU / MARIE C.	MARIE C.	LACHAUME	P. LAPORTE
Pierre VIAU dit LAROSE 4, 12, 46, 78, 94, 105	<ul style="list-style-type: none"> est allé demeurer chez les Lachaume « des devant Noël dernier » (5:27) et jusqu'au 15 avril (8:112) a frappé le cochon avec une « houssine » (5:43) « il nous a dit que Marie... et luy... ont tué led. Lachaume » rappelle le L. général (78:24) il n'a « tué personne que led. Lachaume » (47:41) Lachaume est mort avant les 3 coups d'épée (47:36) il a donné les 3 coups pour aider Marie (81:102) les 2 coups de hache ont suffi pour tuer (106:41) immédiatement après le meurtre, il l'a regretté au point de vouloir se suicider (8:114) le jeudi-saint, il a entendu des menaces contre Marie C. (14:67) il reconnaît son épée, mais il ne peut pas y avoir de sang dessus (47:34) en prison, il a reçu la visite de M. Boy, curé de Sorel (63), mais il n'a vu personne depuis qu'il est prisonnier! (78:20) n'a pas hanté les sacrements depuis Noël (81:94) en route pour Montréal, il est refusé chez Lagazaille et va loger chez Laperte (82:112 et 95:41) il est allé fumer chez Pierre Benoît (95:26) il connaît Pierre Laporte (38:32) il décrit l'habitation des Lachaume (79:25) 	<ul style="list-style-type: none"> elle l'a séduit de coucher avec elle (7:88) Marie déclare à V. que son mari est jaloux et la maltraite continuellement, « le priant de le vouloir tuer » (6:59-62) M. a dit: « puisq(u)e tu ne veux pas commencer, je commencerai » (38:43, 44) elle dit à Viau sa dispute avec son mari (6:51) elle l'incite à le percer de son épée (13:25) ils le tueront pendant son sommeil (8:97) meurtre le 8 février (7:73; 8:96; 12:21; 38:48; 106:25) elle frappe la tête du mari du taillant (8:100) ou de la tête de la hache (38:53) il donne 3 coups d'épée (8:104) les 3 coups donnés à la demande de Marie (107:46) ils traînent le cadavre (8:106) ou le portent sans le traîner (39:65) dans le trou, le corps est couvert de neige (48:48) ils ont lavé la couverture (8:110) et brûlé le traversin (81:83) pas de traces de sang dans la maison (48:61) V. n'a pas peur de la mort; Marie sait qu'elle ne peut l'éviter (96:51) chez Lagazaille, ils se rencontrent une dernière fois (13:32) 	<ul style="list-style-type: none"> Marie a « sollicité » Beaumont, Charpentier, Villeduc et St-Germain (6:67) avant Viau (6:61) elle supportait dans son tablier la tête brisée (39:62) elle a lavé 3 fois le tablier (39:64) le lendemain, elle a effacé les traces sur la neige; le samedi, il neigeait (48:55) elle a mis de la cendre sur le seuil, puis un 2e seuil (80:57) elle a avoué l'événement à ses parents: l'abbé Boy le confirme (14:61) menaces des parents à son égard (13:49) dans son désespoir, elle pourrait se noyer (13:51) 	<ul style="list-style-type: none"> il était jaloux et « maltraitait continuellement » sa femme « bien qu'il ne leut jamais surprise en faute », suivant Marie (6:59-61) dans l'affaire du cochon, il se dispute avec sa femme (5:44) si Viau ne part, il incendiera maison et grange (5:47) (d'après Marie) Lachaume se rend à St-Ours voir le capitaine de Viau (6:53) au sujet du trou dans la glace de la rivière, il répond à M. « quelle prit garde que ce ne fut pour elle »! (39:68) le 8 février, il s'est endormi « sur les neuf heures du soir » (8:98) sous « lesfort de la mort », il s'est relevé après les 2 coups de hache (107:44) 	<ul style="list-style-type: none"> a menacé de tuer Marie C. (13:45-48) il peut l'avoir « admenee dans le bois pour la faire noyer » (13:46) V. lui dit que M. ne lui a pas dit la vérité (42:48)
Pierre LAPORTE dit ST-GEORGES (d'après Marie) 26 et 43	<ul style="list-style-type: none"> une fois, ils se sont vus (26:21) Viau a frappé le cochon « d'un coup de pierre » (27:27) C'est Viau qui a tué Lachaume, d'après la rumeur (41:31) V. a traîné le corps « à la rivière avec une corde au col » (41:43) 	<ul style="list-style-type: none"> pendant l'inconscience de Marie, Viau traîne le corps de Lachaume à la rivière (27:34) Viau fait des menaces à Marie pour qu'elle ne parle pas (27:40) 	<ul style="list-style-type: none"> M. lui a appris les faits (26:30) au retour de l'étable, Marie voit que son mari est mort, et elle s'évanouit (27:31) effrayée, M. s'en remet à lui (27:43) Marie habite 15 jours chez Lagazaille avant son départ (45:56) dans sa fuite, Marie n'avait que son habit (45:48) 	<ul style="list-style-type: none"> Lachaume et Viau se sont disputés pendant que Marie trayait sa vache (27:28) 	<ul style="list-style-type: none"> le 2 mai, ils quittent Contrecoeur voyageant 10 ou 12 jours « vers la Manhatte » (NY) (28:48) rencontre de Sauvages Loups et marché conclu (28:51) retour seul à Contrecoeur le 22 ou 23 mai (28:57)
Anne LEPÈRE dit PINSONNEAU (ouï-dire)		<ul style="list-style-type: none"> ils ont tué Lachaume et jeté le corps dans la rivière (54:45) 	<ul style="list-style-type: none"> M. a demandé du poison à Francoeur et à Laroche (53:41, 54:42) M. a fait des aveux à Benoît (53:25) 	<ul style="list-style-type: none"> [Lieu du meurtre] Les 2 frères Saint-Ours ont découvert du sang dans la cabane de Lachaume (53:32) 	<ul style="list-style-type: none"> à la demande des parents, P. Laporte va conduire Marie chez les Sauvages (53:30)

RÉCIT DE	ACTES DE				
	VIAU	VIAU / MARIE C.	MARIE C.	LACHAUME	AUTRE
Jeanne BOUVEAU dit GAZAILLE (d'après Marie) 54:55	<ul style="list-style-type: none"> Viau achève Lachaume de « coups de hache par la tête » (56:86) il envoie M. chercher une perche pour pousser le corps sous l'eau (56:93) Viau est rusé et fait des tours (57:108) il a dit que c'était son 7e meurtre (57:113) en France, il a tué son beau-frère et blessé un de ses oncles (57:116) V. asperge le visage de Marie évanouie (56:85) 	<ul style="list-style-type: none"> les deux traînent le corps de la victime bras, poings et jambes liés (56:88) effrayés, ils se sauvent à la maison (56:99) toute la nuit, ils plochent pour enlever le sang (56:100) 	<ul style="list-style-type: none"> M. voit son mari étendu à terre, presque mort (55:79) elle a cru apercevoir un fantôme (56:96) elle a parlé à Benoît d'abord (57:118) elles sont allées ensemble à Contrecoeur (57:120) 	<ul style="list-style-type: none"> pendant que Marie est allée tirer sa vache, V. et lui se disputent (55:77) L. jette une oeilade à M. qui se pâme (55:83) 	<ul style="list-style-type: none"> elle et la veuve Lachambre ont visité les lieux du crime: elles y ont vu du sang. (58:122)
Pierre BENOIT (d'après Marie) 58:140	<ul style="list-style-type: none"> il « a percé » Lachaume de 3 coups d'épée (59:154) et l'a achevé « à coups de hache » (59:156) venant de Sorel, V. s'est arrêté vérifier s'il restait du sang (59:163) Viau en était à son 7e meurtre selon M. (59:167) en route pour Mtl, il est venu « chez lui qui dépose » où se trouvait Marie « a laquelle il demanda à souper » (60:171) 	<ul style="list-style-type: none"> V. l'envoie chercher une perche (59:159) la hache a été ensuite jetée à l'eau (59:156) revenus à la cabane, ils ont pioché et mis de la cendre (59:161) ils ont parlé de la justice: elle a peur, lui est indifférent (60:174) 	<ul style="list-style-type: none"> elle l'a visité [lui, le témoin] (59:151) elle a raconté la dispute au sujet du cochon et lui a décrit l'assassinat (59:152-156) 		
Vincent ANTOINE dit FRANCOEUR 68:11	<ul style="list-style-type: none"> d'après Laperle et le soldat Lafrance, V. leur aurait dit qu'il pouvait tuer aussi facilement un homme qu'une poule (69:31) et qu'il en avait tué 7 en France (69:34) V. a énoncé des menaces envers le Chevalier Saint-Ours, d'après les dires de Marie à la femme de Lafosse et au couple Laperle (69:39) V. l'a menacé [le témoin Antoine] si sa saignée ne le satisfaisait pas (69:43) 		<ul style="list-style-type: none"> M. a dit aux nommés Laperle & Lafrance que L. était la 8e victime de V. (69:37) M. lui a demandé de l'arsenic pour empoisonner son mari, lui offrant le mariage (69:24) elle l'a sollicité depuis 2 ans (69:25) 		<ul style="list-style-type: none"> son confesseur lui a dit de révéler la vérité aux gens (69:28) il certifie que E. Charpentier est réellement malade (75:22)
Etienne CHARPENTIER 71:85			<ul style="list-style-type: none"> elle a sollicité bien des gens pour assassiner son mari (72:114) elle l'a sollicité en promettant de le marier (72:117) ayant affirmé qu'elle ne reverrait plus son mari, il se fait répondre: « vous êtes devineur » (72:113) 	<ul style="list-style-type: none"> le témoin est allé chez les Lachaume pour avoir des échalottes et il a embarrassé M. en lui parlant de son mari... (72:97) 	
André CHAPDELAINÉ dit LARIVIÈRE 70:151		<ul style="list-style-type: none"> il a demandé si le doigt de son mari « se guérissait » (71:75) 	<ul style="list-style-type: none"> visitant le témoin et parlant de son mari absent, elle est confuse: il est loin, du côté des bois, en bas, en haut, elle ne sait où... (71:73) 	<ul style="list-style-type: none"> avouant une dispute avec V., il voulait se plaindre à M. Saint-Ours (70:61) il menaçait d'incendier maison et grange (70:67) lors d'une autre visite, il disait « qu'il se serait raccommodé » (70:68) 	
Mathurin BANLIER dit LAPERLE 73:122	<ul style="list-style-type: none"> V., refusé chez Gazaille, va loger chez lui (73:137) V. est fâché d'une remarque de Saint-Ours (73:142) V. menace le premier venu qui l'énervera (74:148) V. a l'oreille bien fine! (74:153) 				<ul style="list-style-type: none"> Le Chevalier de Saint-Ours certifie que V. ne peut l'avoir entendu (74:154)

Bulles de Nouvelle-France

En hommage aux Fêtes de la Nouvelle-France qui ont lieu à Québec en août chaque année depuis deux ans, nous vous offrons ces courts extraits anciens du *Bulletin des recherches historiques* (BRH) de 1898 des Archives nationales du Québec. Ils traitent de la prise de l'Acadie et des familles acadiennes implantées au Québec suite à la Déportation. Présentés ici, ils se veulent, suite à notre article sur le deuxième Congrès mondial acadien en Louisiane, en août 1999, de notre dernier bulletin, *L'Ancêtre* (vol. 25, n^{os} 4-5, p. 101), un témoignage d'admiration envers les descendants d'Acadiens et leurs frères, les Cajuns.

Les Acadiens après leur dispersion. (vol. IV, n^o 1, pp. 284-285) – Ce qu'il y a de plus étonnant chez les Acadiens, c'est qu'ils existent encore. Leur race devait périr, en 1755, lorsque leurs maisons et leurs églises furent incendiées sous leurs yeux, leurs troupeaux et leurs moissons confisqués au profit des spoliateurs, leurs terres et leurs marais donnés aux ennemis, lorsque leurs familles furent séparées les unes des autres et les membres d'une même famille entre eux, pour être dispersés "comme ces feuilles d'automne qu'une violente rafale arrache aux arbres, fait tourbillonner un instant et répand au loin sur les mers."

On retrouve aujourd'hui leurs lambeaux par toute la terre, reconnaissables encore; vous les distingueriez à Belle-Isle-en-Mer et dans les Landes, à l'intensité de leur foi et à leur fidélité au culte de la patrie perdue; ils forment des groupes distincts au Labrador, et sont le dernier rempart de la nationalité française à la Louisiane. Un publiciste canadien, chiffres en main, affirme qu'ils sont 80,000 aux Etats-Unis et 100,000 dans le vieux Canada, où leurs groupes principaux se trouvent dans le district de Joliette; dans les comtés de Saint-Jean, de Verchères, de Napierville, d'Iberville et de Laprairie; à Bécancour, à Saint-Grégoire, à Nicolet; dans les townships de l'Est, à Drummond, Arthabaska, Mégantic; dans les villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières; le long des rivages de la Gaspésie et de Bonaventure, au Témiscouata, aux Îles de la Madeleine. Ceux d'entre eux qui s'établirent dans les districts de Montréal et de Trois-Rivières, venant assez directement de l'Acadie, apportèrent avec eux les notions agricoles de leur pays et devinrent les agronomes modèles de ces régions. Certaines paroisses, comme Bécancour et Saint-Jacques de l'Achigan, sont exclusivement acadiennes et comptent parmi les plus prospères de la province.

Pascal Poirier

* * * * *

Les Écossais au Canada. (vol. V, 611) – Les Écossais, que la défaite du prince Édouard plaça dans la situation de proscrits en quelque sorte, furent une douzaine d'années dans un état vraiment misérable; car, si on ne les pendait pas, ils se trouvaient comme des enfants mis en pénitence. Le chef du clan des Fraser, principal groupe de la nation, eut l'idée d'offrir ses hommes à Pitt pour en former un régiment, ce qui fut accepté; mais, à peine ce nouveau corps avait-il complété son organisation, qu'il reçut ordre (1759) de partir pour le Canada, et, afin que cet exil ne parût pas trop sévère aux braves de Culloden, on eut le soin de leur dire qu'ils allaient pouvoir se venger des Français, qui les avaient abandonnés,

en 1745 – du moins, c'était la plainte générale des Écossais pour expliquer leur défaite. Voilà comment ces highlanders eurent part à la prise de Louisbourg et à celle de Québec. Littéralement, Mérimée a pu dire que le gouvernement britannique "expédia les hommes en Canada", laissant les femmes dans les montagnes de l'Écosse, car la politique de Pitt consistait surtout à se débarrasser d'un élément incommode pour lui. Maintenant, qu'advint-il de tout cela? Les *Fraser* prirent goût au Canada; on leur donna des terres; ils épousèrent des Canadiennes, et leur descendance est française. Les Écossais nous ont conquis; les Canadiennes ont conquis les Écossais.

Benjamin Sulte

* * * * *

L'énigme de Jean-Baptiste Tanguay et Ursule Bourbeau/Réhaume résolue

par Michel Drolet

Grâce à deux ans de recherches intensives et à la collaboration de Messieurs Paul Lessard et Vincent Sheilds, j'ai réussi à retracer le mariage de Jean-Baptiste Tanguay et Ursule Réhaume, un mariage que plusieurs personnes recherchaient depuis de nombreuses années.

Il est certain que le métier de Jean Tanguay m'a énormément aidé à retrouver ce mariage. Jean Tanguay était soldat au cent-quatrième régiment, mais avant 1811, ce régiment s'appelait *L'infanterie Fencible de la Nouvelle-Brunswick*.

La naissance des enfants de Jean-Baptiste Tanguay et d'Ursule Réhaume commence par Joseph le 18 juillet 1813 à Notre-Dame de Québec. Joseph Tanguay et son épouse, Marie-Geneviève Sylvain, de même que Joseph-Marie Tanguay et son épouse, Françoise Mercier, sont les parrains et marraines de certains enfants de Jean-Baptiste Tanguay et d'Ursule Réhaume. Les parents des parrains sont les mêmes, soit Michel Tanguay et Marie-Louise Laprise de Saint-Michel de Bellechasse.

Les recensements ne m'ont pas appris grand-chose, étant donné qu'Ursule Réhaume est décédée le 13 octobre 1821 à Notre-Dame de Québec à la suite d'un accouchement. Ce qui nous laisse croire que cet accouchement a été très difficile. En effet, elle a donné naissance à des jumeaux, Michel Tanguay et Marie-Anne Tanguay, nés le 13 octobre 1821 à Notre-Dame de Québec. Lors du mariage de Jean-Baptiste Tanguay fils au Château-Richer en 1834, Jean-Baptiste Tanguay, le père, était déjà décédé.

Seul le recensement de Québec de 1815-16 nous apprend que Jean Tanguay était soldat et âgé de 28 ans, qu'Ursule Réhaume était âgée de 28 ans, que Jean, leur fils, était âgé de 8 ans, Lucie de 6 ans et Joseph de 3 ans.

Ce qui m'a mis sur la piste, c'est le registre des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec où j'ai trouvé

pour la première fois, en juin 1802, le nom de Jean Tanguay âgé de 17 ans, natif de Saint-Michel, fils de Michel Tanguay et de Marie-Louise Laprise.

Une deuxième fois, en octobre 1819, Jean Tanguay âgé de 37 ans, natif de Saint-Michel, scellier, époux d'Ursule Réhaume.

Je me suis attardé aussi au mariage de Jean Tanguay fils avec Luce Guérin de Saint-Hilaire, le 22 octobre 1834 à Château-Richer, ainsi qu'à celui de Joseph Tanguay avec Geneviève Gravel qui a eu lieu le 26 septembre 1837 à Château-Richer. Mais, ces mariages ne m'ont été d'aucune utilité.

C'est surtout le mariage de Luce Tanguay avec Narcisse Marceau, le 8 janvier 1839 à Saint-Roch de Québec qui m'a le plus intéressé; pas pour le mariage, mais pour les retracer. Il n'y avait aucune naissance et aucune mortalité d'enfant de ce couple. Mais en visualisant les registres des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec, à mon grand étonnement, on découvre le 10 mai 1851 Luce Tanguay native du Nouveau-Brunswick épouse de Narcisse Marceau. On retrouve à nouveau Luce Tanguay 45 ans native de Saint-Jean du Nouveau-Brunswick épouse de Narcisse Marceau décédé le 18 octobre 1857. En effet, dans les registres de Notre-Dame de Québec, on retrouve le décès de Luce Tanguay le 21 octobre 1857.

À ce moment, j'avais assez de renseignements pour diriger mes recherches vers le Nouveau-Brunswick. C'est ainsi que vendredi le 13 mars 1998, j'ai téléphoné aux archives du Nouveau-Brunswick où j'ai rejoint M. Allen Doiron et je lui ai expliqué le dossier Tanguay-Réhaume.

Ce dernier m'a assuré de son soutien et m'a affirmé qu'il allait débroussailler le dossier, mais sans avoir besoin de faire de recherches approfondies. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsque ce même vendredi, vers les quatre heures de l'après-midi, en arrivant à la maison, mon

afficheur téléphonique indiquait que j'avais reçu un appel du Nouveau-Brunswick. Et voilà que lundi matin, je reçois un appel de monsieur Allen Doiron. Celui-ci m'annonce qu'il avait retracé le mariage de Jean Tanguay et d'Ursule Réhaume et qu'il allait m'envoyer les documents par la poste.

Le 23 mars 1998, je reçois tel que promis par monsieur Doiron, les documents du mariage et en plus, un registre de naissance d'une fille nommée Ursule Tanguay, fille de Jean Tanguay et d'Ursule Réhaume née le premier septembre 1809 et baptisée le 15 octobre 1809 à Sainte-Anne de Frédéricton du Nouveau-Brunswick.

Jean-Baptiste Tanguay est le fils de Michel Tanguay et de Marie-Louise Dagno, né et baptisé le 16 juin 1784 à Saint-Michel de Bellechasse.

Pour le mariage de Jean-Baptiste Tanguay et d'Ursule Réhaume à Sainte-Anne de Frédéricton, voir la bobine F 1732 aux archives du Nouveau-Brunswick :

« Le vingt-huit mai mille huit cent neuf, je, prêtre soussigné missionnaire, ai reçu le mutuel consentement de mariage de Jean Baptiste Tanguay soldat du régiment du nouveau Brunswick fils de Michel Tanguay et de Marie Louise Laprise et d'Ursule Réhaume, ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, en présence de Michel Mercur d'Alexandre Martin et autres. Les dits Jean Baptiste Tanguay et Ursule Réhaume ont reconnu leur appartenir un enfant nommé Jean-Baptiste en foi de quoi le sus dit Jean Baptiste Tanguay a signé la susdite Ursule Réhaume avec les témoins susmentionnés ont déclaré ne savoir signer.

Jean Baptiste Tanguay JB Kelly ptre Miss »

Notes biographiques

- Joseph Tanguay veuf de Geneviève Gravel décédé le 25 juillet et inhumé le 28 juillet 1905 à Saint-Sauveur âgé de 92 ans.
- Geneviève Gravel épouse de Joseph Tanguay décédée le 15 novembre et inhumée le 17 novembre 1891 à Saint-Sauveur âgé de 75 ½ ans.
- Édouard Tanguay (chef) marié - né 25 mars 1858.

- Hartémise (épouse) mariée - née 15 août 1859.
- Joseph Tanguay (père) veuf - né 18 juillet 1813.
- Joseph Tanguay (père) né le 15 juillet 1813 à Saint-Roch de Québec mais baptisé le 18 juillet 1813, même date que le recensement.
- Édouard Tanguay, fils de Joseph Tanguay et de Geneviève Gravel, né le 25 mars 1858 au Château-Richer (même date que le recensement) et marié à Arthémise Trépanier à Saint-Roch de Québec.

Mariage des trois frères Tanguay :

- Jean-Baptiste Tanguay avec Ursule Réhaume/Bourbeau, 28 mai 1809 Sainte-Anne de Frédéricton Nouveau-Brunswick.
- Joseph Tanguay avec Geneviève Sylvain, 12 septembre 1809 Notre-Dame de Québec.
- Joseph-Marie Tanguay avec Françoise Mercier, 27 janvier Notre-Dame de Québec.

Sources

Archives nationales du Québec

- *Gazette de Québec*, Que Dieu Bénisse leurs majestés, jeudi, jeudi 24 novembre 1803, n° 2015.
- Recensement de Québec 1815-16 inclus dans les archives de Holy Trinity de Québec, bobine 4MO1-608.
- Registres d'état civil :
 - Notre-Dame de Québec, bobine 4MOO-10
 - Saint-Michel de Bellechasse, bobine 4MOO-307
- Recensement du Canada, 1901 Québec, paroisse Saint-Sauveur.

Archives du Nouveau-Brunswick

- Registres d'état civil :
 - Sainte-Anne de Frédéricton
- Stanley, Georges F.G. *La guerre de 1812: les opérations terrestres*. Traduit par Marguerite Macdonald, Montréal, Éd. du Trécaré en collaboration avec le musée national de l'homme, Musées nationaux du Canada, c. 1984, 489 p.

* * * * *

Chiniquy et les Tardif

par Henri-Pierre Tardif et Jacques Tardif

Qui n'a pas entendu parler de ce prêtre apostat qui eut une vie si tumultueuse et tourmentée? Il fut baptisé le 30 juillet 1809 à Kamouraska et élevé comme un fils par son oncle Charles Dionne, après avoir perdu son père à l'âge de 12 ans. Le 21 septembre 1833, il est ordonné prêtre à Québec par Mgr Signay et commence une campagne pour la tempérance. Suite à des problèmes qu'il eut comme curé de la paroisse de Beauport, Mgr Signay le nomma vicaire à Kamouraska le 3 octobre 1842, pour y seconder M. le curé Varin alors malade. Le 11 avril 1843, il succéda à ce dernier.

Il signa son premier acte canonique à Saint-Louis de Kamouraska le 3 octobre 1842. Il signera son dernier le 26 septembre 1846 comme ministre du mariage de Joseph Ouellet et de Caroline Martin. Durant cette période, Chiniquy signe neuf actes concernant des personnes du nom de Tardif : cinq baptêmes (B), deux sépultures (S) et deux mariages (M). Ces actes sont énumérés ci-dessous en version abrégée :

- B – 23 décembre 1842 : Céline-Darie, née le même jour, fille de Théophile Tardif et d'Hortense Lévesque.
- B – 29 avril 1843 : Pierre, né le même jour, fils d'Alexandre Tardif et de Mathilde Boucher.
- B – 18 déc. 1843 : Louis, né le même jour, fils d'Élie Tardif et d'Hildegarde Morneau.
- S – 12 janvier 1844 : Louis Tardif, décédé la veille, fils d'Élie Tardif et d'Hildegarde Morneau.
- B – 6 janvier 1845 : Léopold, né le même jour, fils d'Élie Tardif et d'Hildegarde Morneau. Parrain : Paschal Tardif. Marraine : Céleste Cordeau dite Deslauriers.
- S – 11 novembre 1845 : Anonyme, né, ondoyé et mort la veille, enfant d'Alexandre Tardif et de Madeleine Boucher.
- B – 5 janvier 1846 : Delphine, née le même jour, fille de Théophile Tardif et d'Hortense Lévesque.
- M – 23 février 1846 : Paul, fils majeur de Bénoni Tardif et d'Anastasie Levasseur, et Julie Miville-Deschênes, fille de François Miville dit Deschênes et de Céleste Lauzier.
- M – 20 avril 1846 : Alexandre Tardif, cultivateur, veuf de Mathilde Boucher, et Henriette Rivard, fille de Firmin Rivard et de Madeleine Ouellet.

Les trois actes suivants furent également accomplis pendant cette période où Chiniquy était curé à Kamouraska, mais ils ont été signés par d'autres prêtres.

- B – 20 décembre 1842 : Marie-Lucie, née hier, fille d'Hilaire Tardif, cultivateur, et de Marie-Lucie Hudon dite Beaulieu. (J.-B. Couture, ptre)
- B – 24 mai 1846 : Marie-Sara, née le même jour, fille d'Alexandre Tardif et d'Henriette Rivard. (O. Hébert, ptre)
- B – 26 septembre 1846 : Cléophas, né la veille, fils d'Élie Tardif et d'Hildegarde Morneau. Parrain : Gédéon Tardif. Marraine : Henriette Morneau. (O. Hébert ptre)

On peut s'amuser à spéculer sur la gravité de l'apostasie, qui consiste en l'abandon public de la foi et de la religion chrétiennes, sur la gravité du rejet de ses vœux, sur les conséquences qui ont pu déteindre sur les actions antérieures et officielles d'un prêtre. Par exemple, puisque le prêtre apostat renie tout ce qu'il a fait dans le passé, les actes qu'il a posés au nom de l'Église et les sacrements qu'il a administrés demeurent-ils valides? En termes clairs, est-ce que Léopold, arrière-grand-oncle pour l'un des auteurs, grand-père pour l'autre, l'un des premiers pionniers de Chambord et ancêtre de nombreux Tardif du Lac-Saint-Jean, du Saguenay et d'ailleurs, fut-il vraiment baptisé? Serait-il aujourd'hui dans les limbes? Et ceux qui furent mariés par Chiniquy ont-ils vécu toute leur vie dans l'état « d'adultère »? Et qu'arrive-t-il à tous leurs descendants? Font-ils partie intégrante du corps des fidèles de l'Église?

Mais trêve de plaisanterie! Nous devons assumer qu'un prêtre qui renie sa foi, et son passé, ne peut invalider les actes qu'il a accomplis au nom de l'Église et qui ont été sanctionnés par Elle. Ne posons surtout pas la question à un théologien et encore moins à un philosophe. Ils s'indigneraient de notre impertinence et on ne comprendrait même plus le sens de notre question à la fin de leur discours.

Le Christ en donnant mission aux apôtres et à leurs successeurs « d'enseigner toutes les nations... » savait très bien qu'il confiait une énorme tâche à des êtres qui n'étaient que des

hommes et des pécheurs par surcroît. Il savait qu'il y aurait des défections en cours de route. Mais l'Esprit régénérateur qui pénètre l'Église et qui vivifie et fortifie toutes les faiblesses, nous est garant de tous les actes posés même par des ministres indignes. Nous n'avons donc rien à craindre du statut religieux de nos ancêtres. Chiniquy fut investi de pouvoirs qu'il pouvait exercer quelle que soit son indignité. C'est ainsi qu'en une certaine occasion, l'Église, pour éviter une profanation possible, avait fait détruire une fournée de pains que Chiniquy avait par dérision consacrés en passant devant une boulangerie.

Chiniquy fut un prédicateur fameux. Vicaire dans plusieurs paroisses, dont Saint-Charles de Bellechasse, Charlesbourg, Saint-Roch, curé à Beauport et à Kamouraska, il avait entraîné la moitié de la population du Bas-Canada, entre 1840 et 1854, dans une campagne anti-alcool. Dès 1844, il avait publié à Québec le *Manuel ou Règlement de la Société de Tempérance*. Mais il aimait trop les femmes et c'est cette passion qui

lui fit perdre ses cures de Beauport et de Kamouraska. Il se réfugia aux États-Unis où il fut excommunié une fois et même deux fois. Il apostasia la religion catholique en 1858 alors qu'il était incardiné dans le diocèse de Chicago. Il écrivit des pamphlets virulents contre Rome et devint ministre de l'Église presbytérienne des États-Unis. Il mourut à Montréal, le 16 janvier 1899, âgé de près de 90 ans, ce qui peut faire dire à certains que la « mauvaise graine » a toujours une vigueur extraordinaire!

Dans l'encyclique *Ad Catholici Sacerdoti Fastigium*, Pie IX écrit :

« Elle est donc très sublime la dignité du sacerdoce... Les faiblesses de quelques indignes, si déplorables et douloureuses qu'elles soient, ne peuvent obscurcir la splendeur d'une si haute dignité; elles ne doivent pas faire oublier les mérites de tant de prêtres remarquables par leur vertu, leur savoir, les œuvres de leur zèle, leur martyre. »

* * * * *

Décès de M. Lorenzo Pouliot

La Société de généalogie de Québec déplore la décès de M. Lorenzo Pouliot, l'un de ses membres les plus assidus depuis plus de 25 ans. M. Pouliot est décédé à l'Hôpital Général de Québec le 30 novembre 1998, à l'âge de 93 ans et 11 mois, laissant à sa famille « un exemple de foi, d'amour, de sérénité et de grande dignité de vie », rapporte l'avis de décès publié dans le journal *Le Soleil*. Il laisse dans le deuil son épouse, née Cécile Fortin, ses enfants Jean, Jacinthe et Suzanne, de même que plusieurs petits-enfants. Les funérailles ont eu lieu le 3 décembre, en l'église Saint-Sauveur de Québec et son corps a été inhumé au cimetière Belmont.

M. Pouliot s'est fait connaître dans le domaine de la généalogie en publiant dans *L'Ancêtre*, en juin 1975, un article sur les ancêtres Pouliot. Il a aussi publié, en fascicules, *Mon arbre généalogique Pouliot*, de même que le *Répertoire des mariages des Pouliot de la 1^{re} à la 9^e génération; les descendants de Charles et les descendants de Jean*.

L'Ancêtre offre à la famille en deuil ses sincères condoléances.

* * * * *

Réponse à la question 4671

La Chronique *L'Événement* reproduit tels quels les articles publiés par le journal du même nom cent ans auparavant. Aucune recherche n'est faite pour vérifier leur exactitude. Le cas rapporté par monsieur Michel Prévost (3382) pouvait soulever un doute du seul fait que l'honorable Wilfrid Prévost soit un descendant de Guillaume

Prévost, marchand de Paris, l'un des Cent Associés. Or, il appert que celui-ci n'est jamais venu en Nouvelle-France. Après recherche, je constate que Wilfrid Prévost est en réalité un descendant, à la sixième génération, d'Eustache Prévost, originaire de la Normandie et marié à Montréal, en 1673, à Marie-Élisabeth Guertin. (Jacques Saintonge 1342)

* * * * *

Communiqués

Tous à Hébertville

L'Association des Descendants de Pierre Miville tiendra sa rencontre annuelle les 24 et 25 juillet 1999 à Hébertville dans le cadre des fêtes locales *Des eaux naît une histoire*.

Tous ceux qui s'inscrivent dans la lignée des Miville, Mainville, Minville et Deschênes sont fortement invités à ce rendez-vous historique. Venez connaître ce pionnier qu'est Louis Miville Deschênes, compagnon du curé fondateur Nicolas Hébert, tous deux de Kamouraska.

Le 350^e anniversaire de l'arrivée de Pierre Miville, notre ancêtre et le seul, *Le Fribourgeois*.

Le 150^e anniversaire de Louis, le père de la lignée des descendants dans le Royaume du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Venez habillés de costumes de la Nouvelle-France pour faire un spectacle de notre présence.

Informations dans *Le Fribourgeois* de mai 1999 (418) 666-7505, fax : (418) 666-9095.

À vendre

Un ensemble de cinq volumes « Biographies et histoire de gens de Charlesbourg » volumes reliés rouge clair gravé or, format 8 1/2 x 11 et 1 1/2 d'épaisseur chacun.

L'ensemble contient plus de 410 biographies en 3 646 pages et 66 pages de préambule. Un total de 3 712 pages et 3 900 photos incluses.

Ces volumes sont à l'état neuf et ils ont été publiés en 1990. D'une valeur de 425 dollars, à vendre pour 385 dollars.

Pour informations vous téléphonez au numéro (418) 628-6836, Mme Cécile Villeneuve. Un cadeau idéal pour la période de Pâques.

Origines canadiennes-françaises

Vous recherchez les origines de vos ancêtres en France?

Adressez votre message bref et précis à AGCF qui le diffusera chez ses adhérents à travers les régions de France. Un lecteur du bulletin AGCF a peut-être la réponse. Il prendra contact directe-

ment avec l'annonceur. Faire parvenir le message d'annonce à :

A.G.C.F. boîte postale 10
86220 Les Ormes France (Gratuit)

Texte publicitaire

MASSON-DOMPIERRE, Rose, *Les Masson de la Grosse Île racontent...* Ce livre est à la fois l'histoire (généalogie et biographie) d'une famille, celle des Masson, et l'histoire d'un village (station de quarantaine) au service des arrivants au pays de 1834 à 1937. De plus, il évoque la façon de vivre dans les îles de l'archipel de l'Île aux Grues au siècle dernier et au début du XX^e siècle. Il comprend 936 pages et 700 photos. Publié en novembre 1998 par la Corporation de mise en valeur de la Grosse Île inc., 6, rue Bernatchez Montmagny, QC, G5V 1H2. Tél. : (418) 248-4832.

Les ordinateurs des banques de données à la SGQ

Compte tenu de l'affluence, la réservation des ordinateurs des banques de données et du PRDH est obligatoire. La période est limitée à 30 minutes, période qui peut être prolongée s'il n'y a pas de réservation qui suive.

G.-Robert Tessier

Notice bibliographique

Un ancien président de la Société, M. Guy-W. Richard, nous communique la notice bibliographique très récente :

ÉLIE, Marie-Pier, *La généalogie des familles québécoises, c'est aussi une saga qui intéresse les scientifiques*, revue Québec Science, avril 1999, p.12 et sv.

Scientifique retraité, lui-même, monsieur Richard, veille à ce que nos membres soient à la pointe de l'information en deux domaines qui lui sont chers : les sciences et la généalogie! Merci, monsieur le Gouverneur.

* * * * *

Rectification

N.D.L.R. – M. André East nous écrit, le 24 janvier 1999 : « Dans le numéro de L'Ancêtre de décembre 1998 – janvier 1999, vol. 25, n^{os} 3 et 4, vous avez publié l'article L'ancêtre Simon Peleau dit Pleau que je vous avais soumis. Je vous en remercie beaucoup. Vous trouverez ci-joint ce tableau corrigé. » Nous rectifions donc en le publiant tel que reçu. Toutes nos excuses à l'auteur.

Généalogie des Pelleaut de Bourgeuil, Gien et Saint-Martin-sur-Ocre

	<p>Jean n. vers 1555 hôtelier à Gien m. Catherine Pillard</p>	<p>Estienne n. vers 1580 c.m. 13 avril 1603 Anne Moireau</p>	<p>Françoise n. vers 1606</p> <p>Estienne n. vers 1612 c.m. 1^{er} mai 1639 m. 2 mai 1639 à Saint-Louis de Gien Marguerite Poumet, fille de Jacques Poumet et de Louise Bessonnier</p>	<p>André n. 6 juin 1641 notaire à Gien</p> <p>Marguerite n. 18 avril 1643 m. 1^{er} mai 1662 à Saint-Laurent de Gien Nicolas Chauvet fils de François Chauvet et de Marie Rochereau. Il était décédé en 1697</p>
<p>Jacques n. vers 1530 m. Marguerite Bardin</p>	<p>Estienne n. vers 1558 1^{er} m. c.m. 2 sept. 1583 Estiennette Belot</p>	<p>Jean b. 23 juin 1585 Saint-Martin-sur-Ocre Sieur de Boisbernier c.m. 16 fév 1610 à Chinon Renée Amirault, fille de René Amirault Sieur de Sabusson et de Françoise Chauvin s. 26 mars 1676 Saint-Nicolas de Bourgeuil</p>	<p>René b. 21 oct. 1620 Saint-Nicolas de Bourgeuil d. 8 avril 1675 Sieur du Colombier m. vers 1650 Marguerite du Tertre</p> <p>Catherine b. 25 nov. 1619 Saint-Nicolas-de Bourgeuil</p> <p>Renée n. 6 juin 1623 Saint-Nicolas de Bourgeuil</p> <p>Urbanne n. vers 1625 m. 27 sept. 1657 Saint-Nicolas de Bourgeuil Charles de Giffart Seigneur de Vaux</p> <p>Jeanne b. 29 fév. 1629 Brain-sur-Allonnes</p> <p>Françoise b. 4 jan. 1628 Saint-Nicolas de Bourgeuil</p>	<p>Bernard b. 28 août 1651 Saumur-Nantilly Sieur du Colombier d. 28 août 1693 à Saint-Nicolas de Bourgeuil célibataire</p>
		<p>Jacques b. 1^{er} sept 1600 Saint-Martin-sur-Ocre m. Jeanne Marchais</p>	<p>Pierre b. 2 sept 1629 Saint-Martin-sur-Ocre</p> <p>Jacques b. 30 oct. 1634 Saint-Martin-sur-Ocre</p> <p>Anne b. 14 juil. 1659 Saint-Martin-sur-Ocre m. François Soüesme tous les deux décédés avant mai 1697</p>	<p>Uraïne Soüesme n. 8 mai 1674 Saint-Martin-sur-Ocre</p>
	<p>2^{ème} m. Sébastien Henry</p>	<p>Marie b. 23 fév. 1612 Saint-Martin-sur-Ocre d. 12 juin 1618 Noellet, Anjou</p>		

* * * * *

CONVOCATION

Assemblée générale annuelle

Date : Mercredi le 19 mai 1999
Heure : 19 h 30

Les membres de la Société de généalogie de Québec sont convoqués à l'assemblée générale de cette société qui aura lieu mercredi le 19 mai 1999 au Montmartre Canadien 1669, chemin Saint-Louis, Sillery.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la 36^e assemblée générale annuelle du 19 mai 1998.
4. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 21 octobre 1998.
5. Ratification du règlement 1999-1 modifiant les Règlements généraux
6. Comité pour l'étude des Règlements généraux
7. Rapport du président
8. Adoption des états financiers annuels
9. Nomination d'un vérificateur ou d'un expert comptable
10. Rapport du comité de mise en candidature et élections
11. Vœux et résolutions
12. Levée de l'assemblée générale

Sainte-Foy, le 8 mars 1999

G.-Robert Tessier
secrétaire du Conseil d'administration

* * * * *

Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale des membres de la Société de généalogie de Québec tenue au Montmartre, 1600, Chemin Saint-Louis, à Sillery le 21 octobre 1998 à 19h30

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum

Le président de la Société, Serge Goudreau, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il explique ensuite le but de cette séance spéciale.

2. Nomination d'un président d'assemblée

Sur proposition de Gilles Lebel appuyée par Bernard Racine, il est unanimement résolu d'élire Denis Racine à titre de président d'assemblée.

3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Sur proposition de Sylvie Tremblay appuyée par Georges Roy, il est unanimement résolu d'élire André Breton à titre de secrétaire d'assemblée.

4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté unanimement sur proposition de Maurice Bernard appuyée par Raymond Deraspe.

5. Lecture des lettres de démission des administrateurs de la S.G.Q. en 1998

Il est d'abord résolu à l'unanimité, sur proposition de Jacqueline Faucher-Asselin appuyée par Suzanne Miville-Deschênes, que cette lecture soit faite dans l'ordre chronologique inverse de ces lettres.

Lecture est ensuite faite des lettres de démission de Guy Gagnon, André Pion, Jacqueline Sylvestre-Lapierre, Madeleine Bureau, Robert Grégoire, Pierre Perron, Lionel Nadon, René Doucet et Bernard Lebeuf.

6. Dissolution du conseil d'administration 1998-1999

Formulé tel qu'il l'est, cet élément de l'ordre du jour est sans objet, vu qu'il n'y a pas lieu pour l'assemblée de prononcer la dissolution du Conseil, mais plutôt de constater qu'il est inopérant en l'absence de quorum. Le président d'assemblée accepte donc un débat plus large sur le futur immédiat du Conseil.

Diverses suggestions sont alors formulées.

M. Noreau appuyé par Louis-Marie Côté propose ensuite que l'assemblée réitère sa confiance relativement à Serge Goudreau en sa qualité d'administrateur.

Lors du débat sur la résolution, un membre intervient en demandant aux administrateurs encore en fonction de démissionner.

Mariette Parent et Serge Goudreau acceptent de remettre leur démission à titre d'administrateurs.

Le président fait lecture de leurs lettres de démission respectives.

La résolution devient donc sans objet.

Diane Carbonneau, appuyée par Gilles Lebel, propose ensuite que l'assemblée réitère sa confiance relativement à Roland Grenier.

Un membre ayant demandé le secret du scrutin, le président indique que les règlements précisent qu'un vote secret doit être tenu si au moins dix pour cent des membres présents le demandent. Il interroge donc les membres pour qu'ils lui manifestent si une telle requête est acceptée. Résultat: dix-huit membres votent pour la tenue d'un scrutin secret.

Le scrutin sur la motion de confiance est ensuite tenu. Résultat: 48 pour; 55 contre. La résolution est donc rejetée sur division.

7. Demande d'autorisation afin que les administrateurs en poste puissent procéder aux affaires courantes

Ce point est sans objet vu les pouvoirs des dirigeants restants d'expédier les affaires de leur ressort (v.g. signature de chèques).

8. Nomination d'un comité de mise en candidature

Vu la complexité du processus de mise en candidature et les délais nécessaires qu'il entraîne, il est convenu de l'écartier.

Gilles Lebel propose, avec l'appui de Lawrence Bernard, d'élire dès ce soir cinq membres afin de permettre au conseil d'administration d'avoir le quorum requis pour son fonctionnement.

Sur la suggestion d'Yves Dupont, le proposeur et l'appuyeur acceptent d'amender leur proposition en portant à six le nombre d'administrateurs à élire. Cet amendement est accepté. Gilles Vachon demande le vote. La proposition ainsi amendée est alors adoptée à l'unanimité, quatre membres s'étant abstenus de voter.

Compte tenu de cette résolution, le président d'assemblée indique qu'il y a lieu d'élire un président et un secrétaire d'élections.

Sur proposition de Diane Duval appuyée par Jacqueline-Faucher-Asselin, il est unanimement résolu d'élire Denis Racine et André Breton à titre respectif de président et de secrétaire d'élections.

Le président d'élections procède à l'appel des candidatures. Un membre indique qu'il a l'intention de proposer la candidature de Denis Racine. Celui-ci démissionne alors de ses fonctions de président d'élections.

Sur proposition de Gilles Lebel appuyée par Esther Taillon, il est unanimement résolu d'élire André Breton à titre de président d'élections.

Sur proposition de Patrice Laroche dûment appuyée, il est unanimement résolu d'élire Sylvie Tremblay à titre de secrétaire d'élections.

Sont alors proposées les candidatures suivantes:

celle de Georges Roy soumise par Laurence Bernard;

celle de Mariette Parent soumise par Diane Carbonneau;

celle de Esther Taillon soumise par Gilles Lebel;
celle de Jacqueline Faucher-Asselin soumise par Lionel Nadon;
celle de Diane Duval soumise par Guy Gagnon;
celle de Denis Racine soumise par Renaud Santerre;
celle de Robert Tessier soumise par Esther Taillon;
celle de Patrice Laroche soumise par André Beaudet;
celle de Gilles Lebel soumise par Lionel Nadon;
celle de Suzanne Miville-Deschesne soumise par Jacqueline Faucher-Asselin;
celle de Bernard Lebeuf soumise par Suzanne Côté;
celle de Gabriel Brien soumise par Gilles Vachon;
celle de Julien Burns soumise par Gilles Vachon.

Claude Langevin propose alors de clore les mises en candidatures ce qui, appuyé par Lionel Nadon, est adopté à l'unanimité.

Le président d'élections demande à chaque personne si elle accepte d'être mise en candidature: seules les personnes suivantes acceptent: Mariette Parent, Esther Taillon, Jacqueline Faucher-Asselin, Denis Racine, Robert Tessier, Patrice Laroche, Suzanne Miville-Deschesne.

Devant le nombre de candidatures, Lauréat Dupont, appuyé par André Beaudet, propose d'élargir le conseil d'administration à sept postes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Il est enfin proposé par Renaud Santerre, appuyé par Diane Duval et adopté à l'unanimité que le mandat de ces administrateurs devienne échu le jour de la prochaine assemblée annuelle.

9. Levée de l'assemblée générale spéciale

La séance est levée à 23h00, sur proposition dûment appuyée.

Président

Secrétaire

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC
RÈGLEMENT 1999-1 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Qu'il soit et il est par les présentes décrété comme Règlement 1999-1 le règlement dont le texte apparaît ci-après et intitulé "Règlement 1999-1 modifiant les Règlements généraux".

ARTICLES ACTUELS

ARTICLES PROPOSÉS

<p>5.01 CATÉGORIE La Société comprend deux classes de membres soit le membre principal et le membre associé. Dans certains cas, un membre peut porter un titre particulier tel que membre gouverneur ou membre bienfaiteur.</p>	<p>5.01 CATÉGORIE Ajouter: Ces titres particuliers ne confèrent aucun autre droit ou privilège à leur titulaire.</p>
<p>5.02 CODE D'ÉTHIQUE Les membres de la Société ont l'obligation de respecter le code d'éthique approuvé par le conseil d'administration.</p>	<p>5.02 CODE DE DÉONTOLOGIE Les membres de la Société ont l'obligation de respecter le code de déontologie approuvé par le conseil d'administration.</p>
<p>5.03 MEMBRE PRINCIPAL Un membre principal est une personne physique, intéressée à la généalogie et désireuse de diffuser ses recherches, qui a payé sa cotisation et qui a été acceptée par le conseil d'administration de la Société. Cette cotisation peut être annuelle ou à vie.</p>	<p>5.03 MEMBRE PRINCIPAL Ajouter: Le conseil d'administration peut établir une structure de cotisation annuelle tenant compte des divers statuts des membres.</p>
<p>5.07 CARTE DE MEMBRE Le conseil d'administration peut émettre des cartes de membre et en approuver la forme et la teneur. Les cartes sont signées par le trésorier et le président de la Société.</p>	<p>5.07 CARTE DE MEMBRE Le conseil d'administration peut émettre des cartes de membre et en approuver la forme et la teneur.</p>
<p>6., 6.01 et 6.02</p>	<p>6., 6.01 et 6.02 Ajouter le mot GÉNÉRALE après le mot ASSEMBLÉE.</p>
<p>5.09, 6.01, 6.03, 6.05, 6.06, 6.08, 6.09, 11.02, 13.01.</p>	<p>Le mot "générale" est ajouté après le mot "assemblée" dans tous les articles du règlement où il est question des assemblées annuelles ou spéciales des membres, notamment, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, les articles 5.09, 6.01, 6.03, 6.05, 6.06, 6.08, 6.09, 11.02 et 13.01.</p>
<p>6.02 ASSEMBLÉE SPÉCIALE Une assemblée spéciale des membres peut être convoquée par les administrateurs ou par le président au siège social de la Société.</p>	<p>6.02 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE Une assemblée générale spéciale des membres peut être convoquée par les administrateurs ou par le président au siège social de la Société ou à tout autre endroit jugé adéquat sur le territoire de la Communauté Urbaine de Québec.</p>
<p>6.04 AVIS DE CONVOCATION L'avis de convocation de chaque assemblée annuelle est publié dans le périodique "L'Ancêtre".</p>	<p>6.04 AVIS DE CONVOCATION L'avis de convocation de chaque assemblée générale annuelle est publié dans le bulletin <i>L'Ancêtre</i> ou, à défaut, par tout autre moyen de communication susceptible de rejoindre la plupart des membres, au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée et nul autre avis personnalisé n'est nécessaire.</p>

6.07 PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE Le président de la Société préside l'assemblée ou désigne un président d'assemblée.	6.07 PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE Le président de la Société préside l'assemblée générale tandis que le secrétaire agit comme secrétaire d'assemblée. Au cas où l'un ou l'autre de ceux-ci refuse, néglige ou est incapable d'agir, les membres élisent un président d'assemblée ou un secrétaire d'assemblée.
NOUVEL ARTICLE ⇨	6.11 PROCÉDURE Le président fixe les règles de procédures de l'assemblée. À cette fin, il s'inspire des règles définies dans le livre intitulé <i>Procédure des assemblées délibérantes</i> de Victor Morin.
7.02 FONCTIONS	7.02 FONCTIONS ARTICLE ABROGÉ Numérotation modifiée.
7.04 ÉLECTION	7.03 ÉLECTION L'alinéa b) de cet article est abrogé.
7.05 COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE	7.04 COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE AJOUTER À LA FIN Le mandat du comité de mise en candidature se limite aux préparatifs et à la tenue de l'élection des administrateurs durant l'assemblée générale annuelle.
7.06 MISE EN CANDIDATURE Pour être candidat, le membre doit être proposé par trois personnes membres de la Société. Cette mise en candidature doit être faite par écrit sur une formule prévue à cette fin et transmise au président du comité de mise en candidature au plus tard trente jours avant la date prévue de l'élection.	7.05 MISE EN CANDIDATURE AJOUTER À LA FIN. Dans le cas où le comité reçoit moins de candidatures qu'il y a de postes à combler, le président d'élection déclare élus ces candidats et procède à un appel de candidature auprès des membres lors de l'assemblée générale annuelle. Les propositions faites durant cet appel sont verbales et ne concernent que les postes d'administrateurs non pourvus. S'il y a plus de candidatures que de postes à pourvoir, l'assemblée procède à une élection. Par contre, si cet appel de candidatures pendant l'assemblée générale ne permet pas de pourvoir à tous les postes, les administrateurs, par la suite, peuvent combler ces postes vacants. Par ailleurs, si à l'occasion d'une assemblée générale spéciale, il y avait lieu de procéder à l'élection de membres du conseil d'administration, les candidatures peuvent être proposées verbalement lors de cette assemblée et, à cette fin, les dispositions du premier paragraphe de l'article 7.05 et les articles 7.04, 7.06 et 7.07 ne s'appliquent pas.
7.07 MANDAT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE Le comité de mise en candidature a pour mandat de susciter et de recevoir les candidatures et de veiller au bon déroulement du scrutin.	7.06 MANDAT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE AJOUTER À LA FIN Le président et le secrétaire du comité de mise en candidature agissent comme président et secrétaire d'élections lors de l'assemblée générale annuelle. À défaut par l'un ou l'autre d'agir suite à un refus, une négligence ou une incapacité, les membres élisent un président ou un secrétaire d'élections.
7.15 INDEMNISATION La Société peut, au moyen d'une résolution du conseil d'administration, indemniser ses dirigeants...	7.14 INDEMNISATION La Société doit , au moyen d'une résolution du conseil d'administration, indemniser ses dirigeants...

8.06 BUDGET Le responsable de chacun des comités existant à la Société doit soumettre pour la prochaine année financière les prévisions budgétaires annuelles du comité au trésorier au moins un mois avant la fin de l'exercice financier en cours.	8.06 BUDGET Nouveau texte qui remplace l'ancien. Le trésorier doit, en début d'exercice financier, préparer et présenter aux administrateurs pour approbation un budget annuel, ainsi que, si nécessaire, des modifications en cours d'exercice.
9.02 CONVOCATION Le président peut convoquer une assemblée du conseil d'administration. Ces assemblées peuvent être convoquées au moyen d'un avis envoyé par la poste, par télégramme ou par messenger, à la dernière adresse connue des administrateurs. Si l'adresse des administrateurs n'apparaît pas aux livres de la Société, cet avis de convocation peut être envoyé à l'adresse où, au jugement de l'expéditeur, l'avis est le plus susceptible de parvenir à l'administrateur dans les meilleurs délais. L'avis de convocation doit indiquer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée et parvenir au moins trois jours juridiques francs avant la date fixée pour cette assemblée.	9.02 CONVOCATION Le président peut convoquer une assemblée du conseil d'administration de sa propre initiative ou suite à une demande écrite d'au moins trois administrateurs. Dans ce dernier cas, lorsqu'il y a refus, négligence ou incapacité du président de faire parvenir telle convocation dans les trois jours suivant la réception de la demande, ces trois administrateurs peuvent convoquer eux-mêmes une assemblée du conseil d'administration. Ces assemblées peuvent être convoquées au moyen d'un avis écrit envoyé à la dernière adresse connue des administrateurs. [...] L'avis de convocation doit indiquer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée accompagné d'un projet d'ordre du jour [...]
9.03 ASSEMBLÉE ANNUELLE À chaque année après l'assemblée générale annuelle des membres de la Société, se tient une assemblée des administrateurs nouvellement élus et formant quorum sans qu'un avis de convocation ne soit requis aux fins d'affecter les tâches et responsabilités aux administrateurs.	9.03 RÉUNION SUIVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Chaque année, immédiatement après l'assemblée générale annuelle des membres de la Société, se tient une assemblée des administrateurs formant le quorum sans qu'un avis de convocation ne soit requis, aux fins, si les administrateurs le jugent à propos, d'élire les officiers et d'affecter les tâches et responsabilités des administrateurs non membres du comité exécutif. Cette réunion est additionnelle aux trois réunions mentionnées à l'article 9.01.
9.04 LIEU Les assemblées du conseil d'administration se tiennent au siège social de la Société ou, si tous les administrateurs y consentent, à tout autre endroit que fixent les administrateurs.	9.04 LIEU Les assemblées du conseil d'administration se tiennent au siège social de la Société ou à tout autre endroit sur le territoire de la Communauté Urbaine de Québec.
NOUVEL ARTICLE ⇨	9.06 PROCÉDURE Le président fixe les règles de procédure lors des assemblées du conseil d'administration. À cette fin, il s'inspire des règles définies dans le livre intitulé <i>Procédure des assemblées délibérantes</i> de Victor Morin.
Les articles 9.06, 9.07, 9.08 deviennent ⇨	9.07, 9.08, 9.09
10. LE COMITÉ DIRECTEUR	10. LE COMITÉ EXÉCUTIF
10.01 QUORUM Le quorum des assemblées du comité directeur est établi à la majorité des membres du comité.	10.01 COMPOSITION ET QUORUM Le comité exécutif est composé du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier. Le quorum lors des assemblées du comité exécutif est fixé à trois.
10.02 POUVOIRS Le comité directeur possède tous les pouvoirs définis pour chacun de ses membres dans le présent règlement. Il doit rendre compte de ses activités à chaque assemblée du conseil et les administrateurs peuvent modifier, confirmer ou infirmer les décisions prises par le comité directeur sous réserve toutefois des droits des tiers.	10.02 POUVOIRS Le comité exécutif possède tous les pouvoirs du conseil d'administration et les exerce entre les réunions du conseil. Il doit rendre compte de ses activités à chaque assemblée du conseil et les administrateurs peuvent modifier, confirmer ou infirmer les décisions prises par le comité exécutif sous réserve toutefois des droits des tiers.

<p>NOUVEL ARTICLE ⇨</p>	<p>10.03 CONVOCATION ET TENUE DES ASSEMBLÉES Le président ou, à défaut, au moins deux membres du comité, peuvent convoquer une réunion du comité exécutif. L'avis de convocation doit être donné au moins un jour franc avant la tenue de l'assemblée. En cas d'urgence, le délai de convocation est réduit à deux heures. L'avis de convocation peut être écrit ou verbal. Les articles 9.04, 9.06, 9.07, 9.08 et 9.09 s'appliquent aux réunions du comité exécutif, en y faisant les adaptations nécessaires.</p>
<p>10.03 PRÉSIDENT [...] comité directeur [...]</p>	<p>10.04 PRÉSIDENT [...] comité exécutif [...]</p>
<p>10.04 VICE-PRÉSIDENT</p>	<p>10.05 VICE-PRÉSIDENT RAYER LES MOTS tels qu'établis par les administrateurs.</p>
<p>10.05 SECRÉTAIRE Il agit comme secrétaire aux assemblées du conseil d'administration et aux assemblées des membres. Il doit donner [...]</p>	<p>10.06 SECRÉTAIRE AJOUTER Il agit comme secrétaire lors des réunions de l'assemblée générale des membres, du conseil d'administration et du comité exécutif. Il doit donner [...]</p>
<p>10.06 TRÉSORIER Le trésorier a la charge générale des finances de la Société. Il doit déposer l'argent et les autres valeurs de la Société au nom et au crédit de cette dernière dans toute institution financière que les administrateurs peuvent désigner. Chaque fois qu'il en est requis, il doit rendre compte [...]</p>	<p>10.07 TRÉSORIER AJOUTER LE SOULIGNÉ [...]dernière dans toute institution financière que les administrateurs peuvent désigner. <u>Il prépare et présente pour approbation aux administrateurs le budget annuel et, le cas échéant, ses modifications.</u> Chaque fois qu'il en est requis, il doit rendre compte [...]</p>
<p>12.04 DÉPÔT EN SÛRETÉ</p>	<p>12.04 DÉPÔT EN SÛRETÉ RAYER LES DEUX DERNIÈRES PHRASES</p>
<p>13.01 ADOPTION DE RÈGLEMENTS L'adoption de tout règlement de la Société exige l'approbation du conseil d'administration et le vote d'au moins deux tiers des membres présents à une assemblée à moins que la Loi n'exige une proportion différente de voix. Tout règlement adopté par la Société entre en vigueur après la clôture de l'assemblée lors de laquelle il a été adopté à moins qu'une autre date ne soit prévue.</p>	<p>13.01 ADOPTION DE RÈGLEMENTS L'adoption de tout règlement de la Société exige l'approbation du conseil d'administration et la ratification d'au moins deux tiers des membres présents à une assemblée générale, à moins que la Loi n'exige une proportion différente de voix. Tout règlement adopté par la Société entre en vigueur après la clôture de l'assemblée générale lors de laquelle il a été adopté, à moins qu'une autre date ne soit prévue.</p>
<p>13.02 MODIFICATION Les propositions de nouveaux règlements, les projets d'amendement ou d'abrogation de règlements existants ou les propositions de remise en vigueur de tout règlement doivent être adressés au secrétaire de la Société trente jours avant la fin de l'exercice financier de la Société pour être porté à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres. Les propositions ou projets doivent recevoir l'approbation du conseil d'administration avant d'être ratifiés par les membres en assemblée générale.</p>	<p>13.02 MODIFICATION AJOUTER À LA FIN Toutefois, en cas d'urgence, les administrateurs peuvent soumettre tel nouveau règlement, amendement ou abrogation de règlement à une assemblée générale spéciale et, en ce cas, il n'est pas nécessaire de les adresser au secrétaire dans le délai fixé plus haut.</p>

Des structures et des hommes

par Renaud Santerre

La crise qu'a connue récemment la Société de généalogie de Québec et qui a débouché en octobre dernier sur le renouvellement complet de son conseil d'administration n'aura été vraiment salutaire que si l'on remédie aux causes qui l'ont provoquée.

Sans doute la personnalité de certains acteurs a-t-elle joué un rôle dans l'acuité de la crise, qui a nécessité, pour en sortir, tout un psychodrame collectif en assemblée générale spéciale. Mais on aurait tort de croire qu'il s'agit là d'un banal conflit de personnes et que le problème est définitivement résolu avec un changement d'équipe.

Une crise analogue guette la Société à la prochaine occasion si l'on n'apporte pas à nos structures et à notre règlement général les modifications qui s'imposent. Le dynamisme évident de la nouvelle direction, qui est en train d'allègement relancer la Société, ne doit aucunement voiler la réalité du problème et empêcher de réfléchir à une solution de moyen et long terme.

C'est pour amorcer cette discussion lors de la prochaine assemblée générale régulière, en mai 1999, que je soumetts quelques éléments de réflexion qui s'enracinent dans une expérience personnelle de quatre organisations de même nature : l'Association canadienne des études africaines (10 ans); l'Association canadienne de gérontologie (16 ans); l'Association québécoise de gérontologie (12 ans); et la Fédération canadienne des sciences sociales (7 ans, dont trois à titre de président élu, en exercice et sortant).

Certes des structures boiteuses peuvent donner d'excellents résultats, comme le prouve la tradition britannique; et la structurite française, dans sa perfection, conduit parfois au chaos. Mais toutes choses étant égales par ailleurs et les hommes (le générique inclut le sexe féminin) étant ce qu'ils sont, on a plus de chance d'être bien gouverné quand les structures de gouvernement sont limpides aux yeux de « tous » les membres de l'organisation.

Trois problèmes se posent à toute société ou association du genre de la nôtre, qui poursuit des objectifs culturels et scientifiques et qui repose essentiellement sur le volontariat (bénévolat).

Premier problème : comment assurer l'élection des dirigeants, en particulier du président, par l'« ensemble » du membership et comment rendre ces dirigeants responsables (*accountable*, disent les Anglophones) auprès de tous et chacun des membres? Démocratie et responsabilité.

Deuxième problème : comment s'assurer que les futurs dirigeants acquièrent progressivement, avant de le devenir, une expérience certaine de l'organisation et fassent bénéficier celle-ci, pendant leur mandat, d'une réelle continuité d'action? Expérience et continuité.

Troisième problème : comment assurer un renouvellement continu de l'organisation par le remplacement régulier du personnel à sa tête quand ce dernier a apporté le meilleur de sa contribution? Régularité et renouvellement.

Examinées dans cette triple perspective, les structures de la Société de généalogie de Québec, que révèle son règlement général, pèchent gravement et c'est la source des difficultés majeures que nous venons de vivre.

Démocratie responsable

Le choix des dirigeants de notre Société, en particulier du président, n'a absolument rien de démocratique. L'élection se fait à deux tours ou en deux étapes, d'abord en assemblée générale et souvent par acclamation, c'est-à-dire sans opposition, sans réelle alternative pour le très petit nombre de membres appelés à se prononcer.

Moins de 5% du membership total participent aux assemblées générales et élisent en vrac un certain nombre d'individus, que parfois ils ne connaissent pas, à des sièges d'administrateurs plutôt qu'à des postes précis, laissant aux nouveaux élus, c'est la deuxième étape, le soin de se coopter un président. Parfois, comme c'est arrivé en mai et octobre dernier, le nombre de candidats est inférieur au nombre de sièges disponibles.

N'importe qui peut donc accéder au conseil d'administration et, en jouant à peine du coude, devenir président. Avec ou sans expérience. Avec ou sans talent de leadership. Le président « démissionné » en octobre n'a-t-il pas avoué, en

réponse à une question venue de l'assemblée générale, qu'il ne se sentait pas la qualité de « rassembleur ». Bien plus, répétait-il à qui voulait l'entendre, il n'avait pas été en mai dernier candidat à la présidence : il y avait été contraint par le désistement d'un ancien président intérimaire.

On devient ainsi président de la SGQ à reculons, de par la volonté (ou absence de volonté) de 6 à 8 personnes. L'élection spéciale d'octobre dernier n'y échappe pas plus que les précédentes. Où est la démocratie? Le simple membre (90%) qui ne vient pas aux assemblées en a-t-il pour son argent (\$30.00)? Sûrement pas. Et voilà le problème.

Quand dans une organisation on ne peut réellement voter sur un bulletin, on vote avec ses pieds : en quittant la place. Comme les nomades dans ces sociétés traditionnelles qu'affectionnent les anthropologues. C'est le danger le plus sournois qui menace une organisation.

Comment dans ces conditions demander aux dirigeants d'être responsables? Le pouvoir de destitution, pour résoudre ce problème, est un leurre quand il faut recourir à des assemblées générales spéciales et à des pétitions pour obliger la direction à rendre des comptes. L'insensibilité des dirigeants aux désirs du membership était patente dans les événements de l'an dernier : mis dans l'incapacité totale de fonctionner, faute de quorum, par la démission en cascade d'une majorité d'administrateurs – situation exceptionnelle —, deux des trois survivants ont attendu la fin de la deuxième assemblée générale pour remettre leur démission et il a fallu un vote majoritaire de non-confiance de l'assemblée pour inciter le dernier à éventuellement faire de même.

Une organisation qui fonctionne à coup de destitution, de démissions et de vote de non-confiance ne mérite pas de survivre.

Pareil chaos ne se serait jamais produit si le président avait été élu à son poste par une « majorité » du membership « total » contre un adversaire clairement identifié. Une élection par acclamation est une élection par défaut, donc une négation de démocratie. À plus forte raison quand seulement 5% du membership y participe.

Le rôle d'un comité de candidatures dans une organisation comme la nôtre ne doit pas se limiter à « exclure » des candidatures hors norme, mais à

« susciter » au moins « deux » candidatures pour « chacun » des postes clairement identifiés.

La solution démocratique et responsable au premier problème soulevé réside donc dans l'élection réelle (sans acclamation) des dirigeants à chacun des postes clairement définis, en particulier au poste de président, par un vote de chacun des membres en règle de l'organisation.

Expérience et continuité

Le bon fonctionnement d'une société repose en partie sur une certaine continuité de son leadership et sur l'expérience acquise par ses dirigeants à l'intérieur même de l'organisation. Il est malsain de catapulter quelqu'un à la présidence d'une association. L'élection d'octobre dernier échappe à cette critique puisque notre président actuel, de même que trois autres membres du conseil, y avaient occupé ce poste dans le passé, même lointain.

L'idéal fait travailler un certain temps dans un comité le simple membre désireux de servir avant qu'on lui confie la responsabilité du comité en question; l'expérience ainsi acquise le qualifie alors pour « graduer » au conseil d'administration dans des fonctions à caractère général d'abord avant d'occuper un poste plus central de secrétaire, trésorier ou vice-président. Toutes ces étapes franchies, qui permettent au membership de juger de ses qualifications et de son dynamisme, ce membre expérimenté peut soumettre, dans une élection à la présidence, sa candidature qui s'imposera d'autant mieux à la majorité du membership qu'elle se distinguera plus nettement d'une candidature équivalente. Ainsi élu à la présidence, un candidat a toute l'autorité voulue pour exercer son leadership et la contestation n'est plus guère possible.

Ce n'est pas exactement ce qui se produit dans notre Société et le règlement actuel ne permet rien d'autre que le fonctionnement chaotique des dernières années, qui se traduit ou par une désaffection des membres ou par une contestation publique, parfois par les deux en même temps. Accède qui veut à la présidence, en jouant du coude ou par inertie, et l'on risque d'en sortir par épuisement ou...sur la tête!

Vite changeons ces structures pour écarter ces extrêmes néfastes à l'organisation. Pour nous inspirer, cherchons ailleurs comment on résout ces problèmes.

Mon cheminement pendant sept ans à l'intérieur de la Fédération canadienne des sciences sociales illustre une situation qui me semble meilleure, sinon idéale. Deux ans de travail dans un comité particulier tout en siégeant dans un conseil d'administration élargi à plus de 30 membres des quatre coins du pays m'ont fait entrer à l'exécutif, également pour deux ans, dans l'une des cinq vice-présidences, en charge justement de ce comité particulier. C'est alors qu'on m'a proposé et que j'ai été choisi, de préférence à un autre vice-président, au poste de président élu, en charge du comité du programme, pour devenir automatiquement l'année suivante le président en exercice de la Fédération et terminer l'année d'après au poste de président sortant, en charge du comité des candidatures.

Ainsi donc cette organisation appuyait le travail épisodique de son large conseil d'administration sur l'efficacité des huit comités d'un exécutif de dix membres – cinq vice-présidents, trois présidents, un secrétaire et un trésorier, lui responsable du comité de financement. Cette formule présente le double avantage d'allier la continuité de l'expérience à la prévisibilité du renouvellement.

Régularité et renouvellement

Une continuité excessive de l'expérience devient paralysante et tue le dynamisme d'une organisation. C'est une autre façon de provoquer la désaffection des membres.

À ce titre, notre règlement général ne favorise pas un renouvellement régulier et sain de la direction de la Société. Une fois élu, désigné devrait-on dire, au conseil d'administration, quelqu'un peut choisir de s'y incruster. Bon ou mauvais, on y reste... jusqu'à la mort. Pour le meilleur, l'honneur ou le pire. Certains ne savent pas se retirer à temps; le règlement devrait les y aider.

C'est particulièrement vrai pour la présidence. La seule limite à la cooptation actuelle réside dans le pouvoir de destitution, difficile à exercer par l'assemblée générale. Quant à ne plus élire au c.a. un président en exercice pour l'empêcher d'être coopté de nouveau, bien fou qui s'y fie.

Sous l'empire du règlement actuel, à peu près n'importe qui peut devenir président chez nous et

personne ne peut pratiquement l'empêcher de le rester aussi longtemps qu'il lui plaît. L'Association québécoise de gérontologie fonctionne de façon aussi aberrante.

Si un président des États-Unis ou un doyen de faculté à l'Université Laval ne peut faire consécutivement plus de deux mandats, pourquoi ne pas imposer à nos dirigeants l'obligation de retourner régulièrement se ressourcer à la base? Plusieurs techniques sont disponibles à cette fin. Il suffit de modifier notre règlement en conséquence.

La triple présidence de la FCSS, par exemple, assure à la fois la continuité et le renouvellement. L'accession automatique à la présidence d'un vice-président à la fin de son mandat, comme le pratique l'Association canadienne de gérontologie, garantit les mêmes résultats. À nous d'explorer ces techniques et de retenir dans ces exemples ce qu'il y a de mieux pour notre Société.

Que faire maintenant?

Tout peut se faire, sauf corriger à la pièce les vices de notre structure. Comme une constitution, un règlement général est un ensemble cohérent (normalement) dont la plus petite modification d'une partie entraîne des répercussions d'ensemble: v.g. le mode de scrutin, la durée des mandats, etc. Une constitution s'adopte ou se rejette en bloc. Et c'est à un groupe constituant que revient la tâche d'élaborer un modèle cohérent et de le soumettre au vote général. L'ensemble du processus requiert un minimum de trois ans: une première assemblée générale mandate un comité à cette fin; l'assemblée générale suivante dispose du projet ainsi élaboré et il faut au moins une troisième année pour réaliser le projet en implantant la nouvelle structure.

Le processus est long et délicat. Raison de plus de le mettre immédiatement en branle si l'on veut à terme obtenir les résultats escomptés. C'est pour ce motif que je soumets immédiatement ces réflexions structurelles à l'actuel conseil d'administration d'urgence pour que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale et que ce texte soit publié à temps dans notre bulletin de liaison, *L'Ancêtre*, pour en saisir tous les membres de la Société, seuls aptes à en disposer.

* * * * *

De la tradition orale et du matriarcat : les Wendats

(Résumé de conférence du 17 février 1999)

par Christine Allain

Les Wendats appartiennent à la tradition iroquoise, et vivent aujourd'hui à Wendaké, encore appelé Village des Hurons, dans la région de Québec.

Autrefois la structure sociale était le clan. Le clan représente une famille dont la personne la plus importante est la mère de clan : la femme la plus âgée donc la plus expérimentée. Elle vivait dans la Maison Longue avec ses filles, leur mari et leurs enfants. Les enfants appartenaient au clan de la mère. Par exemple une femme appartenant au clan de l'Ours et dont le mari appartenait au clan de la Tortue avait des enfants qui étaient membres du clan de l'Ours. Son mari restait membre du clan de la Tortue, même s'il vivait dans la Maison Longue du clan de l'Ours. Il participait aux cérémonies dévolues au clan de la Tortue, ainsi qu'aux autres tâches confiées à son clan.

Les femmes, dans cette structure, avaient un grand rôle social. Elles étaient les chefs de famille, possédaient les biens matériels, avaient la responsabilité des enfants et du village, cultivaient les champs où croissaient les Trois Sœurs : Blé d'Inde, Haricots et Courges, éalisaient les chefs de clan et leur faisaient des recommandations. Un chef qui n'écoutait pas les femmes était destitué et mis à mort parce qu'il compromettait la vie de la nation pour les sept générations à venir. On choisissait toujours l'homme qui marchait avec son cœur et non celui qui cherchait le pouvoir.

À cause de la proximité de la ville de Québec, et de l'implantation du système politique et social imposé par le Ministère des Affaires Indiennes au siècle dernier, les clans ont été désorganisés puisque selon le système occidental le nom est transmissible par le père. Il faut donc tenir compte de ce fait quand on fait la généalogie des familles wendates. Par exemple, la famille Sioui était traditionnellement du clan de l'Ours, mais aujourd'hui les membres de cette famille ont hérité de leur nom par le père. C'est la même chose pour les Gros-Louis, le clan du Loup, les Romain du clan de la Tortue, les Picard du clan du Chevreuil. Il faut donc chercher à quel clan votre ancêtre maternelle la plus lointaine appartenait et savoir quel clan avait adopté la femme canadienne qui se mariait avec un Wendat comme c'était souvent le cas.

La tradition orale se faisait sous forme d'histoires, ce qui permettait de transmettre d'une génération à l'autre le savoir des Anciens, leurs observations, la philosophie spirituelle, les connaissances vitales à la vie en forêt. Pour vous en donner une idée, je vais vous raconter l'histoire des Frères Dansants. Cette histoire parle de la générosité comme d'une valeur très importante, elle parle aussi de l'obéissance due aux Anciens. Leur absence a toujours des conséquences. Elle nous dit aussi que même quand nous faisons quelque chose de négatif, il peut en ressortir du bien, si nous en avons du remords. Elle transmet aussi des informations sur la place de la constellation des Pléiades dans la tradition. Peut-être que si vous méditez sur cette histoire, elle vous donnera d'autres leçons de vie...

Les Frères dansants

Il y a longtemps dans un village vivaient huit frères qui passaient toutes leurs journées à jouer au jeu de crosse. Ils y passaient tellement de temps, qu'ils n'avaient plus de temps pour d'autres activités, même pas pour répondre à leur mère, quand elle les invitait à venir manger. Un moment donné, l'aîné eut faim et alla trouver sa mère pour qu'elle le nourrisse. Sa mère lui servit les cailloux que l'on met dans la balle du jeu de crosse. Alors, l'aîné retourna jouer sans manger. Un peu plus tard, un de ses frères eut faim à son tour, et alla trouver sa mère pour qu'elle le nourrisse. Et la mère lui servit la même chose qu'à son frère.

Alors les enfants se mirent à jouer du tambour et à danser en cercle... Alertés par les battements de tambour, les parents accoururent pour voir ce qui se passait. Ils virent les enfants qui dansaient, dansaient en quittant la Terre. Ils étaient déjà à la cime des arbustes et la mère tenta d'en attraper un par le pied à l'aide d'un bâton. Sans le faire exprès le bâton heurta la Terre et elle s'ouvrit, précipitant l'enfant dans le trou, puis elle se referma sur l'enfant. La mère eut beaucoup de peine d'avoir perdu ses enfants. Elle retourna tous les jours arroser de ses larmes le coin de terre où son fils reposait. Et au printemps poussa à cet endroit un pin, l'arbre de paix.

Quant aux autres fils, ils continuèrent à s'élever, s'élever, jusqu'à atteindre le ciel où ils devinrent des étoiles. Ces étoiles forment encore

aujourd'hui la constellation des Pléiades, que nous pouvons observer les soirs d'hiver. Et si nous les regardons pendant un moment, nous pourrions

nous apercevoir, qu'en effet, les sept frères continuent leur danse dans le ciel...
N.D.L.R. : Par matriarcat l'auteure réfère ici à la filiation matrilinéaire.

* * * * *

Communiqué provenant d'Internet

15^e Congrès National de la Fédération Française de Généalogie Ancêtres et Identité BREST 14 - 15 - 16 mai 1999

Texte de Maître Pelland président de la Société de généalogie du Finistère, Bretagne, France

Deux grandes fêtes "Brest 92" et "Brest 96" ont comblé les passionnés de la mer. Les généalogistes, eux, sont attendus à Brest en Mai 99 pour célébrer à la fois le dernier Congrès généalogique du siècle et les 20 ans du Centre Généalogique du Finistère.

Dans la cité du Ponant, tout a été mis en oeuvre pour faciliter la vie des congressistes. Le salon de généalogie, les salles de conférence, les expositions et même la restauration sont dans un seul bâtiment, "le Quartz", ce très moderne Palais des Congrès situé en plein centre ville, à deux pas de la célèbre rue de Siam.

Beaucoup d'hôtels sont peu éloignés de cet endroit, ce qui évitera la fatigue et les problèmes de déplacement. Et bien sûr, tous les cercles bretons, avec leurs tables, leurs dépouillements, leurs ordinateurs vous aideront à retrouver les ancêtres que vous cherchez peut-être depuis bien longtemps. Et pour vous qui viendrez, ce sera aussi la possibilité de découvrir ou retrouver la Bretagne et aussi les amitiés nées au fil des congrès.

N.D.L.R. : Les invités, à l'honneur, cette année, ce sont les Irlandais, de la grande famille des Celtes, tout comme les Bretons... En 1997, au Congrès de Bourges, le Québec était à l'honneur. Les Québécois sont toujours les bienvenus !

* * * * *

Le fichier Origine, une source fiable et complète sur l'origine des Québécois

Le fichier Origine sur les actes de naissance et de baptême des émigrants français et étrangers établis au Canada des origines à 1865 apporte de nouvelles connaissances quant à l'identification de nos origines françaises.

Ce projet franco-québécois s'inscrit dans le cadre d'une entente de coopération entre la Fédération française de généalogie et la Fédération québécoise des sociétés de généalogie. Plusieurs partenaires institutionnels participent à la mise en place de ce projet, dont le ministère des Relations internationales du Québec, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et les Archives nationales du Québec.

La version 5, disponible le 10 octobre 1998, contient 1 603 actes, soit 101 de plus que la version précédente. La plupart des nouveaux actes, retracés dans les départements du Maine-et-Loire et de la Vienne, nous ont été fournis par les

membres des Amitiés généalogiques canadiennes-françaises. En plus des actes de baptême des pionniers et pionnières, le fichier Origine recense 447 actes de mariage des parents des premiers arrivants.

La version 5 offre pour la première fois deux possibilités de consultation : un index alphabétique des pionniers et un index alphabétique des départements ou pays d'origine. Cette dernière présentation permet de regrouper géographiquement les lieux d'origine de nos ancêtres.

Le fichier Origine s'inscrit désormais comme une source fiable et complète permettant l'identification des pionniers du Québec ancien. Les responsables du projet espèrent que le fichier Origine contiendra 2000 entrées pour l'an 2000. Le fichier est disponible gratuitement sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.cam.org/~beaur/origine>

* * * * *

La froide nuit tragique de 1865

par Gabriel Brien

« *Gardez vos vieux documents de famille* » ne cessent de nous recommander généalogistes, historiens et archivistes. On lit et entend de plus en plus cette recommandation, à laquelle j'ajouterais : « ... *et faites-les connaître!* », dans les bulletins des associations de familles, de sociétés historiques ou généalogiques, dans les dépliants des Archives nationales, et, assurément, dans les journaux et autres médias.

Première étape de la recherche

Pour déclencher une recherche généalogique et historique, il faut un fait marquant. En voici un d'après une découpeure du temps. Il s'agit d'extraits d'une chronique de faits divers d'un ancien journal de la région de Québec, *Le Journal de Québec*, du 9 janvier 1865. (Au bureau du *Journal de Québec* actuel, connaît-on bien ce prédécesseur du 19^e siècle?).

Connu de la famille, mais bien classé dans un coffret, cet article ancien est passé par mes mains durant l'automne 1997. Le texte présenté en une colonne a été laissé sans corrections, (les parenthèses sont ajoutées). Cet article de journal ainsi qu'un commentaire manuscrit ont été conservés jusqu'à nos jours dans la famille. On y rend compte de l'assassinat devant une cabane à la pêche blanche, sur la rivière Saint-Charles, dans la nuit du 7 au 8 janvier 1865 d'un ancêtre pas très lointain de gens vivant actuellement. Il était leur arrière-grand-père. La victime exerçait le métier de boucher à son étal de la ville de Québec. Son commerce avait été repris, suite à cette tragédie, par sa veuve et l'un de ses fils, témoin de la tragédie. (Photo de la couverture)

(Voici l'extrait de : *Le Journal de Québec* du 9 janvier 1865)

(Écrit à la main, au crayon, sur la découpeure l'on voit) : « *Journal de Québec* »
Le texte jauni du journal est encore très lisible

(En tête de l'article imprimé en colonnes se lit) :

« FAITS DIVERS »

(Suit l'article du journal) :

« Tel que nous l'avons annoncé hier, le nommé Jean Julien a reçu un coup de feu, samedi soir, pendant qu'il était à une cabane (de pêche en hiver), sur la rivière Saint-Charles, près de l'hôpital de la Marine, et sa mort en est résulté (sic). Hier après midi, le coroner Panet a réuni un jury et s'est rendu à la résidence du défunt, no 93, rue du Roi, Saint Roch. MM. les docteurs Roy, Larue et Chaperon étaient présents à l'enquête ».

(Écrit à la main, à l'encre) : « 9 janvier 1865 ».

(Article du journal – suite) :

« Nous donnons ci-après le témoignage du fils qui seul accompagnait son père.

THÉOPHILE JULIEN est assermenté.
(L'italique de sa déposition est de nous)–

« J'ai dix-huit ans et je suis le fils du décédé, Jean Julien. Il n'est pas à ma connaissance que mon père ait eu des difficultés avec aucune personne dernièrement. Samedi dernier, après midi, j'étais avec mon père dans une cabane, sur la glace de la rivière Saint-Charles, près de l'hôpital de la Marine. Cette cabane appartient à M. Julien Samson et je la gardais par ordre du propriétaire. Vers neuf heures du soir, samedi, je me suis couché dans la cabane et me suis endormi. Le défunt et un nommé Joseph Latouche y était (sic) quand je me suis couché. Ils coupaient de la viande par petits morceaux pour appâter les lignes. J'ai été éveillé par le bruit de morceaux de glace que l'on jetait sur la cabane, vers minuit ou une heure. J'ai entendu les voix de plusieurs personnes, au dehors, mais je n'ai pu comprendre ce qu'elles disaient, ni quel langage elles parlaient. J'ai demandé à mon père quel était ce bruit, et il m'a répondu :

« On est fini, mon garçon ». La porte de la cabane était ouverte, mais je ne voyais personne en dehors. Mon père est sorti ensuite et je l'ai suivi. Il n'a rien dit en sortant. J'ai vu trois hommes qui couraient dans la direction du pont Dorchester. Ils me paraissait (sic) trois en tous (sic), et étaient vêtus de noir. Je me trouvais nu-pieds sur la neige, et je rentrai dans la cabane pour mettre mes bottes. Il y

avait tant de bruit dehors que je sortis précipitamment sans mettre mes bottes. La première chose que j'ai vue en sortant pour la seconde fois, était mon père étendu sur la glace, à l'extrémité nord-est de la cabane. Il était sur le dos, la face en l'air. Il saignait d'une blessure à l'oeil droit. Il était sans connaissance. Je n'ai rien remarqué près de lui. A environ deux arpents de la cabane, j'ai vu cinq personnes ensemble, dont trois étaient, je crois, celles que j'avais vu (sic) la première fois en sortant. Ces cinq personnes paraissaient toutes vêtues de noir. Je pouvais les entendre parler, mais je ne pouvais pas comprendre ce qu'elles disaient, ni si elles parlaient en anglais ou en français. Quand je sortis la seconde fois, ces cinq personnes étaient toutes ensemble et fuyaient. Je n'ai pas vu si elles avaient des batons (sic) dans les mains. Je n'ai non plus entendu la décharge d'aucune arme à feu. Je n'ai vu Joseph Latouche ensuite qu'après que mon père eut été transporté dans la cabane. La cabane d'Amédée Lebrun se trouvait environ 200 pieds de notre cabane. Je l'appelai et lui demandai de venir m'aider. Il est venu de suite. C'est Lebrun et moi qui avons transporté mon père dans la cabane et pendant que nous le faisons, je vis Jean Métivier et deux ou trois autres, que je ne connaissais pas, venir à nous. M. Métivier partit en compagnie d'un autre, pour se procurer un sleigh, et mon père fut transporté chez lui, rue du Roi. Ma mère envoya de suite chercher un médecin.»

(Suite du texte du journal)

« Le résultat de l'examen des médecins établit que le défunt est mort des suites d'un coup de feu. La balle lui est entrée dans l'oeil droit et a été trouvée dans la tête.

Si le renseignement qui nous a été fourni hier est fondé l'auteur ou les auteurs de ce meurtre, n'échapperont pas à la justice. Nous savons, du reste, que la police est activement à l'oeuvre, et nous croyons qu'elle travaille consciencieusement pour atteindre ces bandits qui infestent, chaque nuit, la localité qui avoisine l'Hôpital de la Marine, où les citoyens ne peuvent passer, pendant la nuit, sans courir des dangers pour leur vie »¹.

(N.B.— Ici se termine l'article du 11 janvier 1865. La chronique se continue avec d'autres faits divers. ...)

En marge de ce texte ancien

1— **Le patrimoine photographique des familles.** Dans nos archives familiales nous possédons plusieurs photos anciennes. Parmi elles nous avons une première photographie de la veuve vêtue de noir, Marie Berthiaume-Julien, dont le support est une plaque de zinc. Ce précieux daguerrotype mesure 5" x 7" (12.75 x 17.75 cm).

Nous avons une autre photo de la même dimension, mais reproduite sur papier photographique. Elle est marouflée sur un carton noir entouré de deux fins traits, et elle affiche au bas un anagramme doré et enluminée des lettres « A et D » entrelacées, ainsi que le nom du photographe. *A. Dompierre, photographe, 239, rue St-Joseph Québec*, écrit en lettres d'or.

Enfin, nous disposons aussi d'une reproduction de cette photo insérée dans un profond cadre de bois laqué de noir dans lequel sont gravées des insertions de parcelles de nacre. Le photographe du temps a ajouté de la couleur rose aux joues de la veuve, comme sur la plaque métallique, mais non sur la photo cartonnée. Cette photo pourrait avoir été prise vers la décennie de 1870². Donc, une trentaine d'années après l'invention de la photographie, en France, grâce aux inventeurs Niepce et Daguerre.

2— **Données généalogiques.** La victime de ce meurtre crapuleux, Jean Julien³ (fils de François Julien et de Marie Pépin/Lachance) était l'époux de Marie Berthiaume, née de Michel Berthiaume et de Charlotte Drolette.

Jean et Marie s'étaient mariés à Notre-Dame de Québec, le 19 août 1845⁴. Ils sont les arrière-grands-parents de Lucie Roy-Brien⁵, mon épouse, et les ancêtres, après cinq générations de descendants du patronyme Julien, bien sûr. Et, aussi, plus près de notre famille immédiate de Thierry et Maïté Juan, de Saint-Nicolas, de Daniel, Natasha et Michèle Bastien, de Toronto¹⁰. Également, de descendants des patronymes Gignac, Grenier, Julien, Ouellet, Roy, et autres, ici et en Nouvelle-Angleterre, (surtout à Woonsocket), et ailleurs en Amérique. Notre famille a conservé les photos de plusieurs descendants de ce couple infortuné. Nous vous en montrerons quelques-unes à la fin de ce texte.

Lucie Roy est fille de Maurice Roy et de Marie-Louise Grenier⁶ laquelle est née de Napoléon Grenier⁷ et de Marie-Louise-Adélaïde Julien⁸. Notons que cette dernière était fille de la victime, Jean Julien, et de Marie Berthiaune, et, ne l'oublions pas, la soeur de Théophile Julien⁹ dont il est aussi question du premier témoignage dans l'article de ce journal ancien. (Voir le tableau d'ascendance, plus loin).

3- Demande de renseignements. Si l'on nous transmettait l'article qui précède celui du 9 janvier 1865, annoncé au début du présent texte, et d'autres qui suivent, de journaux d'alors, au sujet de ce drame, nous en serions reconnaissants. Nous avons en mains un autre texte non daté, manuscrit celui-là, sur du papier d'actes officiels, à communiquer, un jour... (Sainte-Foy, 25 mars 1998).

Deuxième étape de la recherche

Réponse à la demande de renseignements. À la lecture du texte ci-haut, remis pour publication au Comité de *L'Ancêtre* une aide très appréciée me fut fournie en juin 1998 par le professeur de généalogie, Serge Goudreau. Il était alors secrétaire du Conseil d'administration de la Société de généalogie de Québec et délégué du C.A. au Comité de *L'Ancêtre*.

Ce pédagogue, dans le but de faire connaître aux chercheurs une autre source documentaire et de les inciter à l'utiliser, alla aux Archives nationales, relever le dossier complet de l'enquête du coroner du temps. « Les textes », m'a-t-il assuré, « sont très émouvants, et leur lecture peut apporter beaucoup à la famille de ton épouse ».

Alors il me remit le fruit de ses recherches : la liste bibliographique que voici ainsi que trois extraits du *Journal de Québec*, de 1865, tirés de la chronique intitulée *Faits divers* que j'ai déjà mentionnée. Voici les références aux diverses dépositions versées alors au dossier du meurtre, pour le bénéfice de ceux qui voudraient en prendre connaissance.

Autres pièces (dépositions devant le coroner).

- Déposition d'Amédée Lebrun;
- Déposition de Jean-Baptiste Gaudreau;

- Déposition de Joseph Auger;
- Déposition de Jean Métivier;
- Déposition de Joseph Latouche;
- Déposition d'Honoré Gosselin;
- Déposition de François Alex. Hubert Larue, médecin (autopsie) description du cadavre);
- Déposition de François-Elzéar Roy, médecin (venu au chevet de la victime avant son décès);
- Déposition de Louis-Frédéric Chaperon, médecin (aussi venu au chevet de la victime avant son décès);
- Puis, dépositions de Julien Sauvion, Joseph Noreau, Alexandre Visien, Édouard Picard, Rose Doyer, Philomène Lamarche, Patrick O'Brien, Étienne Allard, Jean Dufresne, Salim Lemay, Georges Leblond, Geneviève Vocelle.

Extraits des journaux suivants. Serge Goudreau m'a fourni les extraits de trois autres articles de journaux successifs du mois. Il constata, que, les mois suivants, dans le journal en question, il n'est plus question de ce meurtre. Dans les chroniques des *Faits divers* du *Journal de Québec* de janvier 1865, on lit :

Le 12 janvier 1865. « - L'enquête relative au meurtre de Julien s'est terminée hier. Le jury a rendu un verdict de meurtre avec préméditation contre une personne ou des personnes inconnues. Il n'est ressorti des témoignages que des contradictions flagrantes qui laissent l'affaire justement au même point où elle était avant l'enquête, et qui établissent le fait que les personnes seules d'où pourrait jaillir la lumière semblent les moins disposées à la mettre à jour. Mais, c'est un ordre de choses bien déplorable que celui où l'on voit des brigands dominer sur la société par la crainte qu'ils inspirent et où le crime demeure impuni. Il va sans dire aussi que la région sociale d'où les témoins ont dû être tirés est, à quelques honorables exceptions près, d'une moralité problématique.

Nous espérons que le gouvernement offrira une prime à ceux qui donneront des informations propres à amener les coupables à conviction. »

Le 18 janvier 1865. « - Il paraît que la police n'a pas perdu de vue la déplorable affaire du meurtre de Julien, sur la rivière St-Charles, et qu'elle est encore activement à l'oeuvre. Le public anxieux l'apprendra avec plaisir; car depuis la clôture de l'enquête le silence s'est

fait sur ce meurtre odieux, et il en est plus d'un qui est convaincu que l'assassin est à l'abri de toute atteinte. Le dernier mot n'est pas dit, il faut l'espérer, et si les recherches se poursuivent avec prudence et habileté, le coupable sera certainement découvert. »

Le 24 janvier 1865. « – À propos du meurtre de Julien, on nous informe que le rapport de l'enquête du coronaire (sic) est tel que l'Exécutif est à la veille d'offrir une récompense à la personne qui donnera des renseignements suffisants pour amener l'arrestation des coupables. » Puis, plus rien...

Réflexions, notes et photos.

Devant ces dépositions et ces articles de journaux du temps, je me suis fait les réflexions suivantes : 1- C'est peut-être triste de traiter d'un sujet aussi pénible et avec de tels documents. Mais, ces événements de nos familles ne doivent pas être négligés par les chercheurs car les traces laissées dans les archives ouvrent la porte à des recoupements fort instructifs aux plans généalogique et historique. 2- La famille d'alors a eu à faire un deuil très pénible à la fin des recherches policières qui n'ont pas abouti. Sachons que la plaie est occasionnellement réveillée chez ses descendants, surtout ceux de la génération de mon épouse. Il s'agit d'un meurtre non encore élucidé (un *Unsolved Mystery*, comme on en montre à la télé américaine). 3- Les noms mentionnés sont ceux de contemporains de la victime. Ce sont probablement des femmes et des hommes que lui et les siens côtoyaient très souvent. Peut-être ces gens étaient-ils des proches, des amis, des voisins ou des clients du boucher. Et l'on pourra probablement en situer quelques-uns à leur adresse de Québec. Ce serait grâce au recensement de 1851 dont Serge Goudreau dirige l'équipe de chercheurs en vue d'une prochaine publication. À noter que le nom d'un Gaudreau y figure! Assurément, plusieurs reposent au cimetière Saint-Charles... Grâce, donc, à une telle série de documents, on pourrait reconstituer en partie le milieu de vie de la famille éprouvée. 4- Et l'on pourrait découvrir parmi les signataires de l'acte religieux du décès, lors des funérailles de Jean Julien, des proches de celui-ci.

Titre d'ascendance de Jean Julien, la victime.

1. Julien Hellot (fils de Mathurin et de Guillemette Durand, de Saint-Malo) et

Marie-Josèphe Deguise (fille de Guillaume et Marie-Anne Morin), m. à Notre-Dame de Québec, le 21 avril 1721.

2. Alexis Hélot dit Julien et Marguerite Cloutier, m. à Château-Richer, le 3 février 1765.

3. François Julien et M.-Josèphe Pepin dit Lachance, m. à Château-Richer, le 25 juin 1816.

4. Jean Julien et Marie Berthiaume (Voir photo A), m. À N.-D. De Québec, le 19 août 1845.

(Suite) – Titre d'ascendance par Jean Julien et Marie Berthiaume, de Lucie Roy-Brien (Photo B) ainsi que de ses cinq soeurs et deux frères :

5. Marie-Louise-Adélaïde Julien, épouse de Napoléon Grenier, à St-Roch de Québec, le 9 février 1885. (Voir photos des deux, D et E).

6. Marie-Louise Grenier, épouse de Maurice Roy, à Saint-Sauveur de Québec, le 30 juin 1913. (Voir photo de famille C).

7. Lucie Roy Brien, épouse de Gabriel Brien, à Notre-Dame de Québec, le 28 novembre 1970. (Voir photo B).

Notes

1. Première pièce au dossier des Archives nationales du Québec, à Sainte-Foy (Enquêtes du coroner, 1865, Enq. # 6; Localisation 3 D 30-1103 B).

2. Voir la photo de Marie Berthiaume, veuve de Jean Julien, à la fin de cet article. (Photo A)

3. Il n'est pas possible d'identifier la victime sur les photos que possède la famille.

4. Registre de Notre-Dame de Québec, à la date citée.

5. Voir la photo d'une arrière-petite-fille de Jean Julien, Lucie Roy-Brien (Photo B).

6. Photo d'une fille du couple Grenier-Julien, Marie-Louise, petite-fille de la victime, épouse de Maurice Roy. (Photo C)

7. Photo de l'époux de Marie-Louise-Adélaïde Julien, Napoléon Grenier, dont les descendants sont surtout de la région de Québec. (Photo D)

8. Photo d'une fille du couple éprouvé, Marie-Louise-Adélaïde Julien, épouse de Napoléon Grenier. Elle avait un an à l'assassinat de son père. (Photo E)
9. Photo en page couverture : Théophile Julien, fils de la victime qui accompagnait son père à sa cabane de pêche, le soir du drame. Il a fait la première déposition de ce dossier.
10. Sur la photo C de famille du couple Maurice Roy et Marie-Louise Grenier, première rangée, de g. à dr. : Madeleine, épouse de Gérard Bastien, et Clotilde, épouse de Paul Duchaine. Les deux autres enfants sont : Raymond, ainsi que Soeur Gertrude Roy de l'Hôtel-Dieu de Québec. La postérité, à Toronto et Saint-Nicolas compte cinq générations après Jean Julien.



A

Marie Berthiaume, veuve de la victime, Jean Julien
(A. Dompierre, photographe, Québec)



C

Québec, été 1921. Famille de Maurice Roy et de Marie-Louise Grenier

**Apparentés à
Jean Julien,
assassiné en 1865**



D

Napoléon Grenier



E

Marie-Louise-Adélaïde
Julien



B

Lucie Roy, à 6 ans, fille de Maurice Roy
et de Marie-Louise Grenier de Québec

Les erreurs en généalogie

par Michel Langlois

L'approximation en généalogie

Un des grands problèmes que rencontre la science si précise qu'est la généalogie réside dans le fait qu'un peu n'importe qui peut s'adonner à des recherches généalogiques. Combien de personnes qui abordent à peine cette science qu'est la généalogie s'intitulent aussitôt généalogistes. Comme on peut en effet pratiquer cette science sans avoir besoin de connaissances extraordinaires et parce que cette science est ouverte à tous, on conclut aisément que c'est une science facile. Or au contraire, la moindre recherche généalogique exige énormément de rigueur et cette qualité fondamentale manque à un nombre considérable de chercheurs en généalogie, si bien que les recherches que nous poursuivons en ce domaine, si nous n'allons pas voir les documents originaux, sont constamment parsemées d'embûches, d'inexactitudes et d'erreurs. Aussi la généalogie souffre-t-elle d'un grand mal : l'approximation.

On me rétorque qu'il est impossible de ne pas faire d'erreurs en généalogie. Je répondrai qu'il est possible de les éviter, si on est attentif à des principes fondamentaux qu'on doit appliquer à chaque fois que l'on fait des recherches en ce domaine. Il faut d'abord savoir qu'en généalogie, il ne doit jamais y avoir place à la supposition ou à des déductions basées sur des probabilités. Pour être crédible, tout ce qu'on écrit en généalogie doit être extrait de documents originaux et basé sur ces documents. Le reste n'a aucune valeur.

Quand nous commençons une recherche en généalogie, tout est plausible. Quand nous la terminons, il ne doit plus y avoir place pour rien de plausible ou de probable, mais tout ce que nous affirmons doit être certain et prouvé par des documents dont nous mentionnons la source, sinon notre recherche ne vaut rien. Pour mieux illustrer ce propos voici un exemple bien précis.

On ne connaît pas la date, ni le lieu, ni la cause du décès d'un ancêtre. Aucun document ne mentionne cet événement. Le généalogiste qui travaille avec rigueur écrira qu'il ignore la date, le lieu et la cause du décès de cet ancêtre. Le généalogiste un peu moins rigoureux dans ses méthodes se mettra à spéculer et à faire des suppositions comme celle-ci : « comme cet

ancêtre vivait à tel endroit, selon toute probabilité, il y a lieu de croire qu'il y est décédé. » Le généalogiste peu scrupuleux écrira sans référence à aucune source et sans sourciller : « Cet ancêtre est décédé à tel endroit en l'année x. »

Je pourrais illustrer mon propos par de multiples exemples. Pour le faire, j'utiliserai le *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, de René Jetté. Cet ouvrage, je le dis et je le répète, est indispensable. Cependant, en raison des nombreuses erreurs qu'on y trouve, il n'est pas fiable, ce qui ne veut pas dire que ce n'est pas un bon ouvrage. Au contraire c'est un excellent ouvrage, mais qui n'est pas fiable. Voici ce que j'entends par là. Supposons que vous vous achetez une scie électrique. Vous sciez trois planches avec et tout va bien. Quand vous en sciez une quatrième, l'outil la scie tout croche. Que direz-vous de cet outil? C'est une très bonne scie, mais elle n'est pas fiable. C'est exactement ce que je veux dire quand je dis que le Dictionnaire Jetté n'est pas fiable.

Je viens de donner l'exemple du décès dont on ignore la date. Quand on ignore un fait, on doit tout simplement dire qu'on l'ignore, ou encore, ne rien écrire à ce sujet. Or, quand il ignore le lieu et la date d'un décès, René Jetté tient quand même, et c'est louable de sa part, à donner ce renseignement. Pour ce faire, il écrit : décédé entre telle et telle date à tel endroit.

Qu'il mentionne décédé entre telle et telle date, passe encore, mais qu'il précise l'endroit, c'est inacceptable. « On ne peut pas préciser où s'est passé un fait que l'on ignore. » Par contre, si l'on veut préciser d'une façon approximative la date de cet événement, comme ici, un décès, il faut s'assurer que les sources que l'on consulte sont fiables. Quelles sources René Jetté consulte-t-il pour donner ces dates approximatives? Ce sont en général les actes de mariage des enfants. Si à l'acte de mariage d'un enfant, le curé écrit : « fils d'un tel et d'une telle », il en déduit que les parents étaient toujours vivants lors de ce mariage. Par contre au mariage suivant d'un autre enfant de ce couple, si le curé écrit : « fils de défunt un tel et

d'une telle », il est bien évident que le père est alors décédé.

Prenons pour exemple le cas de Jean Delguel dit Labrèche (p 321). Jetté écrit : « décédé avant le 21 mai 1703. » Pour ce faire, il se base sur le mariage de Jeanne-Élisabeth Delguel avec Pierre Billeron, le 21 mai 1703. En agissant de la sorte, il ne commet pas d'erreur, puisque dans l'acte de mariage, le curé le dit défunt. En consultant le contrat de mariage du notaire Lepailleur, le 10 mai 1703, on a le même renseignement. De plus Jetté se garde de mentionner l'endroit où Jean Delguel est décédé. C'est parfait. Il aurait toujours dû procéder de cette façon, afin de ne pas mettre le chercheur sur de fausses pistes.

Par contre, il ignore la date et le lieu de décès de Louise Vaucher, épouse de Jean Delguel. Il écrit : « décédée entre le 21 mai 1703 et le 17 juin 1715, Repentigny. » La mention Repentigny est de trop, puisqu'il ne sait pas à quel endroit elle est décédée. De plus, à l'acte de mariage de Jeanne-Élisabeth, le 21 mai 1703, selon ce que le curé écrit, Louise Vaucher est toujours vivante, mais elle ne l'est plus le 17 juin 1715, lors du mariage de Charles avec Marie-Anne Janot. Ça va pour ce cas précis. Mais est-ce toujours ainsi?

Se fier à ce que les curés ont écrit lors des mariages des enfants, pour déterminer des dates approximatives de décès d'une personne, est-ce une bonne méthode? Ce serait une bonne méthode, si on était certain que tous les curés ont mentionné rigoureusement à chaque acte de mariage si les parents étaient vivants ou défunts, mais ce n'est, hélas, pas toujours le cas, comme nous le confirme l'exemple suivant.

On ignore la date de décès de Claude Desjardins dit Charbonnier, époux de Marguerite Cardillon. Se fiant aux mentions inscrites par les curés lors du mariage des enfants de Claude Charbonnier, Jetté déclare que ce dernier est décédé entre le 26 novembre 1704 et le premier février 1711. En effet, lors du mariage de Roch Desjardins à Rivière-des-Prairies le 26 novembre 1704, le curé a inscrit : « fils de Claude Desjardins et de Marguerite Cardillon. » Par contre lors du mariage de Zacharie Desjardins à Montréal, le premier février 1711, le curé a indiqué qu'il était fils de défunt Claude Desjardins. Cette façon de faire serait parfaite si on était certain que le curé a inscrit fidèlement à l'acte de mariage le fait que les parents étaient vivants ou décédés. Or ici ce n'est pas le cas. Le curé de Rivière-des-Prairies a

oublié de mentionner au mariage de Roch Desjardins que son père était déjà décédé, d'où l'erreur de Jetté. En réalité Claude Desjardins est décédé avant le vingt-huit mars 1689 comme nous l'apprend un acte du notaire Antoine Adhémar.

Pour confirmer ce que nous venons de dire, voici quelques erreurs du Dictionnaire Jetté, et la liste n'est pas exhaustive, en ce qui concerne d'abord le lieu présumé de décès et ensuite la date ou l'année approximative du décès.

Lieu présumé du décès

Voir : Cognac, Claude dit Lajeunesse (p. 263).

Jetté le dit décédé peu avant le 26 juillet 1678 à « Boucherville ». Or Claude Cognac est décédé le 1^{er} mai 1678 à « l'Hôtel-Dieu de Québec », comme nous l'apprend l'acte du notaire Adhémar du 26 juillet 1678.

Voir : Duguay, Jeanne, épouse d'Antoine Leboesme (p. 673).

Jetté la dit décédée après le 25 août 1670 à « Québec ». Or le registre de la Confrérie de la Sainte-Famille nous apprend qu'elle est morte en « France ».

Voir : Hertel, Marie-Madeleine, épouse de Louis Pinard (p. 918).

Jetté écrit : décédée entre rec. 1667 et 25 novembre 1680 à « Champlain ». Or le registre de la Confrérie de la Sainte-Famille mentionne qu'elle est morte en « France ».

Voir : Leblanc, Noël (p. 672).

Jetté déclare qu'il est décédé entre le 20 mars et le 20 juin 1686 à « Québec ». Or, Noël Leblanc s'est noyé le 10 juin 1686 dans le « rapide de l'île », quelques milles avant la jonction de la rivière Abitibi et de la rivière Frederick House. . (Cf. Caron Ivanhoe, *Journal de l'expédition du chevalier de Troyes à la Baie d'Hudson, en 1686*, p. 57, 58 et 113)

Voir : Marchand, Élisabeth, épouse de Pierre Cœur (p. 262).

Jetté dit qu'elle est décédée entre le 15 novembre 1675 et le recensement de 1681 à « Québec ». Or le registre de la Confrérie de la

Sainte-Famille mentionne qu'elle est décédée en « France ».

Voir : Nau, Marie-Catherine, épouse de Louis de Lauzon et de Jean-Baptiste Peuvret (p. 664).

Jetté la dit décédée entre le 23 janvier 1675 et le 7 janvier 1680 à Québec. Or le registre de la Confrérie de la Sainte-Famille mentionne qu'elle est décédée « en mer ».

Voir : Pollet, François, sieur de La Combe Pocatière (p. 935).

Jetté le dit décédé le 20 mars 1672 à « Québec ou Beauport ». Or le sieur de La Pocatière est décédé sur sa terre de la « Grande-Anse » (Rivière-Ouelle). (Cf. Vachon, Paul 14 avril 1672).

Voir : Thoéry de Lormeau, Roch, époux de Marie-Rogère Lepage (p. 1079).

Jetté dit qu'il est décédé avant le 16 octobre 1681 à « Québec ». Or il est décédé au « Château d'Oléron en France » le 21 février 1681. (Cf. Duquet 7 octobre 1681).

Voir : Thorillon, Claude, époux de Françoise Jutras (p. 1080).

Jetté le dit décédé avant le 21 novembre 1722 à Trois-Rivières. Or un acte de Chambalon du 30 juillet 1714 nous apprend qu'il est décédé à « Saint-Domingue ».

Voir : Turgeon, Charles et Pasquière Lefebvre (p. 1100)

Jetté écrit que Charles Turgeon et son épouse Pasquière Lefebvre sont décédés entre le 16 novembre 1695 et le 26 novembre 1704, à « Beauport ou Beaumont ». Or tous deux sont retournés en France comme en fait foi la procuration donnée à leur fils Jean devant le notaire Chambalon le 3 novembre 1693 et ils ne sont pas revenus. Ils passent d'ailleurs des contrats au Perche dans les années qui suivent.

Voir : Villieu, Sébastien de, sieur Daudeville (p. 1129).

Jetté écrit que Sébastien de Villieu est décédé entre le 26 mai 1686 et le 9 avril 1692 à Tilly. Or dans les *Insinuations du Conseil Souverain*, p. 54-55, nous apprenons qu'il est repassé en « France »

en 1673 et que son épouse l'a rejoint peu après. Ils n'ont plus donné de nouvelles ensuite.

Date ou année approximative du décès

Voir : Boissel, Jacques, époux de Marie Éripel (p. 121).

Jetté le dit décédé entre le 27 novembre 1686, date du mariage de son fils Guillaume et le premier novembre 1697, date du mariage de son fils Gilles. Or il était décédé en 1682, comme nous l'apprend un acte du notaire Gilles Rageot du 9 juin 1682.

Voir : Charrier, Louise, épouse de Guillaume Baret (p. 48).

Jetté la dit décédée après le 21 juin 1706, date du mariage de son fils François-Guillaume. Or elle était décédée entre le 15 avril 1703 (gr. Normandin) et le 17 juin 1706 (gr. Adhémar). Ce que le curé n'a pas mentionné à l'acte de mariage, le notaire l'a fait au contrat de mariage.

Voir : Dagenais, Pierre dit Lépine, époux d'Anne Brandon (p. 299).

Jetté le dit décédé entre le 31 mai 1698 et le 15 novembre 1698, c'est-à-dire entre les mariages de ses filles Cécile et Élisabeth. Or il fut tué par les Iroquois le 9 août 1689. (Cf. BRH II, p. 111)

Voir : Émond, René, époux de Marie Lafaye (p. 404).

Jetté le dit décédé entre le 11 août 1705 et le 20 avril 1706, date du mariage de sa fille Anne. Or selon des documents du Bailliage de Beaupré et l'Île d'Orléans, il était décédé entre le 14 juin 1701 et le 27 juillet 1701. Voir Bailliage à ces dates.

Voir : Énard, Simon, époux de Marie Loubier (p. 405).

Jetté le dit décédé entre le 25 août 1676 et le 27 avril 1677 à Québec. Or un témoignage de son épouse en 1679 se lit comme suit :

Q. – Depuis quand votre mari n'est plus au pays?

R. – Il y aura cinq ans à la Toussaint prochaine.

(Cf. Collection de pièces judiciaires et notariales, n° 138, 3 juin 1679).

Voir : Lalande de, Jacques, sieur de Gayon, époux de Marie Couillard (p. 633).

Jetté le dit décédé après le 23 juillet 1687, peu après 1690 (sic). Or Jacques de Lalande alors qu'il s'apprête à repasser en France, le 22 septembre 1692, donne procuration à son cousin Pierre Bénac devant le notaire Chambalon.

Voir : Levasseur, Marguerite, épouse de Maximilien Chefdeville (p. 243).

Jetté la dit décédée après le 11 mars 1713, date du mariage de son fils Jacques. Or selon un acte du notaire Charles Rageot, elle était décédée avant le 23 octobre 1696.

Voir : Therrien, Perrine, épouse de Jean Allaire (p. 7)

Jetté la déclare décédée après le 26 novembre 1693, date du mariage de son fils Pierre. Or elle était décédée avant l'inventaire réalisé par le notaire Paul Vachon le 4 mai 1676.

Voilà quelques exemples d'erreurs ou d'inexactitudes parmi bien d'autres extraites de ce Dictionnaire et causées par le manque de rigueur, ce qui m'oblige à affirmer que cet ouvrage que je considère extrêmement utile et indispensable n'est pas fiable. En généalogie il ne faut rien prendre pour acquis sans vérification et encore moins supposer des choses. Dans notre prochaine chronique, nous parlerons d'un genre d'erreur qu'on ne devrait pas retrouver en généalogie et que j'appelle l'erreur évidente.

* * * * *

Service de paléographie

Faites progresser vos recherches en me confiant le soin de déchiffrer vos documents : actes notariés, pièces judiciaires, etc. Pour information, s'adresser à Guy Perron (1751), 2070, chemin du Fer-à-Cheval #26, Sainte-Julie

(Québec), J0L 2S0. Tél. dom. : (450) 649-9409.
Courriel : gperron@supernet.ca
URL : <http://www.supernet.ca/~gperron/ptpaleo.html>

* * * * *

Inauguration de la rue François-Peron

Le 5 juillet prochain, la Ville de La Rochelle et le groupement *Les amis de François Peron* procéderont à l'inauguration de la rue François-Peron qui serait située près du port et au cœur de l'activité maritime. C'est la première fois que cette ville désignera une rue du nom d'un ancêtre ayant une très nombreuse descendance en Amérique du nord. Pour l'occasion, un voyage en France (dont

4 jours à La Rochelle) est organisé, du 28 juin au 13 juillet, pour célébrer et concrétiser cet événement mémorable. Bienvenue à tous! Pour information, s'adresser à Guy Perron (1751), 2070 chemin du Fer-à-Cheval #26, Sainte-Julie (Québec), J0L 2S0. Tél. dom. : (450) 649-9409. Courriel : gperron@supernet.ca
URL : <http://www.supernet.ca/~gperron/ptamis.html>

* * * * *

Communiqué

À paraître bientôt :

MOREL DE LA DURANTAYE, Jean-Paul,
Biographie de Louis-Joseph Morel de la

Durantaye, Seigneur de Kamouraska, Sillery, Éditions du Septentrion, 1999.

Renseignements : Jean-Paul Morel de la Durantaye, 46, 81^e avenue, Blainville QC, J7C 1V7.

* * * * *

L'Événement de 1899

par Jacques Saintonge

Mort d'un zouave – M. C.G. Bertrand, ancien zouave pontifical

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. C.G. Bertrand, avocat et ancien zouave pontifical, hier matin, à l'Hôtel-Dieu, où la maladie l'avait forcé d'entrer, le 24 mai 1897. Pendant tout ce laps de temps, le défunt, doué d'une grande énergie, supporta les plus grandes souffrances, sans aucune plainte, et c'est avec la résignation du croyant fervent qu'il a vu venir la mort à pas lents mais certains.

Une des dames religieuses, préposée à ses soins, nous a dit, samedi dernier : "Comme cet homme a souffert depuis qu'il est entré dans notre institution! Il reposait à peine une heure ou deux aux vingt-quatre heures. Et cependant, il ne se plaignait jamais et il avait toujours le sourire sur les lèvres quand nous l'approchions. Une petite contraction de son visage accompagnait les crises de la douleur, et c'était tout. M. Bertrand a donné à tous l'exemple de la plus parfaite résignation à la volonté de Dieu, et c'était un homme de foi."

M. C.G. Bertrand était âgé de 61 ans et 7 mois. Il fit ses études classiques au Séminaire de Québec. Après avoir étudié le droit sous M. Marc Aurèle Plamondon, nommé juge ensuite, il fut admis au barreau et pratiqua en société avec M. T.P. Bédard. En 1868, il partit pour Rome avec le premier détachement des zouaves canadiens et s'enrôla dans l'armée du Pape, dans laquelle il servit jusqu'en 1870. M. Bertrand fut un vrai zouave pontifical : la discipline la plus rigide, les corvées, la privation de la nourriture, rien ne le rebutait, il supportait tout avec joie et en disant, comme ses compagnons d'armes : "C'est pour la bonne cause" : c'est-à-dire pour la cause de l'Église catholique. Pendant les longues marches du bataillon, soit pour changer de garnison, soit pour simuler un combat, notre ami remplaçait souvent le clairon, et nous marchions en cadence aux accents de sa puissante voix qui faisait retentir l'air de nos chants canadiens : "Par derrière chez ma tante; Quand Marie-Anne s'en va-t-au moulin; À Saint-Malo, beau port de mer, etc." Il était toujours joyeux; jamais il ne paraissait fatigué. Tout le monde l'estimait, le simple soldat comme le

capitaine. C'était pour ainsi dire le vive-la-joie de la compagnie.

De retour à Québec, en 1870, M. Bertrand n'a cessé de travailler depuis pour la bonne cause, en figurant avec ses anciens compagnons d'armes dans chaque procession de notre fête nationale, dans toutes nos grandes solennités religieuses, et en mettant toute son énergie, son intelligence et son dévouement au succès d'une démonstration organisée par les zouaves pontificaux de Québec. Pour lui, comme pour bien d'autres soldats de Pie IX, le cœur suppléait à la bourse. Notre ami a été tour-à-tour vice-président de l'Union-Allet et président de la section de Québec. En le perdant, les zouaves de Québec perdent un de leurs camarades les plus dévoués à la cause du régiment et aux intérêts de l'Église catholique, dont il a été un des plus généreux défenseurs.

Les funérailles de M. Bertrand auront lieu mardi, à 8 heures, à l'église Saint-Roch. Le départ du cortège funèbre se fera, à 7.40 heures, de l'Hôtel-Dieu, où le corps du regretté défunt est actuellement exposé.

Tous les zouaves de cette ville et des environs sont instamment priés de se réunir à l'Hôtel-Dieu à 7.30 heures, mardi matin, pour faire escorte à la dépouille mortelle de leur camarade, de cette institution à l'église Saint-Roch.

Nous prions la famille en deuil de vouloir bien agréer l'expression de nos plus sincères condoléances.

C.E. Rouleau

(30 janvier 1899)

Un artiste canadien-français

Pendant que Montréal fournit au monde des artistes, un baryton, M. Plamondon, Québec, lui, est en mesure d'augmenter la constellation des chanteurs européens, d'un ténor, ce qui est plus rare, dans la personne de M. F.X. Mercier.

M. Mercier n'est à Paris que depuis septembre dernier, a déjà obtenu un avancement extraordinaire. Après une audition, le 17 janvier, il a reçu les plus chaleureuses félicitations de la part de

M. Albert Carré, le directeur de l'Opéra Comique, et on lui a offert de suite à l'Opéra, un engagement de cinq ans qu'il a signé. Il y est entré aux conditions d'un "premier prix" du Conservatoire, c'est-à-dire qu'il reçoit déjà des émoluments qui le jour de son début, seront portés à cinq mille francs par an, avec ensuite augmentation annuelle de mille francs.

À la distance où nous nous trouvons, autant que nous en pouvons juger, tout ceci nous produit l'effet d'une position emportée haut la main, et d'un succès vraiment remarquable dont nous sommes fier et heureux pour notre compatriote.

Aussi l'en félicitons-nous cordialement, et entrevoyons-nous déjà pour lui une carrière très brillante d'artiste qui lui vaudra peut-être la fortune, et assurément une gloire dans laquelle il permettra bien à son pays natal de se mirer un peu. (2 février 1899)

Morte à cent deux ans

Montréal, 2 – La mort vient de faire disparaître une figure bien connue dans la partie Est de Montréal. Il ne s'agit pas ici d'un personnage célèbre, mais d'une pauvre femme des plus modestes, que son long séjour dans la paroisse du Sacré-Cœur avait fait connaître à tous les habitants. Rêne Gagné, qui vient de s'éteindre au presbytère du Sacré-Cœur, était l'une des plus vieilles personnes de Montréal, étant âgée de 102 ans. Dans ce siècle de temps, elle a vu naître et s'en retourner plusieurs générations entières; mais elle, vaillante et robuste, voyait fuir les années sans qu'elles lui apportassent le cortège ordinaire de maladies et d'infirmités. Depuis très longtemps sans doute, Rêne Gagné marchait absolument courbée en deux, mais n'était jamais malade, et jusqu'à il y a une dizaine de jours, elle a toujours gagné sa vie du travail de ses mains. La pauvre femme était née à Lachenaie, en 1797. Elle se maria jeune encore, et eut 13 enfants, dont cinq sont encore vivants. Parmi ces derniers, mentionnons : Marie Gagné, âgée de 76 ans, qui a six enfants; Baptiste Gagné, 68 ans, 14 enfants, et Louis Gagné, 60 ans, 18 enfants.

Rêne Gagné avait en tout 75 petits-enfants, et sur ce nombre 38 sont vivants. Elle a vu cinq générations dans sa famille : Rêne Gagné, Marie Dazé, Charles Dazé, et Charles Dazé fils, qui a lui-même trois enfants. La centenaire demeurait

depuis longtemps au presbytère du Sacré-Cœur, où malgré son grand âge, elle travaillait encore, tenant à gagner le pain qu'elle mangeait. Avant hier soir, assistée de sa fille, elle se mit dans son lit, ne se sentant nullement indisposée. Au lieu de se coucher, elle s'assit simplement, et demanda à sa fille de lui donner un châle parce qu'elle avait un froid au dos. Le châle fut apporté et sa fille s'éloigna pour quelques instants. Lorsqu'elle revint, sa mère était morte. (3 février 1899)

Les Métis ou Bois-Brûlés

Il y a deux cents ans, les Sauvages du Bas-Canada n'avaient plus guère d'importance comme chiffre,—mais il restait des tribus dans le sud, l'ouest et le nord-ouest. Nos coureurs de bois commencèrent à métisser rondement. Point de femmes blanches dans ces vastes contrées. La galanterie française y brilla sur tous les points. Une race nouvelle vit le jour, tenant le milieu entre la barbarie et la civilisation. Telle est l'origine des "Métis" ou "Bois-Brûlés": père français, mère sauvage. Ces sang mêlés ne sont pas venus se joindre à nous. Ils occupent encore le pays de leurs ancêtres. Impossible donc de les confondre avec les Canadiens-Français.

Les Bois-Brûlés datent à peine de 1675 : la principale période de leur création va de 1700 à 1740, et leur développement se calcule depuis la cession du Canada (1760), alors que, abandonnés à eux-mêmes les Canadiens de l'ouest firent corps plus que jamais avec les tribus des grandes plaines.

Benjamin Sulte

(4 février 1899)

Canadien centenaire – M. Sévère Fortier, décédé à Chippewa Falls – Le premier pionnier du nord du Wisconsin

Chippewa Falls, Wis., 17 – M. Sévère Fortier, âgé de cent ans, le premier pionnier du Wisconsin, est décédé. M. Fortier, arrivé ici il y a 70 ans, s'est occupé du commerce du bois pendant un grand nombre d'années sur les fleuves Chippewa et Wisconsin et a dirigé le premier hôtel construit dans le nord de l'État. Il était né à Montréal en 1799. (18 février 1899)

La mort du Dr Guay – Arrivée hier à l'Hôtel-Dieu

Le docteur Guay, député de Lévis à la Chambre des Communes, est mort hier à quatre heures et dix minutes à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Quelques amis intimes, entre autres MM. C. Langelier, Jules Tessier et L. Taschereau ont passé une partie de l'après-midi auprès du chevet du malade à causer avec lui. Lorsqu'ils se sont retirés à quatre heures, le docteur leur dit adieu en leur annonçant qu'il ne survivrait pas jusqu'au soir. Ses amis ne voulurent pas ajouter foi à ses paroles; mais à peine le bruit de leurs pas dans le corridor eut-il cessé, que le docteur perdait connaissance et que, dix minutes plus tard, il rendait le dernier soupir.

On appela aussitôt un prêtre, et Sa Grandeur Mgr Bégin, qui se trouvait alors à l'Hôtel-Dieu, se rendit auprès du malade. Sa Grandeur était à prononcer les paroles de l'absolution lorsque le docteur expira. Sa mort a été causée par la rupture d'un anévrisme résultant de l'inflammation de l'aorte, dont le défunt souffrait depuis deux ans.

Lorsque le docteur Guay tomba malade il y a deux ans, il consulta le docteur Brochu, professeur de l'Université Laval, qui lui dit alors qu'il pouvait mourir tout à coup et qui lui conseilla de se retirer de la politique, afin d'éviter tout ce qui pourrait lui causer de trop grandes émotions. Le docteur Guay ne voulut pas se rendre aux conseils de son médecin, et il n'y a que deux mois environ qu'il est venu se mettre sous les soins du Dr Brochu à l'Hôtel-Dieu de cette ville.

En conversant samedi avec le coroner Belleau, le docteur Guay lui dit qu'il désirait retourner dans sa famille, parce qu'il savait qu'il n'en avait pas pour longtemps à vivre.

Un libera a été chanté ce matin à 9 heures à l'Hôtel-Dieu. Les restes mortels ont été transportés ensuite à Lévis et de là à Saint-Romuald, sous la direction de M. Guénette, entrepreneur de pompes funèbres de Lévis.

Le docteur Pierre Malcolm Guay naquit le 26 mars 1848. Il était fils de feu F.-X. Guay et de Marie-Adélaïde Côté.

Le docteur Guay fit ses études classiques au Séminaire de Québec et ses études médicales à

l'Université Laval. En 1868, il fut reçu médecin. En 1874, le docteur épousa Mlle Marie-Louise-Antoinette Roy, fille de feu Thomas-Étienne Roy, ancien sergent d'armes de l'Assemblée législative de cette province. Il a été élu membre du conseil municipal de Saint-Romuald en 1865, et maire de cette paroisse de 1865 à 1887. Le docteur Guay a été élu député à la Chambre des Communes, en 1885, et n'a cessé de représenter le comté de Lévis depuis cette date. C'était un franc libéral.
(20 février 1899)

Deux ex-Québécois – Qui ont fait fortune à Boston

Au nombre des étrangers au Victoria, samedi, se trouvaient deux enfants de Québec, qui, en quelques années ont réalisé une jolie fortune dans l'Athènes de l'Amérique, nous voulons parler de MM. Eugène et Arthur Tessier, alliés aux familles de feu l'hon. Ulric Tessier, de feu le Dr Tessier et de l'honorable orateur de l'Assemblée législative.

Le premier est le propriétaire du plus grand hôtel de Boston, le "Castle Square Hotel" qui possède 510 chambres étant pourvues chacune de lumière électrique, gaz, téléphone, bains, etc. Le loyer seul de l'hôtel est de \$1,000 par semaine. Au centre se trouve l'un des meilleurs théâtres de la cité américaine contenant 3000 sièges. Le "Castle Square Hotel" est le rendez-vous de tous les visiteurs de distinction qui se rendent à Boston.

M. Arthur Tessier est propriétaire de trois élégantes pharmacies "l'Opera Pharmacy" située dans le bas de l'hôtel "Castle Square"; la "Harrison Co. Pharmacy" et la "Savin Hill Pharmacy" située sur l'avenue qui porte de nom.

MM. Tessier sont venus au Canada expressément pour assister aux funérailles de leur dernier oncle, Michel Tessier, décédé à Montréal; ils sont ensuite venus faire une courte visite à la famille à Québec et repartent aujourd'hui pour Boston. (27 février 1899)

La fièvre de l'or – Autres expéditions pour le Klondyke – De Rimouski et de Chicoutimi

Sept braves chefs de famille et trois jeunes gens sont partis hier pour aller tenter fortune au Klondyke. Le parti est sous la direction de Sylvain Beaulieu, un ancien mineur qui arrive des champs

aurifères où il possède plusieurs claims en exploitation.

M. Beaulieu arriva un de premiers au Klondyke où, après un rude travail de plusieurs années, il pouvait se permettre de revenir voir les siens, ayant ramassé une jolie petite fortune. Ce brave mineur laisse à Rimouski une jeune femme et trois petits enfants qu'il a logés dans un beau petit cottage au centre de cette ville.

Voici les noms des autres voyageurs : Zéphirin Lavoie, Adhémar Lavoie, Adalbert Banville et Jean-Baptiste Girondin, tous de la Pointe-au-Père; les deux premiers sont mariés et pères de plusieurs enfants; Joram Beaulieu et Bilon Camel, de Cedar Hall. Beaulieu est marié. Joseph Lévesque et Arthur Bourgouin, Métapédia, deux pères de famille. M. Beaulieu a une magnifique paire de chiens. Il a aussi acheté un millier de paires de bottes sauvages en cuir de bœuf qu'il compte vendre quinze dollars la paire à Dawson City.

Six cultivateurs du comté de Chicoutimi viennent de se mettre en route pour le Klondyke.

Quatre d'entre eux sont mariés et pères de famille, les deux autres sont célibataires.

Voici leurs noms et le nom de leur paroisse respective :

Stanislas Meunier, Saint-Alexis, cultivateur, âgé de 38 ans;

Hector Harvey, Saint-Alphonse ou Bagotville, rentier, âgé de 36 ans;

Thomas Lanouette, Saint-Alexis, comté Chicoutimi, cultivateur, âgé de 36 ans;

Jos. Desbiens, Saint-Alexis, comté de Chicoutimi, cultivateur, 23 ans.

Pot. Poitevin, Saint-Alexis, cultivateur, 27 ans.

Jos. Dallaire, Saint-Alexis, cultivateur, 27 ans.

Comme on le voit, ce sont tous des jeunes gens dans la force de l'âge. Demeurant dans une des parties de la province les plus froides, ils sont quelque peu préparés à endurer les froids excessifs de la région de l'or; de plus, habitués aux durs travaux des champs et des bois, le travail de minier ne leur fait pas peur.

D'ailleurs, contrairement à d'autres malheureux, ils ne partent pas les mains vides; leurs portemonnaies sont suffisamment remplis pour le

cas où ils auraient à subir quelque contretemps toujours à prévoir dans les voyages si longs et semés de tant d'obstacles.

En arrivant au Yukon, ils se proposent d'acheter des claims s'ils en trouvent à vendre à des conditions qu'il leur conviendra; dans le cas contraire, ils prospecteront.

Ils ont engagé pour leur aider dans leur entreprise un homme d'expérience qui a déjà fait trois fois le voyage du Klondike.

Il ne nous reste donc plus qu'à souhaiter un heureux voyage à ces hardis compatriotes en même temps qu'un prompt retour et l'accomplissement de leurs désirs, c'est-à-dire la fortune.

(8 mars 1899)

La race française – Ce qu'elle a fait pour la couronne anglaise au Canada

On écrit de Toronto qu'à un dîner donné, la semaine dernière, à une quarantaine de députés des deux côtés de la chambre, l'orateur de l'Assemblée législative, l'hon. Alf. Évanturel, a prononcé un discours qui a fait sensation.

Répondant à ce toast, l'hon. M. Évanturel relata ce que les hommes d'origine canadienne-française firent pour l'Angleterre, depuis la conquête jusqu'à ce jour. Il démontra qu'ils brillèrent surtout sous le régime constitutionnel, et firent l'admiration des autres races.

Les Canadiens-français n'aspirent pas à autre chose que de contribuer leur large part dans le développement d'un pays où ils sont nés, et qu'ils sauvèrent à l'Angleterre avant l'arrivée des autres races. Il parla avec admiration du discours récemment prononcé à Toronto par M. Osler, qui n'avait pas craint de dire, l'histoire à la main, que nous devons aux Canadiens-français d'avoir sauvé le drapeau anglais à Québec.

Le discours de l'orateur Évanturel produisit un grand effet sur les députés anglais, qui furent très démonstratifs et prodigues d'applaudissements, à chaque phrase de leur président. (8 mars 1899)

* * * * *

Service d'entraide

par Marcel Garneau

Questions

- 4799 Mariage et parents de Georges **Labelle** et Marie **Grenier**. Leur fils, Joseph, épouse Marie **Pelletier** à Nashua (Saint-Louis de Gonzague) NH. Mariage probable au Canada. (M. St-Laurent 1561)
- 4800 Mariage et parents de Éleusippe **Tremblay** (décédé à 92 ans le 17 février 1928) et Philomène **Savard** (décédée à 37 ans le 24 novembre 1877) dont le fils, Arthur, (né en 1862) épouse Lydia ou Lédia **Lapointe** à Laterrière le 25 juillet 1882. (L. Rhains 3218)
- 4801 Mariage et parents de Joseph **Audet/Lapointe** et Lédia **Tremblay**. Leur fille, Lydia, (née en 1867) épouse Arthur **Tremblay** à Laterrière le 25 juillet 1882. (L. Rhains 3218)
- 4802 Mariage et parents de François **Gagnon** et Céleste **Brassard**. Leur fille, Priscille, épouse J.-Philibert **Girard** à Grande-Baie (Saint-Alexis) le 31 janvier ou juin 1865. (L. Rhains 3218)
- 4803 Mariage et parents d'Antoine **Magee (McGee)** et Lisette **Laplante** à Châteauguay. Leur fils, Antoine **Magee/Sauvé/Laplante** épouse Charlotte **Barré** à Saint-Constant le 28 avril 1804.
- 4804 Nom du notaire et date du contrat de mariage de J.-Baptiste **Roy** et Adèle **Barré** mariés à Beauharnois (Saint-Clément) le 11 février 1868. (F.A. Demers 1726)
- 4805 Nom du notaire et date du contrat de mariage de François **Collet** et Angélique **Many** mariés à Chambly le 15 janvier 1793. (F.A. Demers)
- 4806 Mariage et parents de François **Labrecque** et Marie **Dubé**. Leur fille, Angèle ou Angélique, épouse David **Bricault/Lamarre** à Sainte-Marie-de-Monnoir le 20 février 1843. À remarquer qu'une récompense de 150 \$ US est offerte pour cette lignée jusqu'aux ancêtres de François. (D. Taylor 3842)
- 4807 Mariage et parents de Louis **Côté** et Angélique **Tétrau/Ducharme**. Leur fils, Gaspard, épouse Thérèse **Yon (Dion)** à Saint-Hyacinthe (Notre-Dame) le 13 novembre 1817. (A. Bricault 2673)
- 4808 A-t-on trouvé le nom de l'épouse de Pierre **Beauregard**? Au mariage de leur fils, Louis, avec Émilie **Côté** à Saint-Césaire le 17 septembre 1844 on ne donne que le nom du père. (A. Bricault 2673)
- 4809 Les noms des parents d'Oram **Cloutier** qui épouse Palména **Narbonne** à Sainte-Cécile de Milton le 27 août 1912. On le dit veuf de Dora **Cloutier**. (A. Bricault 2673)
- 4810 Parents de Paul **Benjamin** marié à Marie **Dextraze** à Sainte-Brigide d'Iberville le 11 septembre 1885. Il est veuf de Malvina **Baillon**. **Baillon** peut être **Couture** et **Benjamin** être **St-Aubin**. (A. Bricault 2673)
- 4811 Noms des parents de Raphaël **Dufresne** qui épouse Juliette **Demers** à Roxton Falls le 7 octobre 1912. À son mariage avec Joséphine **Dozois** à Saint-Hyacinthe le 8 juin 1908 il était veuf d'Alida **Rondeau**. (A. Bricault 2673)
- 4812 Mariage et parents de Pierre-Paul **Gagné** et Domithilde **Belley**. Leur fils, Jérémie, épouse Exilda **Beulac** à Bagot le 8 août 1882. (F. Bellavance 3500)
- 4813 Mariage et parents de Jacques **Gagné** et Louise **Boily**. Leur fils, Évariste, épouse Théotiste **Maderre** à Buckingham le 5 juin 1877. (F. Bellavance 3500)
- 4814 Mariage et parents d'Hercule **Gagné** et Émilie **Boulay**. Leur fils, Pierre, épouse Philomène **Quirion** à Waterville, ME, USA le 30 octobre 1907. (F. Bellavance 3500)
- 4815 Mariage et parents de J.-Baptiste **Gagné** et Eugénie **Brillant**. Leur fils, Prudent, épouse Rose-Imelda **Asselin** à Ottawa

- (Saint-Charles-de-Vanier), le 11 juillet 1910. (F. Bellavance 3500)
- 4816 Mariage et parents de Joseph **Gagné** et Belzémire **Camiré**. Leur fils, Trefflé, épouse Méлина **Côté** à Black Lake le 1^{er} octobre 1900. (F. Bellavance 3500)
- 4817 Mariage et parents de Stevens **Gagné** et Léa **Cassel**. Leur fils, Henri, épouse Laura **Montpetit** à Montréal (Saint-Jacques) le 20 juin 1942. (F. Bellavance 3500)
- 4818 Premier mariage et parents d'Achille **Gagné** et Joséphine **Carrier** ou **Lebrun**. Son 2^e mariage avec M.-Antoinette Thibault a lieu à Lévis (Notre-Dame) le 15 janvier 1912. (F. Bellavance 3500)
- 4819 Mariage et parents d'Auguste **Gagné** et Adélaïde **Charbonneau**. Leur fils, Michel-Odilon, épouse Marguerite **Major** à Sainte-Rose-de-Laval le 31 janvier 1871. (F. Bellavance 3500)
- 4820 Mariage et parents de Léandre **Gagné** et Angéline **Charette**. Leur fils, Arthur, épouse Éva **Proulx** à Ottawa (Sainte-Catherine) le 3 septembre 1945. (F. Bellavance 3500)
- 4821 Mariage et parents de François **Grégoire** et Rachel **Quévillon**. Leur fille, Élisabeth, épouse Albert **Marengère** à Pointe-Gatineau (Saint-François-de-Sales) le 25 septembre 1928. (P. Rioux 2023)
- 4822 Mariage et parents d'Alexandre **Renaud** et Albina **Riopel**. Leur fils, Émile, épouse Zéphirine **Daoust** à Cache Bay, Ontario, le 2 décembre 1922. (P. Rioux 2023)
- 4823 Mariage et parents d'Étienne **Daoust** et Céлина **Malette**. Leur fille, Zéphirine, épouse Émile **Renaud** à Cache Bay, Ontario, le 2 décembre 1922. (P. Rioux 2023)
- 4824 Mariage et parents de Joseph **Gunville** ou **Quenneville** et Mary **Fowler**. Leur fille, Élisabeth, épouse Gilbert **Marengère** à Pointe-Gatineau le 23 octobre 1864. Question à revoir avec #4821 ci-dessus. (P. Rioux 2023)
- 4825 Mariage et parents de Narcisse **Fournel** et Hélène **Therrien**. Leur fils, Pierre, épouse... à Pointe-Gatineau le 4 août 1872. (P. Rioux 2023)
- 4826 Mariage et parents de Joseph **Jean** et Philomène **Ouellet**. Leur fils, Alexis, épouse Octavie **Millier** à Sayabec le 17 juin 1907. (P. Rioux 2023)
- 4827 Mariage et parents de François **Brisebois** et Judith **Gratton**. Leur fils, Joseph, épouse Victoire **Blanchet** à Cacouna le 24 juillet 1821. François épouse en secondes noces Marie **Gentil** à Rimouski le 2 juillet 1827. (P. Rioux 2023)
- 4828 Mariage de Félix-Philéas **Labrecque** (Joseph et Joséphine **Letarte**) qui épouse Philomène **Larochelle** (Jean et Joséphine **Marois**) à Québec (Saint-Sauveur) en 1901. (M. Guérard 1175)
- 4829 Mariage et parents de Joseph **Labrecque** et Joséphine **Letarte**. Leur fils, Félix-Philéas, épouse Philomène **Larochelle** (Jean et Joséphine **Marois**) à Québec (Saint-Sauveur) en 1901. Est-ce que Joséphine est une Indienne? et si oui, de quelle nation? (M. Guérard 1175)
- 4830 Épouse de Pierre **Giroux** (Joseph et Angélique **Maheu**) mariés à Québec le 4 juillet 1815. (F. Beaugard 3717)
- 4831 Parents d'Angélique **Giroux** (**Barrière**) qui se sont épousés à Saint-Philippe le 5 février 1798. (F. Beaugard 3717)
- 4832 Mariage et parents de Louis **Binet** et M.-Reine **Garnier**. Leur fille, M.-Josette, épouse Germain **Giroux** (Germain et M.-Louise **Déry**) à Beauport le 6 février 1787. (F. Beaugard 3717)
- 4833 Mariage et parents de Pierre **Binet** et M.-Thérèse **Garneau**. Leur fille, Marie, épouse Joseph **Giroux** (Germain et M.-Louise **Déry**) à Beauport le 18 janvier 1791. (F. Beaugard 3717)
- 4834 Mariage et parents de Pierre **Pivain** et Claudine **Fashe**. Leur fille, M.-Anne, épouse Louis **Giroux** (Louis et Geneviève **Carreau**) à... le 27 juin 1744. (F. Beaugard 3717)
- 4835 Ancêtres de Caroline **Brown** (Patrick et Lorraine **Giguère**). Les grands-parents

- étaient Alphonse **Brown** et Mary Louise **Farley**. (R. Gagnon 3850)
- 4836 Dates du décès et de l'enterrement de M.-Françoise **Hémon** (Pierre-Auguste et M.-Ursule **Mignot**) mariée en première noces avec Louis **Béchar**d décédé en 1756, en secondes noces avec François **Bergeron** décédé en 1760 et en troisièmes noces avec Joseph **Pilote**. (R. Charbonneau 3965)
- 4837 Dates du décès et de l'enterrement de Joseph **Pilote** (Joseph et M.-Louise **Chalifour**). Il était le troisième époux de M.-Françoise **Hémon** ci-dessus. (R. Charbonneau 3965)
- 4838 Parents de Philippe **Gagnon** et Alph. **Castonguay**. (L. Champagne 3701)
- 4839 Mariage et parents de Félix **Bouchard** et Théotiste **Gauthier**. Leur fille, Desparate, épouse Magloire **Chouinard** à Mission Moïsie, Côte Nord, le 24 février 1873. (L. Champagne 3701)
- 4840 Recherche des mariages et parents des trois couples suivants, peut-être aux États-Unis. Cyprien **Boucher** et Henriette **Deslauriers**, Redford, NY vers 1863. Louis **Jolicoeur** et Harriet **Corbin/Kirby**, Webster, ME vers 1869. J.-Baptiste **Labonté** et Aurélie ou Amanda **Viger**. Épouse originaire de Boucherville. (S. Lord 4142)
- 4841 Je cherche les ascendants de François **Racette** (Joseph et Marguerite **Thierré**) et Marie **Roy/Jolibois** (André et Marguerite **Gosselin**) mariés à Saint-Jude le 1^{er} juillet 1833. (R. Baron 3821)
- 4842 Mariage et parents de François **Dion** et Philomène **Gendron**. Leur fils, Joseph, épouse Georgianna **L'Archevêque** à Stukeley (Notre-Dame-du-Mont-Carmel) le 5 février 1894. (J.H. Roy 2879)
- 4843 Mariage et parents d'Alfred **L'Archevêque** et Céline **Robert**. Leur fille, Georgianna, épouse Joseph **Dion** à Stukeley (Notre-Dame-du-Mont-Carmel) le 5 février 1894. (J.H. Roy 2879)
- 4844 Parents et mariage d'Assord **Goorrd** et Régina **Cattour/Maloof**, probablement belges et mariés soit au Nouveau-Brunswick soit au Québec. (M. Plante 1226)
- 4845 Parents et mariage de Laurent **Beaulieu** et Georgianna **Potvin**. (M. Plante 1226)
- 4846 Parents et mariage de Pierre **Tremblay** et Eugénie **Roy**. (M. Plante 1226)
- 4847 Parents et mariage de Charles-H. **Martin** et Aurore **Séguin**. (M. Plante 1226)
- 4848 Mariage et parents d'Amable **Martin** et Angélique **Lalonde** mariés vers 1810. Leur fils, Amable, épouse Josette **Montpetit** à Côteau-du-Lac le 31 janvier 1843. (S. Lomness 3959)
- 4849 Parents de Pierre **Montpetit/Potvin** et Josephe **Véronnault** mariés vers 1820. Leur fille, Josette, épouse Amable **Martin** à Côteau-du-Lac le 31 janvier 1843. (S. Lomness 3959)
- 4850 Parents d'Antoine **Caron** époux de Mary... Elle était anglaise, née en 1813. Leur fille, M.-Anne, épouse Michel **Legault** à Sainte-Marthe le 20 septembre 1847. (S. Lomness 3959)
- 4851 Parents d'Abigail **Warren** qui épouse Pierre **Guertin** à Montréal (St. Andrews Parish). Pierre est le fils de Pierre et Cécile **Cochue**. Témoins : Sophie **Guertin** et Rufus **Bedford**. (S. Lomness 3959)
- 4852 Je recherche les frères et sœurs d'Onésime **Lebrun** (Pierre et Angèle **Bourret**), naissances, mariages et décès si possible. Pierre et Angèle se seraient mariés à Québec (Saint-Roch) le 23 avril 1844. Un marin, William **Lebrun**, serait mort dans le naufrage de la goélette Pioneer en mars 1896. Serait-il le frère d'Onésime? (P. Lebrun 3506)
- 4853 Mariage et parents de Fernand **Bluteau** et Appoline **Launière**. Leur fils, Joseph, épouse Angéline **Leclerc** à Notre-Dame-Immaculée, Saguenay, le 29 mai 1888. (L. Girard 1451)
- 4854 Mariage et parents de Joseph **Boulianne** et Marguerite **Ménard**. Leur fils, Abel, épouse Louise **Brassard** à Saint-Alexis,

- Saguenay, le 7 janvier 1852.
(L. Girard 1451)
- 4855 Mariage et parents de Rémi **Bolduc** et Angélique **Pomerleau**. Leur fils, Joseph, épouse Adeline ou Obéline **Lehoux** à Saint-Elzéar de Beauce le 24 juillet 1866. (L. Girard 1451)
- 4856 Mariage et parents de Jean **Véronneau** et Josephite **Picard**. Leur fils, Joseph, épouse Angélique **Cartier** à Saint-François-du-Lac le 4 juillet 1815. (L. Girard 1451)
- 4857 Mariage et parents d'Augustin **Girard** et Josephite **Tremblay**. Leur fils, Étienne, épouse Marcelline **Dufour** à La Malbaie le 7 février 1832. (L. Girard 1451)
- 4858 Mariage et parents de François **Gilbert** et Elmire **Rochette**. Leur fils, Charles-David, épouse Marie **Savard** à Les Éboulements le 11 juin 1854. (L. Girard 1451)
- 4859 Mariage et parents de J.-Baptiste **Girard** et Eulalie **Boudrot**. Leur fils, J.-Baptiste, épouse Rose **Leblanc** à Tracadie le 23 mai 1841. (L. Girard 1451)
- 4860 Mariage et parents d'Henri **Dumont** et Angèle **Lévesque**. Leur fils, Bruno, épouse Éléonore **Duchesne** à Grande-Baie, Chicoutimi, le 21 octobre 1843. (L. Girard 1451)
- 4861 Mariage et parents de Charles **Lemay** et Judith **Bacquet**. Leur fils, Ambroise, épouse Geneviève **Desjardins** à Saint-Sylvestre, Lotbinière, le 8 avril 1839. (L. Girard 1451)
- 4862 Mariage et parents de Pierre **Lyonnais** et Amaralyse **Brissette**, peut-être aux environs de Sorel, Île du pas. (J. McKay 0658)
- 4863 Mariage et parents d'Alexandre **Proulx** et Rose-Anna **Paquette** aux environs de Hull. Leur fille, Jeanne, épouse Ernest **Lyonnais** à Sainte-Brigitte, Montréal. (J. McKay 0658)
- 4864 Mariage d'Étienne **Contant** (veuf de Josephite **Raineault/Blanchard**) et de Josephite **Richard**. Leur fils, Joseph, épouse Marcelline **Hébert** à Lachenaie le 4 novembre 1834. En premières noces, Étienne **Contant**, fils d'Élisabeth **Hubou/Tourville**, épouse Françoise **Bélanger** à Lachenaie le 1^{er} février 1773. En secondes noces, Étienne épouse Archange **Bousquet** à L'Assomption le 20 avril 1784. En troisièmes noces, il épouse Josephite **Raineault/Blanchard** à L'Assomption le 15 février 1802. (J. MacKay 0658)
- 4865 J'aimerais savoir si Olivine **St-Laurent** et Joseph **Ouellet** et M.-Louise **St-Laurent** (Théophile et Claire **Fournier**) et Joseph **Ouellet** (Joseph et Mélanie **Deschenes**) mariés à Baie-des-Sables le 30 avril 1895 sont les mêmes personnes. J'ai trouvé les mariages de deux enfants de chacun des couples. Les enfants de Joseph et Olivine sont Adélarde qui épouse M.-Louise **Roussel** le 12 février 1917 à R.D.L. et Marie qui épouse Horace **Ouellet** le 8 décembre 1973 à Saint-Ludger. Marie avait 65 ans lors de son mariage. Joseph et Olivine demeuraient tous deux à R.D.L. lors des mariages de leurs deux enfants. Les enfants de Joseph et M.-Louise sont Antonin qui épouse Arsélie **Guimond** le 6 avril 1942 à Rimouski et Eulalie qui épouse François **Paradis** le 16 avril 1917 à Saint-Damase. (F. Beauregard 3717)
- 4866 Parents d'Amanda **Aubry** veuve de Michel **Desaulniers** et remariée à Hector **Boucher** à Yamachiche le 12 mai 1894. (G. Poliquin 2241)
- 4867 Martine **Crosnier** (fille du Roy) arrivée à Québec en 1669 s'est mariée à Philippe **Destroismaisons** la même année. De quel port de mer est-elle partie? Sur quel navire a-t-elle fait la traversée? Durée de la traversée. (P. Destroismaisons 3496)
- 4868 Mariage de Benjamin **Culet** et Yvette... à Québec en 1944. Son père, Noël-Antonio **Culet**, épouse M.-Anna **Sylvain** à Beaumont le 5 juillet 1920. (A. Guay 2018)
- 4869 Date à laquelle la majorité a été portée de 21 ans à 18 ans. (S. Roy 3364)
- 4870 Dates et lieux de mariage des parents et grands-parents de Pierre-David **Gauthier** époux de Victoire **Tremblay** mariés à Les Éboulements le 29 janvier 1811. (A. Bérubé 1949)

- 4871 Mariage et parents d'Alexis **Berthiaume** et Angélique **Carrières**. Leur fils, Alexis, se marie à Sophie **Laniel-Desrosiers** à Sainte-Scholastique le 28 octobre 1861. (G. Beaupré 1240)
- 4872 Mariage et parents d'Albert **Beaudoin** et Joséphine **Leclerc**, peut-être dans Lotbinière, Lyster. Leur fils, Gérard, épouse Alma **Kenney** à Saint-Vianney, Matapédia, le 5 janvier 1938. (G. Beaupré 1240)

Réponses

- 4657 Marie (Adélaïde) **Gagnon** (Jean et Marguerite **Lacombe**) épouse J.-Baptiste **Turcot** (Louis et Angélique **Pigeon**) à Saint-Vincent-de-Paul, Île Jésus (aujourd'hui Laval), le 13 août 1771. Louis **Turcot** et Angélique **Pigeon** étaient de Sault-aux-Récollets, paroisse Présentation, Montréal. Réf. : Saint-Vincent-de-Paul, p. 205, # 4028. (A. Gagnon 2626)
- 4664 Il faudrait probablement regarder du côté de l'Acadie, un Jacques **Léger/LaRosette**, soldat-tambour, marié à Port-Royal en 1694 à Anne **Trahan**. Le mariage servant de repère ici a eu lieu après la déportation. Source : Drouin. (G. Beaupré 1240)
- 4674 Honoré **Barbeau** (Joseph et Charlotte **Paquet**) épouse Marie **Bédard** (Jacques et Éléonore **Renaud**) à Valcartier le 23 janvier 1871. Rép. : Co. Québec, 1832-1966. (G. Beaupré 1240)
- 4727 Louis **D'Aller** (Joseph et M.-Charlotte **Renault**) épouse Françoise **Couillard/Hébert** (Joseph et Geneviève **Turgeon**) à Saint-Michel-de-Bellechasse le 9 mai 1768. Source : Drouin. (G. Beaupré 1240)
- 4756 Michel **Martin** (F.X. et Julie **Chartier**) épouse Delphine **Roux/Sanschagrin** (Eustache et Henriette **Baril**) à Saint-Patrice de Tingwick, Arthabaska. Le 28 octobre 1862. Son fils, Ludger **Martin**, épouse Arsélie **Lussier** (F.X. et Azilda **Mesnard**) à Saint-Joseph Ély. Valcourt, Shefford le 20 août 1888. Source : Saint-Joseph Ély. Valcourt. (E. Martin 2433)
- 4757 Réponse partielle. Joseph **Fontaine** ? épouse Délima **Beaupré** (F.X. et Adélaïde **Martel**) à Valcourt le 2 février 1863. Source : fichier personnel Bonhomme-Beaupré-Dulac. (G. Beaupré 1240)
- 4770 Sous réserve. Joseph **Jones** et Isabelle **Cashman** de West-Brunswick, comté de Stafford, Angleterre. Leur fils a épousé
- Désirée **Bouillon** à Rimouski le 4 février 1834. (G. Jones 3138)
- 4778 François **Élot/Julien** (Pierre et Josette **Allard**) épouse M.-Thérèse **Trudel** (Joseph et M.-Anne **Julien**) à Notre-Dame de Québec le 10 février 1829. (G. Beaupré 1240)
- 4779 Joseph (Vincent) **Gagnon** (Joseph et Olivette **Venière**) épouse M.-Sophie **Rinfret/Malouin** (Rémi et Olivette **Chayer**) à Notre-Dame de Québec le 25 septembre 1827. (A. Gagnon 2626 et G. Beaupré 1240)
- 4788 Jacques-Clément **Lesieur** (Clément et M.-Charlotte **Drapeau**) épouse Marie **Balan/Lacombe** (Pierre et Élisabeth **Pépin**) à Notre-Dame de Québec le 10 mai 1745. (A. Clément 2531 et G. Beaupré 1240)
- 4790 Étienne-Jean **Allaire** (Jean et M.-Anne **Mercier**) épouse M.-Madeleine **Fontaine** (Étienne et Madeleine **Fournier**). Ct. Notaire Michon 8 décembre 1738. Source : Drouin. (G. Beaupré 1240)
- 4791 Ignace **Huot** (Laurent-Étienne et M.-Joseph **Cadoret**) épouse Geneviève **Boucher** (Prisque et M.-Françoise **Miville**). Ct. Notaire Barolet 6 février 1748. (G. Beaupré 1240)
- Ignace **Huot** (Laurent-Étienne et M.-Joseph **Cadoret**) épouse Geneviève **Boucher**, née le 15 octobre 1719 à Rivière-Ouelle (Prisque et M.-Françoise **Miville-Deschênes**) le 15 février 1748 à Saint-Joseph de Lauzon. Ct. notaire Barolet. (P. Boucher 1083)
- 4792 Madeleine **Delisle** (Clément et Josette **Balan**) épouse Jacques **Wiseman** (Philippe et Geneviève **Wiseman**) Angleterre, à Notre-Dame de Québec le 16 septembre 1783. Nicolas-Clément **Delisle** (Louis et Madeleine **Toupin**)

- épouse M.-Josette (inconnus) à Notre-Dame de Québec le 14 janvier 1758. (G. Beaupré 1240)
- 4795 Étienne **Fréchette** (Étienne et Anna **Dupéré**) épouse M.-Charlotte **Ayotte** (J.-Baptiste et Angélique **Genest**) à Saint-Nicolas en 1726. (L. Vachon 1468)
- 4807 Sous réserve. Louis **Côté** (Louis et M.-Jos. **Pilon**) épouse M.-Élisabeth **Tétreau** (Gabriel et M.-Jeanne **Rouleau**) à Yamaska le 27 janvier 1778. (M. Garneau 3000)
- 4828 Philéas (Félix) (Pierre et Odile **Latarte**) épouse Philomène **Larochelle** (Jean et Joséphine **Marois**) à Québec (Saint-Sauveur) le 4 août 1902. (M. Garneau 3000)
- 4831 Angélique **Giroux** (J.-Baptiste et Geneviève **Dupuy**) épouse Deny **Barier** (René et M.-Louise **Laporte**) à Saint-Philippe le 5 février 1798. (M. Garneau 3000)
- 4832 Louis **Binette** (Louis et Angélique **Landry**) épouse Reine **Garnier** (Pierre et M.-Madeleine **Tessier**) à Beauport le 22 avril 1754. (M. Garneau 3000)
- 4833 Pierre **Binette** (Louis et Angélique **Landry**) épouse M.-Thérèse **Garneau** (Pierre et M.-Madeleine **Huot**) à Beauport le 21 juillet 1760. M.-Thérèse était veuve de Charles **Ménard** (Pierre et M.-Thérèse **Giroux**) mariés à Beauport le 15 novembre 1756. (M. Garneau 3000)
- 4838 Louis-Philippe **Gagnon** (Agapit et Célanire **Paquet**) épouse Alphonsine **Castonguay** (Jean et M.-Louise **Bonenfant**) à Baie-des-Sables le 21 novembre 1911. Agapit **Gagnon** (Édouard et Adélaïde **Couillard**) épouse Célanire **Paquet** (Célestin et Marie **Morisset**) à Saint-Luce-sur-Mer le 10 avril 1866. (M. Garneau 3000)
- 4848 Amable **Martin** (Gabriel et M.-Louise **Tourangeau**) épouse Angélique **Lalonde** (François et Angélique **Prieu/St-Léger**) à Soulanges le 3 février 1811. (M. Garneau 3000)
- 4849 Pierre **Montpetit/Potvin** (Joseph et Catherine **Leduc**) épouse Joseph **Véronneau/Denis** (Noël et Amable **Lacisères**) à Soulanges le 3 février 1812. (M. Garneau 3000)
- 4853 Ferdinand (Fernand) **Buteau (Bluteau)** (Marcel et Adélaïde **Tremblay**) épouse Appoline **Launière** (Antoine et Félicité **Trottier**) à Roberval le 11 février 1863. (M. Garneau 3000)
- 4855 Rémi **Bolduc** (Charles et M.-Geneviève **Doyon**) épouse Angèle **Vachon/Pomerleau** (Ignace et Marguerite **Masson**) à Saint-François de Beauce le 24 janvier 1837. (M. Garneau 3000)
- 4858 Sous réserve. Geneviève (Elmire) **Rochette** (Michel et Geneviève **Lebeau**) épouse François **Gilbert** (David et Luce **Simard**) à La Malbaie le 8 février 1831. (M. Garneau 3000)
- 4859 Eulalie **Boudreault** (Joseph et Marguerite **Leblanc**) épouse J.-Baptiste **Girard** (Pierre et Françoise **Julien**) à Carleton le 13 janvier 1809. (M. Garneau 3000)
- 4861 Charles **Lemay** (Pierre et M.-Barbe **Martel**) épouse Anne **Becquet/Lamontagne** (Michel et Ang. **Demers**) à Saint-Nicolas le 11 février 1800. (M. Garneau 3000)
- 4862 Pierre-Ubald **Lyonnais** (Pierre et Louise **Quintal**) épouse Amaralyse **Brissette** (Pierre et Sophie **Parent**) à Sainte-Geneviève de Berthier le 13 février 1893. (M. Garneau 3000)
- 4863 Alexandre **Proulx** (Thomas et Domithilde **Labelle**) épouse Rose-Anna **Paquet** (Félix et Gléphyre **Franche**) à Notre-Dame-de-Grâce, Hull le 6 novembre 1893. (M. Garneau 3000)
- 4869 La date à laquelle la majorité a été portée de 21 ans à 18 ans est 1971. Selon l'article # 324 du Code Civil. (M. Garneau 3000)

* * * * *

Regard sur les revues

par Jean-François Tardif

Mémoires – vol. 49, n° 4, hiver 1998 – Société généalogique canadienne-française, Case postale 335, Succ. Place d'Armes, Montréal (Québec), H2Y 3H1.

- Le Fonds **Drouin** : Mode d'emploi, trésors et curiosités.
- Un ancêtre jurassien : Henri-Joseph **Voisard** (1729–1801).
- Pour mieux comprendre une alliance **Salazar-Turgis**.
- Fichier Origine : Actes de baptême informatisés (**Bazin, Jame, Normand, Vernouillet**).
- Que la véritable Louise **Dragon** se lève!
- La Société et le Comité conjoint.
- Découverte des actes de baptême de Pierre **Roy** et Catherine **Pillard**.
- Baptêmes et mariages de Canadiens à Saint-Joseph de Philadelphie (**Chartier, Poirié**).
- Notule généalogique –41– Qui est Marguerite?
- Qui donc était ce **Peter Guyère**?
- Un autre ancêtre allemand : Andreas **Schaffer**
- La rubrique du P.R.D.H. : Aux origines des familles **Hade** et **Halde**.
- Est-ce que la Marie-Anne **Charbonneau** mariée en 1725 était veuve?

Héritage – janvier 1999 – Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs, 1800, rue Saint-Paul, bureau 308, Trois-Rivières (Québec), G9A 1J7.

- Pierre **Tousignan** dit **Lapointe** est-il venu avec le Régiment de Carignan?
- D'où vient le surnom de **Lapointe**?
- Blaye et la basilique Saint-Romain historiques.
- Blaye actuelle.
- Lignées ancestrales **Désilets** et **Frigon**.

Héritage – février 1999.

- Les grandes familles trifluviennes et leur rôle dans le développement économique régional : les **Hart**, les **Turcotte**, les **Normand**, les **Bureau**, les **Balcer**, les **Panneton** et les **Duplessis**.
- Lignées ancestrales **Tessier** et **Vermette**.

L'Entraide généalogique – vol. 22, n° 1, janvier-février-mars 1998 – Société de généalogie des Cantons de l'Est inc., 275, rue Dufferin, Sherbrooke (Québec), J1H 4M5.

- Nos origines belges, hollandaises et luxembourgeoises (**Lamothe, Monnier**).
- À la mémoire du Frère Jean-Paul **Provencher**, s.c.

L'Outaouais généalogique – vol. 21, n° 1, janvier-février 1999 – Société de généalogie de l'Outaouais Inc., C.P. 2025, Succ. B., Hull (Québec), J8X 3Z2.

- Les registres de Notre-Dame-de-Grâce de Hull.
- Les descendants de Claude **Lefebvre** : des **Lefebvre** ou des **Boulangier**?
- Familles **Danis** et **Poirier/Desloges** dans l'Outaouais.
- Un prêtre récollet est le premier pasteur protestant aux Trois-Rivières : le Père Léger-Jean-Baptiste **Veysièrre**.

Chroniques matapédiennes – vol. 7, n° 2, novembre 1996 – Société d'histoire et de généalogie de la Matapédia, C.P. 224, Lac-au-aumon, G0J 1M0.

- Généalogie et histoire de mes parents : Léger **Cormier** et Victoire **Chevarie**.
- Petite histoire de la famille **Paradis**.

Chroniques matapédiennes – vol. 8, no 2, novembre 1997.

- Les **McNicoll**.
- La « petite Maternité » d'Amqui ou Hôpital Notre-Dame-de-L'Espérance.

Chroniques matapédiennes – vol. 9, n° 1, mai 1998.

- Saint-Moïse : 125 ans.
- Les **McNicoll**.
- Les anciens cheminots.

Chroniques matapédiennes – vol. 9, n° 2, novembre 1998.

- **Halay** : histoire et généalogie.
- Les **Pelletier**.
- Nouveau local pour la Société d'histoire et de généalogie de la Matapédia.

L'Écho des Basques – n° 17, novembre 1996 – Société historique et généalogique de Trois-Pistoles inc., C.P. 1586, Trois-Pistoles, G0L 4K0.

- **Charles Morency**, un grand voyageur.
- Entrevue avec Bona **Litalien** sur son père Epiphane.
- **Paul Tardif**.
- **Théo Belzile** et frères.
- **Blanche Bérubé**.
- **Jean Riou** et **Catherine Leblond**.

L'Écho des Basques – n° 18, novembre 1997.

- La manufacture de voitures **Léon D'Amours** et **Fils** (Moulin **Léon D'Amours**).
- Entrevue avec **François Côté**.
- Un héroïque sauvetage par le capitaine **Jean-Paul Michaud**.

L'Écho des Basques – n° 19, juillet 1998.

- Numéro spécial consacré au 300^e anniversaire de la fondation de Trois-Pistoles.

L'Écho des Basques – n° 20, novembre 1998.

- À la ferme de Mathurin... **Dubé**.
- Deux capucins illustres de Saint-Eloi : Monseigneur **Jérôme Malenfant** et le Père **Marie-Louis Malenfant**.
- Elle retrouve ses origines : **Jean Rioux**, Américaine.
- Une entreprise du milieu : Transport **Théberge Ltée**.

Par-delà le Rideau – vol. 18, n° 4, octobre-novembre-décembre 1998 – Société d'histoire et de généalogie d'Ottawa, C.P. 20322, Succ. A, Ottawa (Ontario), K1N 1A3.

- Les 150 ans du diocèse d'Ottawa (1847–1997).

Bulletin – n° 1, automne 1998 – Société historique de Saint-Boniface, C.P. 125, Saint-Boniface (Manitoba), R2H 3B4.

- Les événements de 1869 à la Rivière-Rouge.
- Petite histoire de la famille **Létourneau**.

The British Columbia Genealogist – vol. 27, n° 4, December 1998 – The British Columbia Genealogical Society, P.O. Box 88054, Richmond, BC, V6X 3T6.

- Problem with the Canadian Census.
- Meeting the Pioneers from the Pioneer Registry (**Edgar, Jones, Graham, Sutton**).

The British Columbia Genealogist, Supplement 1998.

- An index of Surnames (**Brown, Harvey, Martin, Thomas**).

Chinook – vol. 19, n° 2, Winter 1998/1999 – Alberta Family Histories Society, P.O. Box 30270, Station B, Calgary, AB, T2M 4P1.

- Scotland's New Register House.
- Lobbying should Continue for Release of post-1901 Census Information.
- Barking Up the Wrong Tree.
- Genealogy's Cornerstones.
- Ashburton, Methodism and the Joints.
- The Millennium Bug Infects Family History.
- Special Collection Compact Disks at the Calgary Family History Center.

Links – Vol. 3, n° 1, Fall, 1998 – Vermont French-Canadian Genealogical Society, P.O. Box 65128, Burlington, VT, 05406-5128.

- The Americanization of French-Canadian Names.
- Family Lineage: **Grasset** dit **Legrandeur** : Part One, in France.
- **Landry, Gaboriau** dit **Lapalm/Lapan, Descorcy, Beaudoin, Plante, Bergeron** Ancestral Lines.
- The First Licensed Female Steamboat Pilot and the **Daniels** Steamboat Family of Vergennes, Vermont : Captain **Louis Daniels Jr.**, Captain **Philomena (Ostiguy dit Domingue) Daniels**,

- Engineer Fred **Daniels**, Captain Mitchell **Daniels**, Captain Helene **Lavigne (Daniels)**.
- Other Resources : Family History Libraries.
 - Vermont Places : Vergennes Vermont.
 - Documents : New France in Vermont: Louis **Franquet** Voyages (Fifth Installment).
 - Documents : A French-Canadian "Living Will" (Louis **Gauthier**).
 - Canoeing from Montreal to Philadelphia in 1740.
 - The **Bergerons** from Acadia.

À moi Auvergne! – n° 87, 1^{er} trimestre 1999 – Cercle généalogique et héraldique de L'Auvergne, 18 bis, boul. Victor-Hugo, 78100, Saint-Germain-en-Laye, France.

- La famille **Sadourny**.
- À la recherche de nos ancêtres **Denand**.
- Les **Degeorges** à Ambert.
- Les **Jurien**, une dynastie d'amiraux Auvergnats.
- La réunion des **Tixier** de Rhône-Alpes à Lyon.
- L'Ascendance Auvergnate de Paul **Robert (Gouin, Martin, Robert)**.

La Revue française de généalogie – n° 120, février/mars 1999 – Martin Média SA, 12, rue Raymond-Poincaré, 55800, Révigny, France.

- Le notaire autrefois.
- Les sommets généalogiques d'une skieuse (Carole **Merle**).
- À propos de nos patronymes.
- Travailler sur son nom de famille.
- Onomastique : D'où vient votre nom (**Angeneau, Roche**).

Les Amitiés généalogiques canadiennes-françaises – n° 8, 1^{er} semestre 1999 – Les Amitiés généalogiques canadiennes-françaises, Boîte postale n° 10, 86220, Les Ormes, France.

- Philippe-Thomas **de Joncaire** (1701-1765) : Officier dans l'Ouest canadien.
- Les origines berrichonnes de Jean **Pernin**.
- Procuration de Balthazar **Lasseray** (Tours) sur le point de faire un long voyage à la Nouvelle-France (7 mai 1650).

- Sources généalogiques canadiennes-françaises (**Bruneau, Vignau**).
- Généalogie sommaire de la famille **Bonenfant de la Sybillière** (Ingrandes).
- Familles **Denys-Cosnier** (Acte du notaire Antoine **Biardeau**, 1628).

Les Amitiés généalogiques canadiennes françaises – Bulletin collection – 1^{er} semestre 1999.

- Origine des émigrants du département du Loir-et-Cher vers l'Acadie et la vallée du Saint-Laurent : actes de baptêmes XVI^e-XVIII^e siècles (**Boucher, Labbe, Thibierge**).

Cannes Généalogie – n° 14, 4^e trimestre 1998 – Cercle généalogique du pays Cannois, Espace Associatif Mairie-Annexe, 06150, Cannes, La Bocca, France.

- Journées nationales de la Généalogie des 3 et 4 Octobre 1998 (Parc Phoenix à Nice).
- Liste éclair des ascendants de Roland **Legros (Allain, Guyot)**.
- Liste éclair des ascendants de Roger **Adam (Blanchard, Poirier)**.
- Un constructeur aéronautique méconnu à Cannes : Étienne **Romano**.
- Consuls en fonction à Cannes de 1447 à 1697 (**Aubin, Raymond**).
- Maîtres et consuls ayant présidé à la direction des affaires communales de 1698 à 1715 (**Daumas, Roux**).

Généalogie Franc-Comtoise – n° 76, 4^e trimestre 1998 – Centre d'entraide Généalogique de Franche-Comté, 35, rue du Polygone, 25000, Besançon, France.

- Insurgés de la commune de 1871 emprisonnés à Rochefort-sur-Mer (**Houde, Michel**).
- Doubiens mariés en Haute-Saône (**Huot, Richard**).
- Liste des Francs-Comtois ayant souscrit un contrat de mariage à Auxonne (Côte-d'Or) entre 1745 et 1792 (**Latour, Marchand**).

* * * * *

Nouveaux membres

4144	Desbiens, Patrick W.	27, rue Gabrielle Lalemant, Loretteville, QC, G2A 2W7
4146	Mc Kenna, Patrick E.	556, rue Gingras, Sainte-Foy, QC, G1X 3X1
4147	Bernatchez, Denis	273, 67 ^e Rue Ouest, Charlesbourg, QC, G1H 4W8
4149	Lévesque, Georgette	30, rue Gosselin, Breakeyville, QC, G0S 1E1
4151	Michaud, Vincent	8681, boul. Cloutier, Charlesbourg, QC, G1G 5A1
4152	Bourque, Roger	262, rue Jacob, Vallée-Jonction, QC, G0S 3J0
4153	Laurin, Laurent	4935, rue Banville, Québec, QC, G1P 1H4
4154 A	4153 Leclerc, Lucie	1246, rue Édimbourg, Val-Bélair, QC, G3J 1C8
4155	Cloutier, Fernande	147, rue Saint-Yves, Sainte-Foy, QC, G2G 1J5
4157	Martel, Ghislain	401-1373, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette, QC, G2E 4P2
4158	Cossette, Micheline	887, av. Duchesneau, Sainte-Foy, QC, G1X 2Z1
4159 A	2776 Samson, Joseph-Marc	9355, boul. de la Rive-Sud, Lévis, QC, G6V 7M5
4160	Houle, Huguette	46, rue Dubord, Victoriaville, QC, G6P 3N9
4161	Paquette, Jean-Pierre	307-380, rue Gingras, Sainte-Foy, QC, G1X 4W1
4163	Lemieux, Guy	666, rue Le Cavalier, Sainte-Foy, QC, G1X 3H8
4164 A	3787 Desjardins, Chantal	10060, boul. Couture, Québec, QC, G2B 3T3
4165 S	Soc. SFOHG Ottawa-Carleton, Hôtel de ville Ottawa	111, promenade Sussex, Ottawa, ON, K1N 5A1
4166	Douville, Raymond	240, 5 ^e Avenue, Laval-des-Rapides, QC, H7N 4M6
4167	Samson, Armand	204-2761, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, QC, G1V 4R8
4168	Angers, Denis	788, rue Barolet, Sainte-Foy, QC, G1V 2Y8
4169	Hébert, Gaétan	1597, rue Marie Deshayes, Sainte-Foy, QC, G2G 2J2
4170	Verrette, Yvon	507-963, rue Laudance, Sainte-Foy, QC, G1X 4Y1
4171	Laplante, Raymonde	406-435, chemin Sainte-Foy, Québec, QC, G1S 2J2
4172	Leclerc-Bélanger, Charlotte	1310, av. Louis-Francoeur, Cap-Rouge, QC, G1Y 1N6
4173	Blais, Roland	123, rue Mgr Dumas, Loretteville, QC, G2B 2Z6
4175	Blouin, Michel	1066, rue Jardin, Val-Bélair, QC, G3K 1M7
4177	Verner, Jean-Louis	109-1180, av. Moncton, Québec, QC, G1S 4T8
4178	Potier, René	4311, rue Dufresne, Cap-Rouge, QC, G1Y 2M3
4179	Tassé-Larouche, Édith	787, rue Honfleur, Saint-Nicolas, QC, G7A 3W9
4180	Fournier, Louisette	1935, 27 ^e Rue, Québec, QC, G1J 1C6
4181	Houde-Renaud, Jocelyne	120, av. Du Verger, Lac Delage, QC, G0A 4P0
4182 A	4089 Grenon, Pierre	355, rue de la Colombière Ouest, Québec, QC, G1L 1C6
4183	Croteau, Conrad	6033, av. des Générations, Charny, QC, G6X 2H2
4184	Plamondon, Raymond	8585, boul. Mathieu, Charlesbourg, QC, G1G 3M4
4186	Benoît, Micheline	1404, rue Louis-Bourdages, L'Ancienne-Lorette, QC, G2E 5H4
4187	Beaunoyer, Sylvain	12085, rue Raymond-Daveluy, Québec, QC, G2B 5A3
4188	Laliberté, Marcel	2630, rue Biencourt, Sainte-Foy, QC, G1V 1H3
4189	Sabourin, Patrick	10, rue des Érables, Fossambault-sur-le-Lac, QC, GOA 3M0
4190	Roy, Jacqueline	171, rue Saint-Onésime, Lévis, QC, G6V 5Z7
4191	Dompierre, Jean-Paul	845, rue Réal, La Tuque, QC, G9X 2S8
4193	Courchesne, Réjean	1059, rue Jean-Dumetz, Sainte-Foy, QC, G1W 4K6
4195	Gagnon, Clémence	152, rue Jean XXIII, Beauport, QC, G1C 6C7
4198	Belleau, André	3195, boul. Adrien-Dufresne, Beauport, QC, G1C 7M2
4199 A	4198 Robitaille, Nicole	3195, boul. Adrien-Dufresne, Beauport, QC, G1C 7M2
4200	Pelletier, Céline	3481, carré Rochon, Sainte-Foy, QC, G1X 2C1
4202	Cloutier, Louise	3-280, rue de Bernières, Québec, QC, G1R 2L7
4203	Michaud, Réal	103, rue Lorient, Neuville, QC, G0A 2R0
4204	Normand, Murielle	628, rue Marguerite, Baie-Comeau, QC, G5C 1H3
4205 A	4134 Cinq-Mars, Yves	400, Mgr. Douville, Saint-Casimir, QC, GOA 3L0
4206	Henri, Michel	180, rue Sabourin, Repentigny, QC, J5Y 2W9
4208	Turcotte, Diane	2625, Royal, Saint-Jean I.O. QC, G0A 3W0

* * * * *

Courrier de la bibliothèque

par Diane Turgeon

Dons de volumes

De Raymond DERASPE, *Tableau de l'ordre des notaires de la Province de Québec*, liste des notaires en exercice, et, notaires décédés ou démissionnés dont les greffes ont été cédés ou déposés, 1979 Cote : 8-9200 NOT.

De Guy LAVIGNE, *Gestion du registre de l'état civil, liste des lieux*, Gouvernement du Québec, Ministère de la Justice, Direction de l'état civil, avril 1995, 128 p. Cote : 5-3000 GREC --- *Relevé alphabétique des toponymes populaires du Québec*, Gouvernement du Québec, Ministère de la Justice, Direction de l'état civil, 1995, 261 p. Cote : 5-3000 RATPQ.

De Roger SAINT-LOUIS, LINDER, Bill R., *Discover your roots*, U.S.A., 1978, Éd. Fawcett, 221 p.

ANONYME, CREAGH, Ronald, *Nos cousins d'Amérique*, Paris, 1988, Coll. Histoire Payot, 512 p. Cote : 8-9200 CRE --- KLINCK, George A., *Louis Fréchette, prosateur, une réestimation de son oeuvre*, Lévis, 1955, Éd. Le Quotidien limitée, 236 p. Cote : 8-9714 KLI --- ROY, Mgr. Élias, *Le collège de Lévis, esquisse historique*, Lévis, 1953, 424 p. Cote : 8-9200 ROY --- TÊTU, Henri, *Les évêques de Québec, notices biographiques*, Québec, 1889, Éd. Narcisse-S. Hardy, 692 p. Cote : 8-9200-TET --- COLLECTIF, *Les Cliche, Album-souvenir du 10^e anniversaire de l'Association des familles Cliche Inc., Dix ans ensemble*, juin 1997, 180 p. Cote : 1-CLICHE-3 --- COLLECTIF, *Album souvenir du tricentenaire de St-Sulpice 1682-1982*, 1983 Cote : 2-6200-8 --- *Répertoire des municipalités du Québec*, Québec, 1991, Les Publications du Québec, 895 p. --- BARD, Jean,

Notes historiques et répertoire de mariages, Montréal, 1995, 55 p. Cote : 1-BARD-1 --- *Revue Le Promontoire*, Anciens combattants et vétérans militaires, volume 3, n° 3, avril 1997, et n° 4, octobre 1997, volume 4, n° 1, janvier 1998 et n° 2, juillet 1998 --- *La Citadelle*, L'Association du 22^e Inc., août 1997, volume 33, n° 4 --- *Mon clocher*, bulletin paroissial publié à Sainte-Anne-de-Beaupré, volume 10, n° 3, 1957, et volume 14, n° 5, juin 1961 Cote CO. Montmorency 2-1700 5 et 23 --- GAUDREAU, Françoise N. et Joseph, *Pèlerinage aux sites historiques acadiens de l'Ouest de la Nouvelle-Écosse*, 1990, 21 p. Cote : 2-C020-12 Nouvelle-Écosse --- CALLERY, Pierre, *La généalogie une science, un jeu*, Paris, 1979, Éd. du Seuil, 88 p. --- COUILLARD-DESPRÉS, Azarie, *Histoire des seigneurs de la Rivière du Sud et de leurs alliés canadiens et acadiens*, Saint-Hyacinthe, 1912, Imprimerie La Tribune, 401 p. --- *Congrès après congrès, 15 ans de vie de famille, ça se fête!*, Québec, 1998, Fédération des familles souches québécoises inc., 32 p. --- GAUMOND, Michel, *Place Royale (anglais)*, Québec, 1977, Ministère des affaires culturelles du Québec, 93 p. Cote : 8-9714 GAU --- VEYRIN-FORRER, Théodore, *Précis d'héraldique*, Paris, 1954, Éd. Larousse, 187 p. Cote : 5-4100-VEY --- PASTOUREAU, Michel, *Les armoiries*, Belgique, 1976, Éditions Brepols, 81 p. Cote : 5-4100-GEN --- PASTOUREAU, Michel, *L'héraldique bretonne, des origines à la guerre de succession de Bretagne*, Brest, 1973, Bulletin de la société archéologique du Finistère, 147 p. Cote : 5-4100-PAS.

Dons de l'auteur

BONNEAU, L.-P. et BELCHER, Trudy, *Dictionnaire des familles Bonneau en Amérique du Nord*, 2^e édition, 1984, 211 p. Cote : 1-BONNEAU-4.

BOURDON, Frédéric-Francis, *Supplément à Jacques Bourdon 1645-1995*, 1999, 43 p. Cote : 1-BOURDON-4.

BROUARD-NADEAU-PELCHAT, Irène, *Auto-biographie*, Québec, 1998, 155 p. Cote : 1-BROUARD-1. En vente chez Simon Brouard, 10112, boulevard Couture, Québec (Québec), G2B 3T3 Téléphone: 843-2514.

CHRISTIAN, George et Richard, *Michel Chrétien - nouvelles informations*, juillet 1998, 7 p. Cote : 1-CHRÉTIEN-18.

COLLECTIF, *Des voix du passé*, Calgary, 1995, La Société franco-canadienne de Calgary, 82 p. Cote : 2-C060-23 ALBERTA.

GARNEAU, Marcel, *Index des réponses d'intérêt généalogique du service d'entraide du début jusqu'à janvier 1997*, Québec, 1999, 63 p.

LALONDE, Pierre, *Lignées généalogiques maternelle et paternelle de Pierre Lalonde*, Montréal, 1999 Cote : 1-LALONDE-1.

MASSON-DOMPIERRE, Rose, *Les Masson de la Grosse-Île racontent...*, Ottawa, 1998, Corporation pour la mise en valeur de la Grosse-Île, 915 p. Cote : 1-MASSON-2.

RENÉ, Huguette, *Souvenance : Marie-Anne Thomassin et Arthur René*, Beauport, 1998, Éd. Huguette René-Fortier, 180 p. Cote : 1-THOMASSIN-2.

SYLVESTRE-LAPIERRE, Jacqueline, *Répertoire des sépultures et des lots du cimetière de la paroisse de Saint-Sébastien, comté de Frontenac 1869-1998*, Publication numéro I, Sainte-Foy, 1999, 125 p. Cote : 3-2400-11 En vente chez l'auteur: 663, rue de Gênes, Sainte-Foy (Québec) G1X 2Y6 Téléphone: 658-3753.

TARDIF, Henri-P., *Compléments de généalogie*, Sainte-Foy, 1999, Société d'histoire et de généalogie de Saint-Casimir Cote : 5-1000 tar.

TARDIF, Henri-P., *Compendium de l'histoire des familles Tardif*, Ste-Foy, 1998, H. P. Tardif, éditeur, 291 p. Cote : 1-TARDIF-8.

TAYLOR, Dennis, *Madonna and Celine Dion, Distant french canadian cousins*, 1998, 4 p. Cote : 1-GUYON-2.

VACHON, Mariette et Micheline, *Descendants de Claude David dit Lacourse (1649-1998), renseignements généalogiques*, juin 1998, 126 p. Cote : 1-DAVID-1.

COLLECTIF, *Actes des baptêmes de la paroisse Saint-Thomas de 1679-1799*, Montmagny, 1998, La Fabrique Saint-Thomas de Montmagny, 92 p. Cote : 3-1400-31.

Acquisitions

Annuaire de l'Église catholique au Canada 1999, Québec, 1999, Éd. Novalis, 1376 p. Cote : 5-4500-ano.

Annuaire général 1999, Québec, Diocèse de Québec, 1999, 230 p. 5-4500-ano.

BURKHART, J., LÉTOURNEAU, A. et M., McDONALD, L., CHOINIÈRE, L. et BOULIANE, R., *Burials of the Egidio DiPardo and sons funeral home Woonsocket, RI 1926-1995*, Pawtucket, 1998, Éd. Janice Burkhart, 680 p. Cote : 3-E080 845.

COLLECTIF, *Répertoire des baptêmes de la paroisse Immaculée-Conception (cathédrale de) Trois-Rivières 1800-1878, volume 1 Abbott-Duquette*, Trois-Rivières, 1999, Collection Les registres de la Mauricie, n° 49, Société de

généalogie de la Mauricie et des Bois-Francis, 352 p.

COLLECTIF, *Répertoire des baptêmes de la paroisse Immaculée-Conception (cathédrale de) Trois-Rivières 1800-1878, volume II Durand-Longval*, Trois-Rivières, 1999, Collection Les registres de la Mauricie, n° 50, Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francis.

COLLECTIF, *Répertoire des baptêmes de la paroisse Immaculée-Conception (cathédrale de) Trois-Rivières 1800-1878, volume III Longval-Zezais*, Trois-Rivières, 1999, Collection Les registres de la Mauricie, n° 51, Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francis.

Dictionnaire biographique du Canada, volume XIV de 1911 à 1920, Québec, 1998, Les Presses de

l'Université Laval, 1345 p. Cote : 8-9200 Volume XIV.

Dictionnaire biographique du Canada, Index I à XII, de l'an 1000 à 1900, Québec, 1991, Les Presses de l'Université Laval, 568 p. Cote : 8-9200 INDEX.

GAGNON, Ginette et François PRONOVOST, *Répertoire des mariages de la MRC Maria-Chapdelaine (plus la paroisse de Saint-Méthode), Des débuts à 1990, tome I, Hommes de A à K*, La Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine, publication n° 1, 1998, 325 p. Cote : 3-9000-6.

GAGNON, Ginette et François PRONOVOST, *Répertoire des mariages de la MRC Maria-Chapdelaine (plus la paroisse de Saint-Méthode), des débuts à 1990, tome II, Hommes de L à Z*, La Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine, publication numéro 1, 1998 Cote : 3-9000-7.

GAGNON, Ginette et François PRONOVOST, *Répertoire des mariages de la MRC Maria-Chapdelaine (plus la paroisse de Saint-Méthode), Des débuts à 1990, tome III, Index des femmes*, La Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine, publication n° 1, 1998, 218 p. Cote : 3-9000-8.

LANGLOIS, Michel, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois*, tome II, lettre D à I, Sillery, 1999, Éd. La Maison des ancêtres, 511 p. Cote : 5-1000 LAN.

Miroir sur 150 ans d'histoire, Portneuf, 1996, La Société d'Histoire Saint-Basile de Portneuf Inc., 480 p.

PRÉVOST, Robert, *Portraits de familles pionnières, tome 4*, Saint-Hubert, 1996, Éditions Libre Expression, 334 p. Cote : 5-1000-PRÉ.

PRÉVOST, Robert, *Portraits de familles pionnières, tome 5*, Saint-Hubert, 1997, Éditions Libre Expression, 295 p. Cote : 5-1000-PRÉ.

Associations de familles

À moins d'indication contraire, l'adresse des associations de familles est : C. P. 6700, Sillery (Québec), G1T 2W2.

- Familles Demers inc., *L'arbre du Mai*, vol. 8, n° 1, janvier 1999.
- Descendants de René Duchesneau dit Sansregret inc., *Le Chesneau*, vol. X, n° 2, mars 1999.
- Familles Gagnon inc., *La Gagnonnière*, vol. 14, n° 1, février 1999.
- Association des Lacombe inc., C.P. 27544, Franchise Pont-Viau Laval (Québec) H7G 4Y2, *La voix des Lacombe*, vol. 12, n° 4, décembre 1998.
- Mercier d'Amérique inc., *Le Mercien*, vol. 14, n° 4, hiver 1998.
- Familles Michaud inc, C.P. 8241, Val-Bélair (Québec), G3K 1Y8, *Le Brelan*, journal de l'association, vol. 11, n° 4, décembre 1998.
- Les descendants de Pierre Miville Inc., *Le Fribourgeois*, hiver 1998, vol. 9, n° 3.
- Familles Morissette inc., C.P. 222, Neuville (Québec), G0A 2R0, *La Moricetterie*, Bulletin n° 22, juillet 1998 et n° 26, mars 1999.
- Familles Perron d'Amérique inc., *Vue du Perron*, vol. 7, n° 4, hiver 1998.
- Familles Racine inc., 962, rue Mainguy, Sainte-Foy (Québec), G1V 3S4, *L'enraciné*, vol. 12, n° 1, hiver 1999.
- Les Robillard d'Amérique inc., 7864, rue Berri, Montréal (Québec), H2R 2G9, *Les Robillardises*, vol. 14, n° 1, décembre 1998.
- *Famille Roy inc.*, Les souches, Journal de l'association, vol. 4, n° 2, mars 1999.
- Association des familles Jean et Pierre Therrien, *Les Therrien*, Bulletin généalogique, vol. 14, n° 1, avril 1998 et vol. n° 2, novembre 1998.

Nous remercions toutes les personnes qui ont fait don de volumes

* * * * *



Société de généalogie de Québec

fondée en 1961

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

A- BULLETIN L'ANCÊTRE

Numéros individuels	2,25 \$
Numéros doublés à compter de octobre–novembre 1998	5,00 \$
Les 24 premiers volumes, sept. 1974 à juin 1998 (240 numéros)	480,00 \$

B- CARTES HISTORIQUES

Île d'Orléans, par Robert Villeneuve, 1689. Redessinée par G. Gallienne, 1963; 31x76 cm.	3,00 \$
Région de Québec, par Gédéon de Catalogne, 1709. Redessinée par G. Gallienne, 1974; 68 x 122 cm.	5,00 \$
Région de Montréal, par Vachon de Belmont, 1702. Redessinée par G. Gallienne, 1977; 83 x 99 cm. (liste des habitants tenus de construire l'enceinte de Montréal par corvée en 1714 et 1715)	5,00 \$
Neuville (Histoire des terres, 1ère concession) 2 cartes avec index	10,00 \$
Carte de France (Mes origines en France) Provinces et départements (Archiv–Histo)	8,00 \$

C- TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES

Famille (F. Fortin et R. Larche) 5 générations – 20 1/2" x 33"	6,50 \$
Titre d'ascendance (SGQ) 12 générations – 11" x 17"	2,00 \$
Titre d'ascendance (SGQ) 14 générations – 11" x 17"	2,00 \$
Titre d'ascendance (R. Gingras) 11 générations – 9 3/4" X 14"	1,00 \$
Tableau généalogique (C. Rivest) 12 générations – 15 1/2" x 18"	7,00 \$
Tableau des Ancêtres (B. Lebeuf) 12 générations – 17 1/2" x 23"	4,00 \$
Tableau des Ancêtres (B. Lebeuf) 14 générations – 17 1/2" x 23"	5,00 \$
Tableau généalogique (R. Gingras) 10 générations – 24" x 35"	3,00 \$
Tableau généalogique (C. Miron) 10 générations – 30" x 36" (disponible au secrétariat seulement)	4,00 \$
Tableau généalogique (C. Miron) 12 générations – 30" x 96" (4 roulettes) (disponible au secrétariat seulement)	7,00 \$
Tableau pour enfants (J. Lindsay) 6 générations – 11" x 17" (en couleur)	6,00 \$
Le Grand Livre des Ancêtres (H.–P. Thibault), 11 générations	12,00 \$
Journal de famille (Jacqueline F.–Asselin)	5,00 \$
T–Shirt (grandeur XL, blanc avec logo de la SGQ)	10,00 \$

D- INFORMATIQUE

Logiciel GP pour fabriquer une généalogie personnelle. Ordinateur PC IBM ou compatible comprenant (1) le DOS 2,0 ou version subséquentes. (2) 640K de mémoire vive, (3) une unité à disquettes de format 5.25 ou 3,5 pouces (spécifiez) et (4) en option recommandée, un disque rigide. Un guide de procédure est fourni. 50\$ pour les non–membres	40,00 \$
Logiciel Outils GP (avec GEDCOMP GP) pour aider à vérifier, à manipuler les données contenues dans les fichiers de naissances, de mariages et décès saisies par le logiciel GP et créer des tableaux d'ascendances. Un guide de procédure est fourni. 30\$ pour les non–membres.	25,00 \$
Formulaires de saisie de baptêmes (B), mariages (M) ou sépultures (S)	
Tablettes de 100 feuilles (B, M ou S, SPÉCIFIEZ)	5,00 \$

E- OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

No 44 Les terres de L'Ange–Gardien (Côte–de–Beaupré) des origines à nos jours par R. Gariépy, 1984, 628 p.	35,00 \$
No 50 Inv. des greffes des notaires: Nicolas Boisseau (1729–1744) et Hilarion Dulaurent (1734–1759) par P. G. Léveillé, 1986, 396 p., Vol. 2.	22,50 \$
No 51 Répertoire des officiers de milice du Bas–Canada , 1830–1848; par D. Racine, 1986, 275 p.	25,00 \$
No 52 Mar. Bap. et Sép. de St–Frs–de–la–Nouvelle–Beauce (Beauceville), 1765–1850 par P. G.–Léveillé, 1986, 305 p.	15,00 \$

No 53	Répertoire des registres d'état civil catholiques et des toponymes populaires du Québec (R.Grenier) 1987.	25,00 \$
No 55	Les Bretons en Amérique du Nord – des origines à 1770 , par M. Fournier, 1987, VIII – 424 p. Comprend 2380 biographies de Bretons venus en Amérique avant 1770.	35,00 \$
No 58	Bap. Mar. Sép. et ann. marginales de la paroisse S.-Coeur-d'East Broughton (1871–1987) . Compilation par Gilles Groleau, 1988, 512 p.	35,00 \$
No 64	Les terres de Ste-Anne-de-Beaupré (R. Gariépy) 672 p. avec corrections et additions (1998) carte incluse 1988	49,00 \$
No 65	Mariages de la Moyenne-Côte-Nord (1846–1987) par Réal Doyle, 1988, 600 p. Comprend les mariages du district judiciaire de Sept-Îles, de Franquelin jusqu'à Moisie y compris les villes nordiques.	40,00 \$
No 66	Mariages de la Basse-Côte-Nord (1846–1987) par Réal Doyle, 1989, 330 p. Comprend les mariages catholiques et protestants de la Basse-Côte-Nord, entre Moisie et Lourdes de Blanc-Sablon.	20,00 \$
No 69	Mariages de Loretteville , par Gérard E. Provencher, 1992, 130 p.	25,00 \$
No 71	Mariages du comté de Lévis (Guy St-Hilaire) 2 tomes de 718 p., hommes et femmes séparément 18 paroisses (1679–1990) avec corrections 1992.	70,00 \$
No 72	Les terres de Château-Richer 1690–1990 (R. Gariépy) 1993, 726 p.44 tableaux gén. index, carte incluse.	55,00 \$
No 73	Mariages de la Haute-Côte-Nord par Raymond Boyer, Réjeanne Delarosbil et Réal Doyle, 1993, 576 p.	30,00 \$
No 74	Mariages du comté de Kamouraska , 900 p., compilés et vérifiés par la Soc. gén. du KRT de Riv.-du-Loup, 1993, 30 679 mariages des paroisses suivantes: St-Alexandre, Kamouraska, La Pocatière, St-Athanase, St-André, St-Denis, St-Gabriel, St-Joseph, St-Pacôme, St-Éleuthère, Mont-Carmel, Riv.-Ouelle, St-Philippe, St-Bruno, Ste-Hélène, St- Germain, St-Onésime et St-Pascal.	55,00 \$
No 75	Mariages du comté de L'Islet , 676 p., compilés et vérifiés par la Soc. gén. du KRT de Riv.-du-Loup, 21 379 mariages des paroisses suivantes: L'Islet-sur-Mer, St-Roch-des-Aulnaies, St-Jean-Port-Joli, Ste-Louise, St-Aubert, St-Cyrille, Ste-Perpétue, St-Eugène, St-Pamphile, St-Damase, L'Islet/L'Isletville, St-Marcel, St-Adalbert, Tourville, St-Omer et Ste-Félicité.	40,00 \$
No 76	Mariages du comté de Montmagny , 17 paroisses, 771 p., 4 881 mariages, 1995.	45,00 \$
No 77	Mariages de la Beauce , 34 paroisses, 2 tomes, 55 123 mariages, 1995.	95,00 \$
No 78	Mariages du comté de Bellechasse , 19 paroisses, 31 520 mariages, 1995.	55,00 \$
No 79	Mariages du comté de Dorchester , 18 paroisses, 24 142 mariages, 1995.	45,00 \$
No 80	Mariages du comté de Montmorency – (23 779 mariages) 730 p. 1996.	50,00 \$
No 81	Mariages du grand Beauport (19 503 mariages) 601 p. 1996.	45,00 \$
No 82	Complément aux répertoires de mariages des paroisses de la ville de Québec (36 paroisses), de la banlieue nord de la ville de Québec (20 paroisses), de la banlieue ouest de la ville de Québec (L'Ancienne-Lorette, Cap-Rouge, Sainte-Foy, Sillery, Vanier, Université Laval – 19 paroisses), du Palais de justice de Québec (1969–1982, 8 282 mar.), des paroisses du comté de Portneuf (27 paroisses) et du comté de Lévis (1992 – 17 paroisses), 53 071 mariages, 2 tomes, 1996.	95,00 \$
No 83	Les terres de Saint-Joachim (Côte de Beaupré) des origines au début du XX' siècle par R Gariépy.	37,00 \$
	Bottin québécois des chercheurs en généalogie. Fédération québécoise des sociétés de généalogie.	10,00 \$

PAR LA POSTE

Toute commande est payable à l'avance par chèque ou mandat fait à l'ordre de la Société de généalogie de Québec. Les frais de poste doivent être ajoutés au total de la commande: Canada: ajouter 10 % (minimum 2,00 \$); Autres pays: ajouter 15 % (minimum 3,00 \$)

Adresser à: Société de généalogie de Québec,
Case Postale 9066, Sainte-Foy, (Québec), G1V 4A8

Téléphone: (418) 651-9127 Télécopieur: (418) 651-1643

Courriel : sgq@total.net

Février 1999

* * * * *

Invitation

Rencontre mensuelle

Date : Le mercredi 21 avril 1999
Heure : 19h30
Endroit : Montmartre Canadien
1669, chemin Saint-Louis, Sillery
Frais d'entrée de 4,00 \$ pour les non-membres.

Conférencier : **Richard, G.-W.**

Sujet : *Les Anglo-Normands au Québec et spécialement en Gaspésie.*

Assemblée générale annuelle

Date : Le mercredi 19 mai 1999
Heure : 19h30

Les membres de la Société de généalogie de Québec sont convoqués à l'assemblée générale de cette société qui aura lieu le mercredi 19 mai 1999 au Montmartre Canadien 1669, chemin Saint-Louis, Sillery.

Horaire régulier de la bibliothèque

Heures d'ouverture : Lundi et mercredi, de 19h00 à 22h00.
Mardi et jeudi, de 13h00 à 16h00.
Samedi, 2^e et 4^e semaines du mois de 13h00 à 16h00.

Publications de la Société : On peut se procurer à la bibliothèque de la Société, local 4266, pavillon Casault, Université Laval : répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciels, etc., aux heures d'ouverture. Voir pages 286 et 287.

Archives nationales

Heures d'ouverture : Manuscrits et microfilms

Lundi, jeudi et vendredi : 10h30 à 16h30
Mardi et mercredi : 10h30 à 21h30
Samedi : 8h30 à 16h30.

La communication des documents se termine 15 minutes avant l'heure de fermeture.

Cours de généalogie, 2^e samedi du mois, 9h30 à 12h00, Inscription requise – 644-4795

* * * * *

Port de retour garanti
L'Ancêtre,
C.P. 9066,
Sainte-Foy, G1V 4A8

Société canadienne des postes
Envoi de publication canadienne
Numéro de convention 0512524